

Infrastructure et  
Transports du Manitoba

**Report annuel  
2009-2010**



**Manitoba** 

The word "Manitoba" is written in a bold, sans-serif font. To its right is a black silhouette of a bison, which is the official logo of the province of Manitoba.



MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE  
ET DES TRANSPORTS

Bureau 203  
Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8  
CANADA

À Son Honneur  
L'honorable Philip S. Lee C.M., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter, à titre d'information, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le lieutenant-gouverneur, l'expression de ma haute considération.

Le ministre de l'Infrastructure et des Transports,

*Original signé par*

Steve Ashton





Monsieur Steve Ashton  
Ministre de l'Infrastructure et des Transports

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de l'Infrastructure et des Transports pour l'exercice 2009-2010. Ce rapport décrit les réalisations du ministère et contient des renseignements détaillés sur ses programmes et sur leurs objectifs et principaux résultats.

En 2009-2010, le ministère a appuyé avec succès l'aménagement continu de CentrePort Canada, la première zone franche et intermodale au Canada. Ce travail comprenait la planification de la voie CentrePort Canada, qui sera l'accès principal au port intérieur et qui reliera la zone de développement aux corridors stratégiques de commerce transcontinentaux et du centre du continent. Le ministère a attribué son premier contrat de conception-construction pour des travaux liés au projet de la voie CentrePort Canada d'une valeur de 142 millions de dollars.

Dans le cadre de son programme de dépenses en immobilisations pour l'année 2009-2010, le ministère a inclus dix projets liés au Palais législatif visant à améliorer l'intérieur et l'extérieur de ce bâtiment du patrimoine reconnu à l'échelle nationale.

L'une des priorités du ministère en 2009-2010 a été de promouvoir davantage, auprès du secteur des biens immobiliers, l'intérêt du gouvernement du Manitoba à élaborer et à mettre en œuvre une politique de bâtiments écologiques pour les logements locatifs.

En 2009-2010, le ministère a continué de promouvoir l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones et d'accroître la participation de ces entreprises à la prestation de biens et de services au gouvernement.

En réponse aux préoccupations causées par la grippe pandémique H1N1, l'Organisme chargé de la distribution du matériel s'est associé au Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe afin d'entreposer, d'inventorier et de distribuer des fournitures de secours d'urgence pour la Province du Manitoba.

Bien que la saison des routes d'hiver ait été éprouvante en 2009-2010 en raison des températures anormalement élevées et des chutes de neige minimales dans certaines régions, la plupart des collectivités éloignées ont reçu leurs denrées essentielles. Divers travaux ont été faits pour améliorer la sécurité et la fiabilité du système, notamment le réalignement de la route d'hiver entre les collectivités de St. Theresa Point et de Wasagamack, qui est essentiellement terminé et a permis de supprimer neuf kilomètres de glace du réseau.

Le programme de traitement des eaux et des eaux usées de la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba en 2009-2010 a consisté à créer une infrastructure durable pour le traitement des eaux et des eaux usées, d'une valeur d'environ 40 millions de dollars. L'un des projets d'envergure a été l'agrandissement de la station de traitement d'eau de la Cartier Regional Water Co-op dans les municipalités rurales de Rosser, de Rockwood et de Woodlands, et dans les parties ouest de Saint-François-Xavier, afin d'atténuer les effets de contamination d'une source d'eau existante.

Dans le cadre du programme d'investissements en immobilisations, le ministère a consacré 369,4 millions de dollars en 2009-2010 au renouvellement continu de l'infrastructure routière. Les travaux ont porté entre autres sur l'acquisition foncière, le nivellement, le gravillonnage, la construction, le revêtement, les structures et l'amélioration de la circulation routière. Ce programme soutient l'objectif du

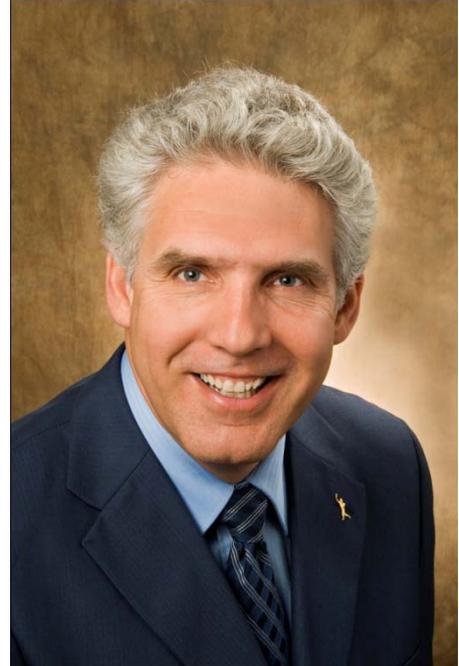
ministère visant à assurer un réseau provincial de transport sûr, efficace et durable comme fondement de la croissance et du développement économiques à long terme de la province.

La gestion de l'infrastructure et des installations de transport du Manitoba – qui représentent plusieurs milliards de dollars – et le mandat de services gouvernementaux à fournir représentent, pour le ministère de l'Infrastructure et des Transports, une vaste gamme de responsabilités et de défis. Je considère comme un privilège de pouvoir vous présenter ce rapport, qui résume le travail inestimable accompli par notre ministère et ses partenaires au cours de l'exercice 2009-2010. Nous espérons poursuivre sur cet élan positif dans les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

*Original signé par*

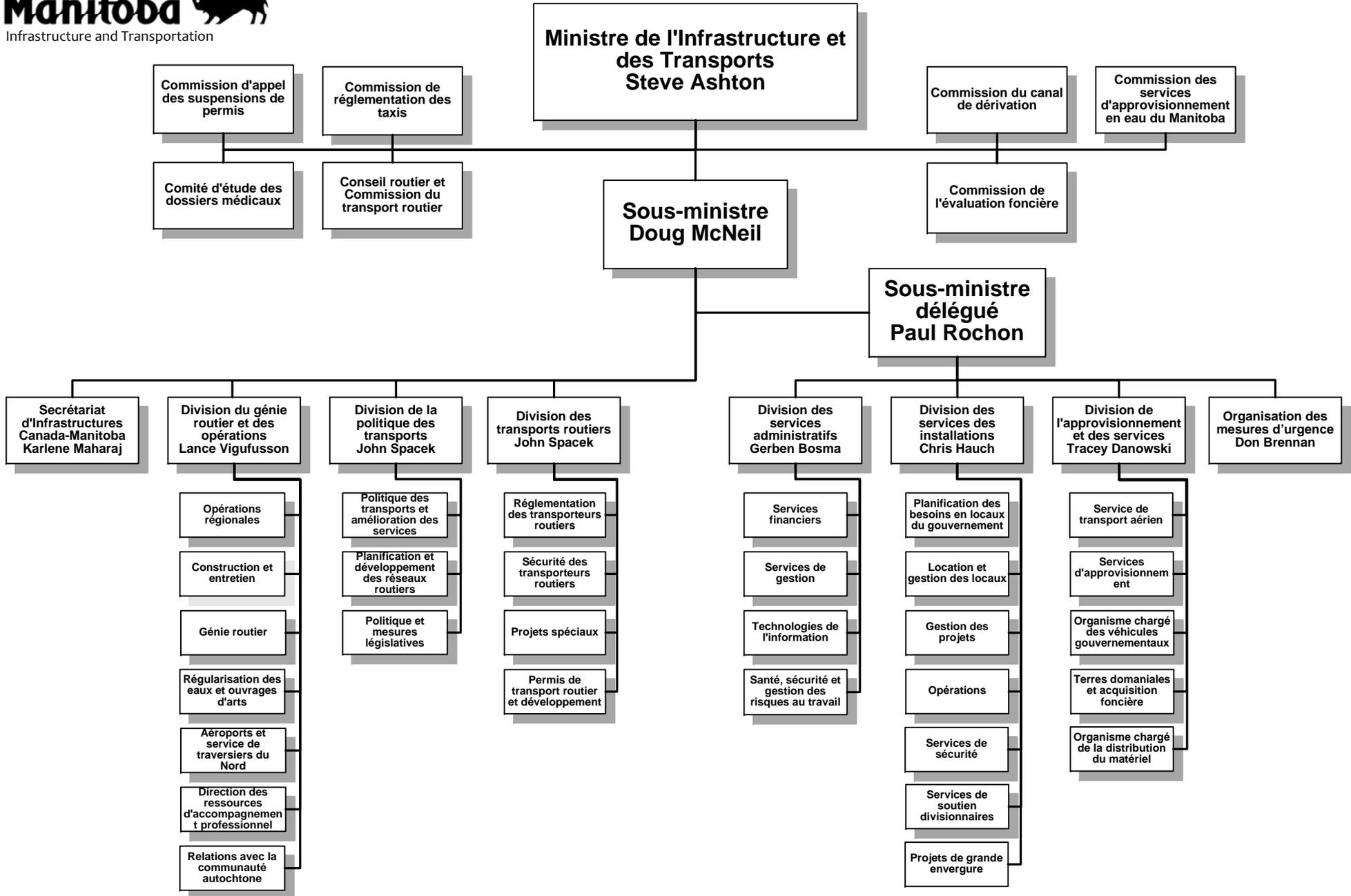
Doug McNeil  
Sous-ministre



# Table des matières

Titre	Page
<b>Lettre d'accompagnement du ministre</b>	1
<b>Lettre d'accompagnement du sous-ministre</b>	3
<b>Table des matières</b>	5
<b>Diagramme de structure</b>	7
<b>Préface</b>	
Structure du rapport	8
Vision	8
Énoncé de mission	8
Gestion de l'infrastructure et des services	8
Compétences de base	9
Responsabilités prévues par les lois	9
Structure	13
Rapport sur la durabilité	15
<b>Administration et finances</b>	
Mandat	18
Traitement du ministre	18
Soutien à la haute direction	18
Services administratifs	19
Services financiers	20
Gestion des ressources humaines	22
Technologies de l'information	24
Santé, sécurité et gestion des risques au travail	26
Bureau du lieutenant-gouverneur	28
Commission de l'évaluation foncière	29
<b>Programmes - Voirie et transports</b>	
Carte régionale	30
Mandat	31
Services de gestion	32
Opérations et contrats	35
Régularisation des eaux et ouvrages d'art	41
Services de réglementation et de sécurité des transports	44
Bureaux régionaux	48
Autres administrations	58
Planification et conception	59
Services fonciers	61
Aéroports et service de traversiers du Nord	63
Génie des matériaux	66
Contrôle de la circulation routière	68
Politique du transport	70
Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba	75
Commissions, conseils et comités	
- Commission du transport routier et Conseil routier	76
- Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux	78
- Commission de réglementation des taxis	81
<b>Programmes – Services gouvernementaux</b>	
Mandat	83
Gestion des projets	84
Projets de grande envergure	87
Carte des secteurs de gestion immobilière	88
Fonctionnement	89
Location, gestion des locaux et stationnement	91

Titre	Page
Services de soutien divisionnaires	94
Service de Sécurité	95
Recouvrement des coûts liés aux locaux	97
Planification des besoins en locaux du gouvernement	98
Services d'approvisionnement	100
Service de transport aérien	105
<b>Organismes de service spécial</b>	
Organisme chargé de la distribution du matériel	108
Terres domaniales et acquisition foncière	109
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd	111
<b>Travaux d'infrastructure</b>	
Mandat	113
Programme d'entretien et de conservation	114
Machines et équipement lourd	117
Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés	118
Autres projets	119
Chemins d'hiver	120
Projets d'entretien des voies d'eau	121
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba	122
Ententes Canada-Manitoba	124
Coûts afférents aux immobilisations	126
Organisation des mesures d'urgence du Manitoba	127
<b>Programme d'investissement dans l'infrastructure</b>	
Investissements en immobilisations	131
Couches de surface de la route	133
Dépenses routières	134
<b>Résumés</b>	
Dépenses d'urgence	138
Sommaire des dépenses des cinq dernières années, par programme	139
<i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i>	140



# Préface

## Structure du rapport

Le Rapport annuel est organisé selon les structures de l'organisation et des affectations ministérielles, lesquelles reflètent les crédits autorisés au Ministère tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée législative. Le Rapport comprend des renseignements sur les affectations budgétaires principales et secondaires relativement aux objectifs du ministère, aux résultats réels obtenus, à la rentabilité et aux écarts financiers; Il comprend également un tableau chronologique sur cinq ans des dépenses et des effectifs du Ministère, ainsi que des explications relatives aux écarts en matière de dépenses et de recettes.

## Vision

Un ministère unifié qui dirige proactivement la prestation d'excellents programmes et services d'infrastructure publique durables pour le Manitoba.

## Énoncé de mission

Permettre la prospérité économique et le bien-être social de toute la population manitobaine grâce à des partenariats et à la gestion intégrée de services d'infrastructure et de transport et de services logistiques sûrs, fiables et efficaces.

## Gestion de l'infrastructure et des services

### *Gestion de l'infrastructure*

Le ministère de l'Infrastructure et des Transports (le « Ministère ») est directement responsable de plus de 11 milliards de dollars en infrastructure :

- **Routes provinciales : Routes provinciales :** Environ 5,6 milliards de dollars en 19 000 km de routes, répartis en revêtement structural (8 300 km), en semi-revêtement d'asphalte (4 700 km) et en chaussées en gravier (6 000 km).
- **Ponts routiers :** Environ 2,3 milliards de dollars en ponts du réseau routier provincial (1 150) et en grands ponceaux (1 665).
- **Régularisation des eaux :** 1,0 milliard de dollars en drains agricoles (4 500 km), en drains de traversée (3 350), en digues (378 km, 25 entourant des collectivités), en barrages (90, 61 avec réservoirs), en postes de pompage (41) et en ouvrages de dérivation (9), dont le canal de dérivation de la rivière Rouge.
- **Chemins d'hiver :** 9 millions de dollars (M\$) investis dans 2 200 km de chemins d'hiver aménagés chaque année.
- **Locaux :** Environ 1,0 milliard de dollars en 7,3 millions de pieds carrés (pi<sup>2</sup>) de locaux gouvernementaux (3,7 millions de pi<sup>2</sup> de bureaux et 3,6 millions de pi<sup>2</sup> de locaux à usage spécial).
- **Constructions pour les transports :** Environ 3,0 M\$ dans 560 installations d'entreposage et ateliers pour le réseau routier.
- **Aéroports du Nord :** Environ 200,0 M\$ en terrains, bâtiments, pistes d'atterrissage et matériel dans 24 aéroports éloignés du Nord.
- **Embarcations :** Environ 24,0 M\$ dans 9 embarcations.
- **Aéronefs :** Environ 50,6 M\$ dans 16 aéronefs fournissant des services d'ambulance aérienne, de lutte contre les incendies et de transport général.
- **Véhicules et matériel de voirie :** Environ 104 M\$ en presque 5 100 véhicules de tourisme, véhicules utilitaires légers et ambulances, ainsi qu'en équipement de construction, d'entretien et de conservation du réseau routier.

## **Financement des partenariats du Manitoba**

**Infrastructure provinciale et municipale :** Le Ministère a la principale responsabilité provinciale pour les partenariats intergouvernementaux de financement de l'infrastructure, qui portent sur plusieurs milliards de dollars, visant l'infrastructure provinciale (p. ex., transports et canal de dérivation du Manitoba) et l'infrastructure municipale (par ex., traitement de l'eau et des eaux usées, installations culturelles et de loisirs, infrastructure liée au tourisme, connectivité). L'infrastructure municipale (Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba et Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba) comprend également la gestion de relations très médiatisées avec des clients externes touchant quelque 250 administrations locales et les organisations qui les représentent (Association des municipalités du Manitoba et Association des conseils communautaires du Nord).

## **Services du secteur public**

Le Ministère offre des services du secteur public à titre de mandataire du gouvernement pour l'approvisionnement, les matériaux et la gestion du courrier et de fournisseur de services aériens spéciaux, ainsi que par l'entremise des organismes chargés des terres domaniales et de l'acquisition foncière et de la gestion des véhicules gouvernementaux.

## **Gestion et services liés à la politique et à la réglementation**

Le Ministère fournit pour les transports des services de réglementation et d'application de la législation ainsi que des services de gestion de la politique, de la législation et de la réglementation dans ce domaine.

## **Compétences de base**

Gestion de l'infrastructure (acquisition, établissement, planification, conseils, expertise et soutien techniques, exploitation, entretien, conservation et amélioration, élimination).

Services de conseils et de gestion dans les domaines suivants : sécurité, stationnement, contrats, location, construction, planification des installations, terres domaniales et élaboration des politiques et des programmes en matière de transports.

Services internes permettant d'optimiser les économies d'échelle et le pouvoir d'achat (approvisionnement, matériaux, gestion du courrier et des véhicules gouvernementaux, etc.).

Réglementation, application de la législation et gestion des normes relativement à l'usage des routes et des chemins, à l'infrastructure des bâtiments et des installations, à la construction de routes et aux appels d'offres.

Services d'accès aux collectivités par les aéroports du Nord, les services de traversiers et les services aériens (notamment le service aérien d'ambulance Lifeflight).

Coordination du financement de l'infrastructure et planification des immobilisations pour les biens municipaux et ceux appartenant au Manitoba.

## **Responsabilités prévues par les lois**

<b>INFRASTRUCTURE – Locaux</b>	
<b>Loi sur les travaux publics (P300)</b>	Cette loi régit les activités liées aux travaux publics comme l'acquisition par achat, location ou expropriation, le déblaiement, le moulage, la fabrication, la construction, l'édification, le prolongement, l'agrandissement, l'amélioration, la réparation et l'aliénation des biens excédentaires. Les fonctions précises comprennent l'administration, la responsabilité, la direction et la maîtrise de ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"><li>• la conception et la construction des bâtiments appartenant au gouvernement et des autres bâtiments que le lieutenant-gouverneur en conseil désigne;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>le chauffage, l'entretien et la réparation des bâtiments gouvernementaux, des palais de justice, des bureaux des titres fonciers, des prisons et des autres bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité, des centres psychiatriques et des centres de développement;</li> <li>la gestion de l'ameublement et des accessoires de tous les bâtiments publics appartenant au gouvernement ou que celui-ci a sous son autorité;</li> <li>les ingénieurs, les pompiers, les préposés et les autres employés nécessaires à la garde et à l'entretien des bâtiments du gouvernement et de leur terrain;</li> <li>la gestion des aires de stationnement, de la signalisation, des dispositifs et des moyens d'identification là où l'arrêt, l'immobilisation ou le stationnement des véhicules peuvent être interdits, permis, limités ou réservés.</li> </ul>
<b>Loi sur le palais du gouvernement (G80)</b>	<p>Cette loi délègue la responsabilité de la gestion immobilière de la résidence du lieutenant-gouverneur à l'autorité responsable de la <i>Loi sur les travaux publics</i>.</p> <p>Administration (des deux lois précitées) : Division des services des installations.</p>
<b>INFRASTRUCTURE – Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge</b>	
<b>Loi sur la Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est (F133)</b>	<p>Cette loi désigne la Commission du canal de dérivation du Manitoba comme mandataire de la Couronne, avec le mandat suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>procéder à l'agrandissement du canal de dérivation;</li> <li>faire en sorte que l'agrandissement soit réalisé d'une manière qui procure de nouveaux avantages à la collectivité;</li> <li>maximiser les avantages que le canal de dérivation procurera à la collectivité;</li> <li>entretenir les biens-fonds et les ouvrages composant le canal de dérivation.</li> </ol> <p>Administration : Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est</p>
<b>INFRASTRUCTURE – Infrastructure municipale et provinciale d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées</b>	
<b>Loi sur la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba (W90)</b>	<p>Cette loi établit la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba, avec les objets généraux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>la recherche, l'exploitation et la gestion de sources d'approvisionnement en eau ainsi que le transport et la distribution de l'eau, pour l'usage domestique des résidents de la province;</li> <li>l'enlèvement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées.</li> </ol> <p>Administration : Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba.</p>
<b>INFRASTRUCTURE – Transports et ouvrages de régularisation des eaux</b>	
<b>Loi sur la voirie et le transport (H40)</b>	<p>Cette loi établit la responsabilité du ministre à l'égard des routes, des aéroports et des traversiers provinciaux. Elle lui donne le pouvoir habilitant de faire tout son possible pour entretenir ces équipements de transport, notamment par l'acquisition ou la vente de biens et de matériel, le lancement d'appels d'offres pour des projets de construction et de réparation et la conclusion d'ententes avec les municipalités.</p>
<b>Loi sur la protection des voies publiques (H50)</b>	<p>Cette loi établit les règles applicables aux autoroutes et aux routes à accès limité concernant l'utilisation des terres contiguës, la construction, l'emplacement et l'usage des bretelles d'accès et de sortie et l'édification de constructions contiguës à des routes et autoroutes à accès limité. La Loi établit également le Conseil routier et énonce ses pouvoirs relativement à ces routes.</p>

<b>Loi sur l'acquittement du prix des contrats de construction conclus avec le ministère de la Voirie et du Transport (H65)</b>	Cette loi établit le processus de paiement des retenues applicables aux contrats de construction de routes.
<b>Loi sur la route transcanadienne (T140)</b>	Cette loi donne au ministre le pouvoir de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral concernant la construction et l'entretien de la route Transcanadienne au Manitoba.
<b>Loi sur l'aménagement hydraulique (W70)</b>	En octobre 2007, la responsabilité de cette loi (à l'exception des articles 16, 17 et 18) en ce qui concerne la construction et l'entretien des ouvrages d'aménagement hydraulique, en excluant toutefois leur planification et leur direction, a été transférée au ministre.  Administration (toutes les lois précitées) : Division du génie routier et des opérations.
<b>SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Service aérien</b>	
<b>Loi sur le service aérien du gouvernement (G70)</b>	Cette loi prévoit l'établissement d'un service aérien interne destiné aux services d'ambulance, de lutte contre les incendies, de photographie aérienne et de transport général.  Administration : Service de transport aérien, Division de l'approvisionnement et des services.
<b>SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Administration des terres domaniales</b>	
<b>Loi sur les terres domaniales (C340)</b>	Les articles 1 à 4, 9, 11 à 13.1, 15 et 20, les paragraphes 23 (1) et (2), les articles 24 à 26, 30 et 34. L'article 5 au paragraphe 7.1(1), aux articles 7.3, 7.6, 8, 14, 16 à 18, 21 et 22 et au paragraphe 23(3), tels qu'ils ont trait à l'aliénation des terres domaniales (agricoles et autres), à l'exception de l'établissement des droits et des baux ou de la délivrance des permis d'exploitation, ont été assignés au ministre à compter du 1er avril 2006.  Administration : Les dispositions sont administrées par l'organisme Terres domaniales et acquisition foncière, lui aussi établi à cette date. Le ministère de la Conservation et Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba ont la responsabilité des autres articles.
<b>Loi sur l'acquisition foncière (L40)</b>	Cette loi prévoit la création (à partir de l'ancienne Direction de l'acquisition foncière) de l'organisme de service spécial Terres domaniales et acquisition foncière, chargé de gérer l'achat, l'acquisition ou l'expropriation de terres exigées par une autorité gouvernementale et de fournir des services d'évaluation foncière.
<b>Loi sur les parcs provinciaux (P20)</b>	Les articles 1 et 16, le paragraphe 21(1), l'article 22, les alinéas 32b), f), i), j), k), 33u) et le paragraphe 34(1) de la <i>Loi</i> et du <i>Règlement sur le certificat de créance</i> , R.M. 140/96 pris en application de la <i>Loi sur les parcs provinciaux</i> , permettent la perception de droits ou d'un impôt au moyen de privilèges et de dispositions relatives aux permis et aux baux à long terme pour l'occupation de terres domaniales situées dans les parcs provinciaux.
<b>Loi sur le riz sauvage (W140)</b>	Les articles 1 et 2, le paragraphe 8(2), les articles 10 à 13, 15, 16 et 18 à 23 et l'alinéa 31e) de la <i>Loi sur le riz sauvage</i> , qui octroient le pouvoir de délivrer des permis et des licences en vertu de la <i>Loi</i> , et responsabilité partagée pour

	<p>d'autres dispositions liées aux licences et permis administrés par Terres domaniales et acquisition foncière.</p> <p>Administration (toutes les lois précitées) : Terres domaniales et acquisition foncière.</p>
<b>SERVICES DU SECTEUR PUBLIC – Services d'approvisionnement</b>	
<b>Loi sur les achats du gouvernement (G90)</b>	<p>Cette loi prévoit la création d'un bureau des achats afin de pourvoir de façon plus efficace aux besoins de l'administration publique.</p> <p>Administration : Direction des services d'approvisionnement, Division de l'approvisionnement et des services.</p>
<b>SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Délivrance des permis et immatriculation</b>	
<b>Loi sur les conducteurs et les véhicules (D104)</b>	<p>La <i>Loi sur les conducteurs et les véhicules</i> est une loi provinciale qui, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2006, octroie à la Société d'assurance publique du Manitoba la compétence législative de fournir des services de délivrance de permis et d'immatriculation au nom du gouvernement. Les dispositions concernant la délivrance des permis automobiles et l'immatriculation de véhicules (routiers ou à caractère non routier), de même que le pouvoir du registraire des véhicules automobiles relativement à ces fonctions, ont été transférées du <i>Code de la route</i> à cette loi.</p> <p>Administration : Société d'assurance publique du Manitoba</p>
<b>SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Règles sur l'utilisation : véhicules routiers, à caractère non routier, commerciaux, transport ferroviaire et application des lois (tous usagers)</b>	
<b>Code de la route (H60)</b>	<p>Cette loi traite des questions relatives aux conducteurs et aux véhicules ainsi que des règles d'utilisation sur les routes du Manitoba. Les sujets liés à l'usage commercial des routes sont notamment : l'état des camions de transport; le pouvoir habilitant et les domaines de compétence de la Commission du transport routier, de la Commission d'appel des suspensions de permis et du Comité d'étude des dossiers médicaux, ainsi que les questions relevant du Conseil routier; les pouvoirs des autorités responsables de la circulation (p. ex., municipalités) concernant le contrôle et la réglementation de la circulation routière dans leurs territoires de compétence.</p>
<b>Loi sur les véhicules à caractère non routier (O31)</b>	<p>Cette loi traite des questions relatives à l'utilisation de véhicules à caractère non routier, y compris les règles liées à l'âge et à l'obtention d'un permis pour les conducteurs, et les règles concernant la conduite de ces véhicules sur route et hors route.</p>
<b>Loi sur les chemins de fer provinciaux (R15)</b>	<p>Cette loi énonce les exigences applicables à la délivrance de permis et à l'exploitation de lignes de chemin de fer courtes au Manitoba uniquement. Elle établit également les pouvoirs de la Commission du transport routier concernant la délivrance de permis et la réglementation des exploitants de lignes courtes.</p> <p>Administration : Division de la politique des transports et Division de la sécurité des transporteurs routiers et de la réglementation.</p>
<b>SERVICES DE RÉGLEMENTATION – Industrie des taxis à Winnipeg</b>	
<b>Loi sur les taxis (T10)</b>	<p>Cette loi énonce les exigences liées à la délivrance des permis de taxis et d'exploitants dans la ville de Winnipeg. Elle établit également la Commission de réglementation des taxis, dont elle définit les pouvoirs relativement aux taxis et aux propriétaires et exploitants.</p> <p>Administration : Commission de réglementation des taxis.</p>

## Structure

La structure organisationnelle du Ministère est présentée dans l'organigramme. Elle donne une définition claire des objectifs divisionnaires et de la responsabilité à chaque palier d'exécution des programmes. Les paragraphes qui suivent résument le rôle, les responsabilités et la dotation en personnel à la fin de l'exercice des divisions et des commissions.

### **Services administratifs – 108,00 ETP**

Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les programmes de communication et de planification et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.

Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification et d'examen dans le domaine financier et de rapports financiers, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.

Fournir des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle, de la planification des ressources, de la classification des emplois, des relations du travail, de la dotation en personnel et de l'administration de la paie et des avantages sociaux.

Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du Ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources en la matière pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.

Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis, la Commission d'appel des suspensions de permis et la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

### **Programmes – Voirie et transports – 669,78 ETP**

Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction, d'entretien et de conservation ainsi qu'aux programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, de chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités du Ministère.

Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.

Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau de routes principales et secondaires.

Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.

Fournir des services techniques pour les activités de génie des matériaux et de contrôle de la circulation routière.

Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.

Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.

Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.

## **Programmes – Services gouvernementaux – 691,76 ETP**

Fournir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics à l'aide de services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.

Assumer la coordination et la surveillance des projets d'installations au moyen de services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion des projets de construction.

Fournir un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré du point de vue technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.

Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division des services des installations est le fournisseur de services.

Gérer l'acquisition, le renouvellement et la surveillance des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux installations.

Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division des services des installations et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

Fournir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court terme et à long terme.

Administrer les contrats pour les demandes de construction liées aux services se rattachant aux locaux gouvernementaux, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.

Gérer la facturation des coûts aux occupants des locaux dont le gouvernement est propriétaire ou locataire.

Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifeflight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.

Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.

Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

## **Travaux d'infrastructure – 981,28 ETP**

Assurer l'entretien des réseaux de routes principales et secondaires du Manitoba.

Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.

Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.

Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.

Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.

Assurer le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

### **Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba – 25,0 ETP**

Offrir aux administrations locales et aux coopératives d'approvisionnement en eau une aide et des conseils techniques et financiers dans le cadre du développement d'infrastructures durables et économiques ayant trait au traitement de l'eau et des eaux usées.

Offrir une aide technique et une aide en gestion de projet au fonctionnement quotidien d'un certain nombre de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux, y compris deux systèmes régionaux.

### **Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba – 7,0 ETP**

Apporter la contribution du Manitoba aux programmes Infrastructures Canada-Manitoba pour la construction, la réfection, l'agrandissement ou l'amélioration substantielle des infrastructures dans tout le Manitoba.

### **Bureau du lieutenant-gouverneur – 3,0 ETP**

La Division des services administratifs assure le soutien du Bureau du lieutenant-gouverneur. La Division gère les finances du Bureau, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

### **Commission de l'évaluation foncière**

À titre de groupe indépendant, examiner les achats et les expropriations de terrains du gouvernement en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. La Commission détermine et certifie les indemnités à verser pour l'acquisition de terrains par toute autorité désignée ayant pouvoir d'achat ou d'expropriation. L'acquéreur ou le propriétaire du bien-fonds peut demander à la Commission de tenir une audience.

## **Rapport sur la durabilité 2009-2010**

La *Loi sur le développement durable* a été promulguée en juillet 1998. La durabilité exige que chaque activité et chaque décision à prendre soient envisagées selon trois perspectives différentes, soit l'environnement naturel, l'économie et le bien-être social.

Conformément à la *Loi sur le développement durable*, le ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba a intégré à son rapport annuel des comptes rendus sur les activités durables. Ce faisant, le ministère affirme que chaque activité indiquée tient compte du code de pratique et des directives relatives à la gestion financière et à l'approvisionnement énoncées dans la *Loi*.

### **Objectif ou mandat**

- Intégrer les principes et directives de développement durable à tous les aspects des programmes et des activités du ministère.
- Maintenir le leadership du Ministère dans les activités durables à l'échelle provinciale et nationale.

## Activités

S'associer avec d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour atteindre des objectifs durables.

Examiner de meilleures conceptions et des processus et matériaux de construction qui utilisent moins de ressources non renouvelables et minimisent les incidences sur l'environnement.

Bâtir et entretenir une infrastructure durable des transports qui limite les incidences sur l'environnement, réduit les émissions et préserve la viabilité des collectivités.

Établir des spécifications et des normes générales concernant l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques.

Adhérer aux directives et aux normes (écologiques) reconnues de développement durable pour le portefeuille des bâtiments relevant du Ministère (construction, rénovation, entretien, location et gestion énergétique).

Informers les ministères et organismes clients des options de carburants et de véhicules propres qui répondent aux besoins de leurs programmes et encourager ces institutions à y recourir.

Mettre en œuvre des systèmes de recyclage et de réacheminement des déchets dans le portefeuille des bâtiments et des installations relevant du Ministère.

## Activités liées aux programmes continus

- Programme de gestion du sel de voirie : construire des hangars de stockage de sel imperméables afin que tous les hangars de la province construits ou remplacés soient imperméables d'ici 2010.
- Chemins d'hiver et glace : changer l'itinéraire des chemins d'hiver pour qu'ils passent sur la terre ferme. Ce déplacement permet d'améliorer la sécurité, de répondre aux préoccupations environnementales concernant les traverses de glace et d'établir le fondement pour d'éventuelles routes praticables en tout temps.
- Utiliser des mélanges bitumineux à chaud qui produisent moins d'émissions et dont la production nécessite moins d'énergie.
- Utiliser des Aqua-Barriers (batardeaux provisoires). Ils constituent une solution de remplacement économique, efficace, écologique et sécuritaire aux batardeaux traditionnels en terre.
- Collaborer avec des partenaires durables pour favoriser les pratiques de durabilité :
  - avec l'Université du Manitoba pour élaborer des techniques de stabilisation du remblai routier de manière à réduire la nécessité d'acquies des emprises, et donc la destruction de la végétation et des habitats;
  - avec l'Institut des eaux douces et Pêches et Océans Canada en vue d'élaborer des pratiques exemplaires de conception des ponts et des ouvrages régulateurs des eaux et de mieux comprendre les caractéristiques hydrauliques des ponceaux pour améliorer les pratiques de conception des passes à poissons.
- Recycler les huiles usées et les filtres usagés, les conteneurs en plastique et l'antigel, ainsi que les cartouches de toner, les meubles, l'équipement et les fournitures.
- Programme de gestion de l'énergie :
  - réduire la consommation d'énergie;
  - réduire l'utilisation des sources d'énergie non renouvelables et la dépendance à leur égard;
  - avoir recours à l'énergie géothermique;
  - remplacer les systèmes d'éclairage et mécaniques à la fin de leur cycle de vie.
- Mettre en œuvre des mesures d'économie d'eau pour les installations qui sont modernisées ou remplacées.

- Politique de bâtiments écologiques du Manitoba :
  - le Ministère adhère à cette politique qui exige que les nouvelles constructions et les rénovations majeures satisfassent ou dépassent la norme Argent du système d'évaluation LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) mis de l'avant par le Conseil du bâtiment durable du Canada et qu'elles affichent des niveaux accrus d'efficacité énergétique.
- L'Équipe de mise en œuvre de la politique de bâtiments écologiques, qui relève du Ministère, est l'organisme consultatif de la mise en œuvre de la Politique de bâtiments écologiques du Manitoba.
- Programme d'accréditation professionnelle LEED : le Ministère rehausse les connaissances spécialisées de son personnel en matière de pratiques de construction durable et aide les autres ministères à faire de même.
- Proposer des écoproduits aux clients du secteur gouvernemental (Organisme chargé de la distribution du matériel).
- Liste des normes sur les produits (à usage routier). L'évaluation et la description font état des propriétés environnementales des matériaux de construction et d'entretien.
- Conversion des feux de circulation (passage à des diodes électroluminescentes).
- Les spécifications applicables aux nouveaux projets de construction de bâtiments dans les parcs d'entreposage routiers exigent l'utilisation de composants électriques homologués Energy Star. Les installations de chauffage au propane et au mazout sont converties à l'électricité.

#### **Données sur les activités durables en 2009-2010**

L'achat de 20 véhicules hybrides au cours de l'exercice 2009-2010.
Le Ministère a surveillé la performance favorable des cinq voitures Toyota Prius du parc automobile qui ont été converties en véhicules hybrides rechargeables au cours de l'exercice 2008-2009.
L'achat de 72 véhicules polycarburant E85 au cours de l'exercice 2009-2010.
Sur les 42 voitures de la haute direction (assignées aux ministres, aux sous-ministres et aux postes équivalents), 33 étaient des véhicules hybrides et trois étaient des véhicules polycarburant E85 au 31 mars 2010.
25,8 % des véhicules du parc automobile du gouvernement provincial sont des véhicules écologiques.
Le Ministère a investi 500 000 \$ pour appuyer la mise en application des technologies à haut rendement énergétique dans les parcs de véhicules commerciaux au Manitoba grâce au Programme du camionnage vEErt (économique et écologique).
Le Ministère a terminé la phase 1 d'un projet pilote qui présentera l'approche du Manitoba en ce qui concerne la réglementation de l'usage des véhicules à basse vitesse dans la province et a commencé à élaborer la phase 2, un projet de démonstration pluriannuel.

# Administration et finances

## Mandat

- Coordonner le processus, les politiques et les programmes ministériels d'administration et de planification, gérer les services liés aux ressources d'information, à la communication ministérielle et à la planification stratégique et définir les programmes ministériels de santé et sécurité et de gestion des risques au travail.
- Mettre sur pied et administrer la politique et la surveillance financières ministérielles, fournir des services de comptabilité centralisée, de planification, d'examen et de rapports dans le domaine financier, et administrer le programme de recouvrement des coûts relatifs aux locaux.
- Fournir des services de gestion des ressources humaines dans les domaines de la formation, de l'orientation professionnelle, de la planification des ressources, de la classification des emplois, des relations du travail, de la dotation en personnel et de l'administration de la paie et des avantages sociaux.
- Coordonner les activités liées aux systèmes d'information au sein du Ministère afin de veiller à l'affectation pertinente des ressources pour répondre aux besoins d'information sur la gestion.
- Assurer le contrôle administratif pour le Conseil routier et la Commission du transport routier, la Commission de réglementation des taxis et la Commission d'appel des suspensions de permis, verser des indemnités pour la Commission de l'évaluation foncière et prendre en charge les dépenses du Bureau du lieutenant-gouverneur.

## Traitement du ministre

Cette affectation secondaire correspond à la rémunération supplémentaire à laquelle une personne a droit à titre de membre du Conseil exécutif.

### 1 (a) Traitement du ministre

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	46	1,00	46	0

## Soutien à la haute direction

Cette affectation porte sur les dépenses de bureau et tout le personnel de soutien du ministre, ainsi que le sous-ministre, le sous-ministre adjoint et leur personnel de soutien. Les fonctionnaires en question assument la direction et la surveillance de la politique, de l'élaboration des programmes et de la gestion supérieure pour le Ministère.

### 1 (b) Soutien à la haute direction

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)	
(1) Salaires et avantages sociaux	1 179	12,00	1 203	(24)
(2) Autres dépenses	127		125	2
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 306</b>	<b>12,00</b>	<b>1 328</b>	<b>(22)</b>

## Services administratifs

### Objectif ou mandat

La Direction des services administratifs élabore, surveille et évalue les politiques, les systèmes et les procédures de gestion. Elle répond aussi aux besoins des clients internes en matière de soutien des projets, de planification, de gestion de l'information et de politique administrative.

### Activités

Diriger la gestion à l'échelon ministériel par l'entremise du Bureau du directeur général, Administration et finances.

Fournir des services à la clientèle interne dans les domaines suivants :

- Coordonner les activités de planification ministérielle annuelle, ainsi que l'intégration des activités de mesure du rendement.
- Gérer l'élaboration et la coordination des principaux registres et documents d'information ministériels, y compris les plans annuels, les cahiers d'information et les rapports sur les réalisations.
- Fournir des services de communications internes et externes et du soutien à cet égard; gérer les sujets liés à la communication comme la présence ministérielle sur Internet et sur le réseau intranet et le bulletin du Ministère; coordonner la rédaction et la composition des notes d'allocation et des réponses aux demandes d'information.
- Diriger l'élaboration des politiques et procédures administratives suivant les besoins et fournir des services administratifs spécialisés comme la gestion de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)*.
- Offrir des services de gestion de projet (animation, coordination, préparation de rapports).

### Volumes de service en 2009-2010

La Direction des services administratifs a poursuivi l'élargissement de la clientèle de ses services en offrant des services tels que la coordination et la composition de tous les genres de documents, y compris, mais non exclusivement, des réponses aux demandes soumises, du matériel d'information, des notes consultatives, des discours, des arguments et des présentations.

La Direction a poursuivi le développement continu d'une bibliothèque virtuelle ministérielle pour stocker des documents d'information provenant de toutes les directions du Ministère. Tous les employés du Ministère pourront tôt ou tard avoir accès à la bibliothèque virtuelle.

La Direction a répondu à plus de 900 demandes de composition et de coordination de documents.

La Direction a répondu à 45 demandes présentées en vertu de la *LAIPVP*.

#### 1 (c) Services administratifs

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart pos./ (nég.)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 024	14,00	866	158
(2) Autres dépenses	656		850	(194)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 680</b>	<b>14,00</b>	<b>1 716</b>	<b>(36)</b>

## Services financiers

### Objectif ou mandat

La Direction des services financiers assure un contrôle financier actif en veillant à ce que l'élaboration et l'administration des politiques, des services et des systèmes d'établissement de rapports dans les domaines financier et administratif puissent satisfaire les exigences internes et de gestion. La Direction fournit aussi des services centralisés de gestion financière conformément aux lois en vigueur et établit des politiques et procédures d'administration financière.

### Activités

Gérer les processus administratifs financiers et la fonction de surveillance du Ministère par la gestion, le contrôle financier, les services de comptabilité, la comptabilité des immobilisations, la planification et l'examen financiers ainsi que la gestion du système provincial de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS).

Fournir les services de contrôle financier, y compris le contrôle, la vérification de régularité, la planification, les services de conseils et de remise en question, l'archivage et la formation.

Offrir des services de comptabilité pour le traitement des documents financiers, le contrôle des crédits, la comptabilité générale, la direction fonctionnelle et le soutien à l'élaboration des systèmes financiers.

Assurer la comptabilité des immobilisations pour l'actif général et l'infrastructure du Ministère, y compris le canal de dérivation de la rivière Rouge et l'East Side Road Authority.

Assurer la planification et l'examen financiers pour la compilation des prévisions budgétaires et des flux de trésorerie, l'analyse budgétaire et un rôle d'examen et de remise en question à l'échelon ministériel.

Maintenir les activités essentielles pour la satisfaction des exigences découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de la ou des lois portant affectation de crédits, des directives du Conseil du Trésor et des politiques centrales du gouvernement et du Ministère.

Maintenir un système de recouvrement des frais se rapportant aux locaux en effectuant des mises à niveau périodiques en fonction des taux applicables utilisés pour traiter les frais liés aux locaux à l'échelle du gouvernement.

### Points saillants en 2009-2010

La Direction des services financiers a fourni des conseils et un soutien au personnel financier en ce qui concerne l'interprétation et l'application des directives et politiques du gouvernement central.

La Direction a organisé diverses activités de contrôle financier pour faire en sorte que les politiques, les services et les systèmes d'établissement de rapports dans les domaines administratif et financier soient conformes aux pratiques et aux exigences ministérielles de contrôle financier.

La Direction a offert un soutien continu aux autres directions du Ministère pour améliorer les projections financières et les processus de rapport.

La Direction a offert trois jours de formation aux agents financiers du Ministère et à d'autres personnes.

La Direction a continué de soutenir le programme de recouvrement des frais se rapportant aux locaux (système ACRS) afin d'offrir une répartition plus efficace de ces frais.

## Volumes de service en 2009-2010

212	<i>Nouveaux éléments d'actif créés, avec une valeur approximative de 276,8 millions de dollars (M\$)</i>
10	<i>ententes à frais partagés avec le gouvernement fédéral ont été gérées</i>
155	<i>contrats gérés dans le cadre du système de retenues de garantie</i>
5 245	<i>factures de créances traitées</i>
1 073	<i>laissez-passer de stationnement gérés</i>
122 675	<i>factures de dettes traitées</i>

### 1 (d) Services financiers

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 363	21,00	(14)
(2) Autres dépenses	353		(33)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 716</b>	<b>21,00</b>	<b>(47)</b>

# Gestion des ressources humaines

## Objectif ou mandat

Satisfaire efficacement aux besoins du Ministère en ressources humaines par la prestation de programmes complets dans le domaine, l'administration de la paie et des avantages sociaux, les systèmes d'information sur le personnel, le renouvellement de l'effectif et les initiatives visant l'équité en matière d'emploi et la diversité.

## Activités

Fournir des compétences spécialisées au Ministère dans les domaines suivants : planification des ressources humaines, formation et perfectionnement, recrutement et sélection, classification, relations du travail, relations avec le personnel, administration de la paie et des avantages sociaux et documentation connexe.

Représenter le Ministère dans les négociations collectives avec le Manitoba Government Employees Union (MGEU) et l'Organization of Professional Engineers Employed by the Province of Manitoba (OPEEPM).

Fournir des conseils et de l'expertise dans les domaines de l'aménagement organisationnel et de la gestion du changement.

Représenter le Ministère dans toutes les initiatives liées aux ressources humaines menées avec des organismes centraux ou externes.

Coordonner et intégrer le programme d'équité en matière d'emploi et de diversité du Ministère.

## Points saillants en 2009-2010

La Direction des ressources humaines a fait l'objet d'un projet de réorganisation visant l'offre de services de ressources humaines locaux aux employés du Ministère. Dans le cadre du projet, les membres du personnel régional des ressources humaines et de la rémunération et des avantages sociaux ont été réaffectés aux directeurs des ressources humaines et au directeur de la rémunération et des avantages sociaux qui sont situés dans le bureau de Winnipeg. Les volumes de travail et les ressources ont également été redistribués.

La Direction a fourni une orientation et des conseils aux gestionnaires sur les relations du travail, y compris les mesures disciplinaires pertinentes, et négociation en vue du règlement de problèmes avant qu'ils n'atteignent le stade de l'arbitrage officiel.

La Direction a géré des documents relatifs à la paie pour 3 501 employés et tenu à jour de l'information complète sur les présences et l'effectif dans le système des ressources humaines et de la paie du gouvernement (système SAP).

La Direction a offert aux employés ou à leurs familles des conseils et des renseignements sur la retraite, les prestations de décès, l'assurance-invalidité de longue durée et le licenciement.

Quelque 349 employés ont assisté à des programmes de formation divers offerts par la Commission de la fonction publique dans le cadre de son programme de perfectionnement et de formation (OSD). Au total, les employés ont suivi 536 cours et quelque 36 jours de formation collective interne au personnel.

Dans le cadre du processus de planification stratégique, des consultants ont poursuivi la conception et la mise en oeuvre des stratégies de ressources humaines pour soutenir l'initiative de transformation et d'innovation.

Pendant que des améliorations étaient apportées au programme de développement du leadership, la Direction a élaboré un autre programme pour les cadres intermédiaires. Le nouveau programme a été très bien accueilli. On a pris la décision d'inscrire divers groupes de cadres intermédiaires au programme

au cours des cinq prochaines années afin de permettre à la plupart des cadres intermédiaires du Ministère de profiter du programme. Ce dernier se concentre sur l'amélioration de la gestion des cadres intermédiaires, ainsi que de leurs compétences en planification stratégique et en ressources humaines.

Le réseau intranet des ressources humaines du Ministère a été lancé au cours de l'exercice afin d'offrir un service de communication uniforme et efficace à l'ensemble du personnel du Ministère.

La Direction a préparé une boîte à outils des plans d'apprentissage en vue de pourvoir aux besoins de la variété d'emplois et de styles d'apprentissage du personnel du Ministère. Les initiatives en matière de plans d'apprentissage, accompagnées du Programme de perfectionnement continu des employés qui est fondé sur les compétences, continuent d'aider le personnel à élaborer et à mettre en oeuvre leurs propres plans d'apprentissage. Ces mesures aident la Direction à cerner les besoins de formation et de perfectionnement et à planifier des solutions.

Le Ministère a embauché un total de 295 étudiants au cours de l'exercice 2009-2010. De ce nombre, 139 participaient au Programme d'emploi temporaire pour les étudiants et ont été recrutés pour travailler dans divers bureaux régionaux et centraux du Ministère. Un total de 156 étudiants provenait d'un programme d'alternance travail-études, soit 35 du Civil Engineering Co-op Program (programme d'enseignement coopératif en génie civil) et du Engineering Access Program (Engap) (programme d'accès aux études de génie) au niveau universitaire, 72 du Civil Technology Cad/Co-op Program (programme d'enseignement coopératif en technologie civile) et du programme ACCESS au niveau collégial, 10 du programme des techniciens en génie civil aux niveaux universitaire et collégial et 39 du programme de projets particuliers au niveau secondaire.

#### Volumes de service en 2009-2010

<b>Activités de dotation des Ressources humaines en 2009-2010</b>	
218	<i>concours (161 publics, 29 internes, 28 restreints)</i>
309	<i>postes dotés par concours (227 publics, 51 internes, 31 restreints)</i>
320	<i>nominations directes traitées</i>
373	<i>nominations intérimaires traitées</i>
120	<i>approbations de prolongation d'emploi pour une durée déterminée préparées et traitées</i>
25	<i>griefs des employés (les griefs de principe sont désormais traités par Relations du travail)</i>
2	<i>appels (0 au sujet de la classification, 2 au sujet de la sélection des candidats)</i>
5	<i>plaintes concernant les droits de la personne.</i>
4	<i>arbitrages</i>
0	<i>examens de classification (les examens sont désormais traités par les Services de rémunération)</i>

#### 1 (e) Gestion des ressources humaines

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	pos./(nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 429	31,00	2 149	280
(2) Autres dépenses	511		470	41
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(310)		(176)	(134)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 630</b>	<b>31,00</b>	<b>2 443</b>	<b>187</b>

# Technologies de l'information

## Objectif ou mandat

La Direction des technologies de l'information détermine, définit et gère les systèmes d'échange et de traitement de l'information informatisés et manuels connexes qui répondent aux besoins opérationnels du Ministère.

## Activités

Offrir un soutien en gestion de l'information et en gestion de projet à l'ensemble des directions et des unités opérationnelles du Ministère. La Direction soutient ces dernières depuis la conception d'une possibilité d'amélioration opérationnelle ou la définition d'un besoin opérationnel nouveau ou en évolution jusqu'à la mise en œuvre d'une solution appropriée.

Administrer le dossier des technologies de l'information du Ministère en définissant, en priorisant, en autorisant, en gérant et en surveillant des projets et des initiatives qui visent l'atteinte des objectifs opérationnels stratégiques du Ministère.

Définir et analyser les initiatives d'amélioration opérationnelle – conseils opérationnels et techniques, examen des processus opérationnels, gestion de projet, planification opérationnelle, gestion des risques.

Préparer les plans pour les systèmes de technologie de l'information et des communications du Ministère.

Fournir des services de consultation à la haute direction et aux unités opérationnelles.

Réaliser des analyses des processus opérationnels et recommander des changements ou des améliorations suivant les besoins.

Définir et gérer la fourniture d'équipements et de systèmes informatiques pour le Ministère.

Fournir une orientation stratégique et de la formation au personnel pour ce qui a trait à la gestion des systèmes opérationnels.

Se charger de l'administration des données et de la sensibilisation générale aux questions de sécurité en ce qui concerne l'informatique et la technologie des communications au sein du Ministère et du gouvernement.

Collaborer étroitement avec le ministère de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines pour coordonner la prestation centralisée de services tels que l'acquisition ou le développement, la mise en service et le soutien à la maintenance des applications.

## Points saillants en 2009-2010

Automatisation du processus d'assurance de la qualité pour les données sur l'état du revêtement routier qui sont collectées par des entrepreneurs externes au nom de la Direction du génie des matériaux.

Mise en oeuvre d'une amélioration au système de gestion des contrats afin d'ajouter des outils d'interrogation ad hoc et de la fonctionnalité.

Mise en oeuvre d'un système automatisé de stockage et d'extraction d'information pour la Direction de l'information ministérielle.

Mise en oeuvre d'une application pour assurer le suivi des sinistres de première partie et de tierce partie.

Mise en service d'un système de publication de l'information routière dans Internet en utilisant Google Maps.

Exécution complète d'un projet pilote de mise en oeuvre d'un système interactif de reconnaissance vocale pour le suivi des appels téléphoniques. Le système soutient le système de délivrance des permis des transporteurs routiers.

Élaboration d'un système de repérage de l'amortissement des immobilisations.

Mise en service d'un poste de pesage électronique télécommandé.

Mise en oeuvre de la capacité de surveillance à distance des systèmes de sécurité de télévision en circuit fermé.

#### 1 (f) Technologies de l'information

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	3 140	19,00	3 534	(394)
(2) Autres dépenses	563		780	(217)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 703</b>	<b>19,00</b>	<b>4 314</b>	<b>(611)</b>

# Santé, sécurité et gestion des risques au travail

## Objectif ou mandat

La Direction de la santé, de la sécurité et de la gestion des risques au travail a pour mandat de gérer les risques pour la sécurité, la santé et le bien-être du personnel, des visiteurs et du public qui sont liés aux tâches exécutées par le Ministère ou en son nom.

La Direction gère également les risques liés à l'infrastructure et aux biens matériels du Ministère.

## Activités

Offrir des services de consultation et de soutien dans les domaines suivants : sécurité du travail, mieux-être et santé au travail, gestion des demandes liées à des accidents et à des blessures corporelles et programmes de gestion des risques.

Rechercher, élaborer et maintenir les programmes, politiques et procédures de sécurité, de santé et de gestion des risques au travail.

Effectuer des vérifications du programme de sécurité afin de veiller à sa conformité avec l'ensemble des lois et des règlements fédéraux et provinciaux applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

Élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention de blessures musculosquelettiques et les programmes de formation à l'appui.

Mise en oeuvre et maintien de la planification de la continuité des activités du Ministère.

Élaboration de processus de planification des interventions d'urgence pour combler les besoins du Ministère.

## Points saillants en 2009-2010

La Direction a été un membre important du comité de travail de l'Initiative de gestion des changements aux pratiques de contrôle qui s'occupe de la conception et de l'élaboration du projet de gestion des risques généraux.

La Direction a élaboré et mis à l'essai 14 plans de continuité des activités pour des secteurs de service essentiels à la mission du Ministère. Les plans comprennent un élément qui vise l'épidémie de grippe H1N1.

Cinq programmes ministériels ont terminé avec succès les vérifications internes du programme de certificats de reconnaissance (programme COR) et cinq autres ont terminé avec succès des vérifications externes.

La Direction a alloué des ressources en personnel à l'élaboration d'un programme de maîtrise et de prévention des risques opérationnels.

## Statistiques sur les programmes et volumes de service en 2009-2010

Activités du programme en 2009-2010	
318	demandes de règlement – dommages à des biens du Ministère ou de tiers
177	demandes soumises à la Commission d'indemnisation des accidents du travail
5	vérifications internes dans le cadre du programme COR
5	vérifications externes dans le cadre du programme COR

<b>Statistiques sur les blessures en 2009-2010</b>	
135	accidents – blessures sans soins médicaux ni arrêt de travail
79	constats par un médecin – blessures avec soins médicaux, mais sans arrêt de travail
98	demandes avec arrêt de travail – blessures avec soins médicaux et arrêt de travail

<b>Nombres de journées perdues et coûts liés aux indemnités du travail en 2009-2010*</b>	
2 565	journées de travail perdues
1 784 567,11 \$	coûts liés aux indemnités d'accident du travail versées

#### **1 (g) Santé, sécurité et gestion des risques au travail**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	485	7,00	13
(2) Autres dépenses	116	91	25
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>601</b>	<b>7,00</b>	<b>38</b>

## Bureau du lieutenant-gouverneur

### Objectif ou mandat

La Division de l'administration et des finances soutient le Bureau du lieutenant-gouverneur. Elle en gère les finances, y compris le salaire du personnel administratif, les coûts du matériel et des fournitures et les frais de transport.

#### 1 (h) Bureau du lieutenant-gouverneur

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	208	3,00	220	(12)
(2) Autres dépenses	128		102	26
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>336</b>	<b>3,00</b>	<b>322</b>	<b>14</b>

# Commission de l'évaluation foncière

## Objectif ou mandat

La Commission de l'évaluation foncière est un tribunal indépendant qui détermine le juste montant des indemnités à verser pour les achats et les expropriations de terrains par le gouvernement. Ses activités sont régies par la *Loi sur l'acquisition foncière* en ce qui concerne les achats gouvernementaux et par la *Loi sur l'expropriation* pour ce qui est des expropriations.

Les décisions de la Commission relatives aux indemnités d'expropriation lient à la fois l'autorité expropriatrice et le ou les propriétaires du terrain. Les décisions sur les questions de fait et de droit peuvent faire l'objet d'un appel devant la Cour d'appel. Les décisions de la Commission relatives à la *Loi sur l'acquisition foncière* lient l'autorité qui fait l'acquisition du terrain, mais ne lient pas le ou les propriétaires.

Au 31 mars 2009, la Commission comptait 39 demandes en instance. Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010, la Commission a reçu 68 demandes en vertu de la *Loi sur l'acquisition foncière* et de la *Loi sur l'expropriation*. Les demandes étaient ainsi réparties :

	Reçues	Classées	En instance
<i>Loi sur l'acquisition foncière</i>	39	31	10
<i>Loi sur l'expropriation</i>	29	22	44

La Commission a classé 53 dossiers. Parmi ces derniers, 3 ont été retirés et la Commission a délivré 51 certificats d'indemnisation. Pour les dossiers classés, la Commission a délivré 51 certificats aux fins suivantes :

- 50 qui reposent sur des ententes ou des offres de vente ou des mainlevées conditionnelles;
- 1 qui correspond à une affaire litigieuse.

De plus, la Commission a délivré des motifs de 2 décisions sans certificat d'indemnisation pour des affaires litigieuses. Il lui reste donc 54 demandes en instance, comme l'indique le tableau ci-dessus.

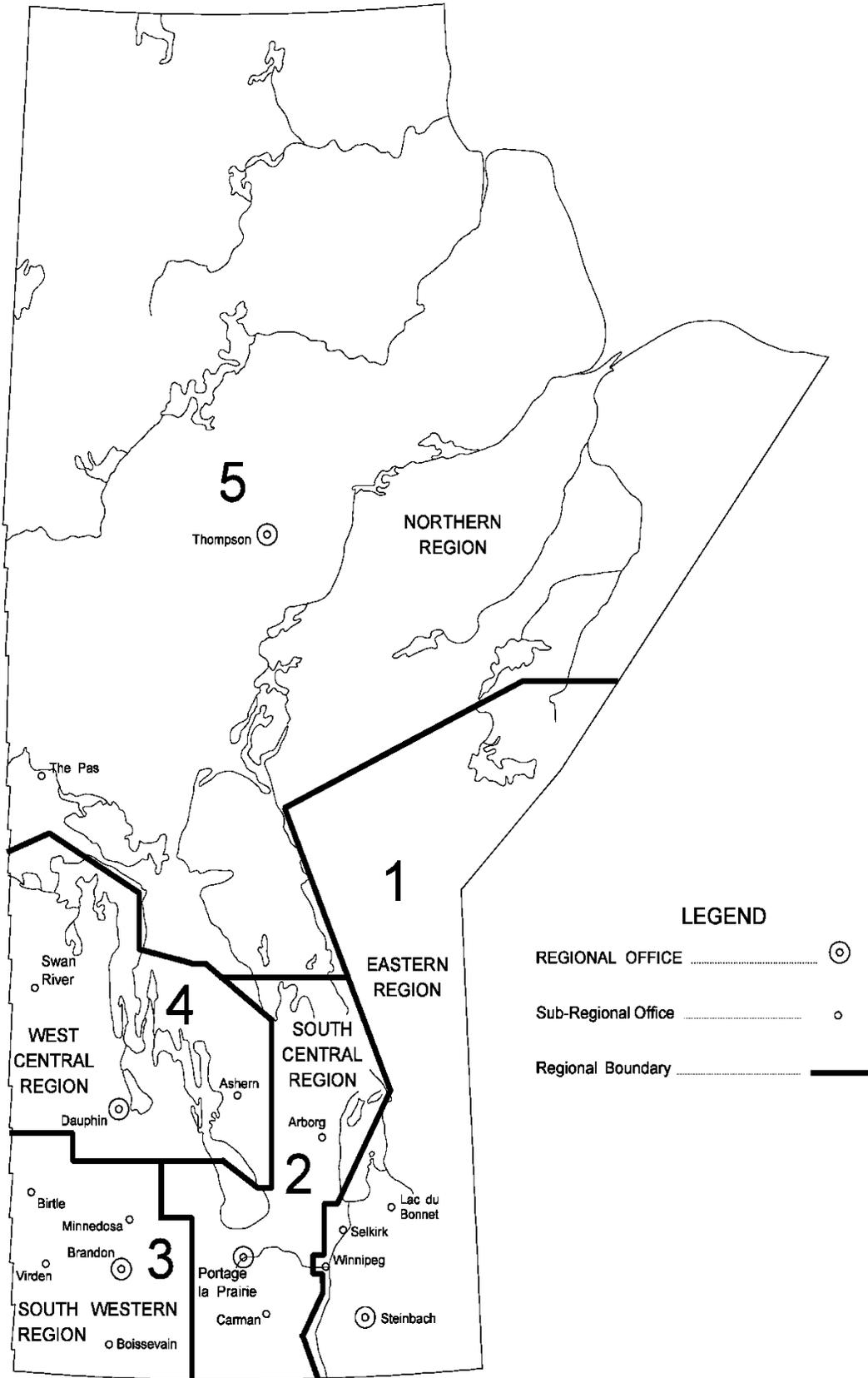
La Commission a tenu des audiences publiques relativement aux terrains acquis par Terres domaniales et acquisition foncière pour le ministère de l'Infrastructure et des Transports, la Commission du canal de dérivation du Manitoba et le ministère de la Conservation (Gestion des ressources hydriques). La Commission a tenu une audience sur une question litigieuse portant sur le pouvoir d'exproprier de la municipalité rurale de Montcalm.

La Commission donne les raisons justifiant ses décisions, lesquelles paraissent dans la publication intitulée *Land Compensation Reports* publiée par Canada Law Book Inc.

### 1 (i) Commission de l'évaluation foncière

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	12	27	(15)

REGIONAL MAP



LEGEND

- REGIONAL OFFICE ..... ○
- Sub-Regional Office ..... ◦
- Regional Boundary ..... ———

# Programmes - Voirie et transports

## Mandat

- Fournir des services centralisés de gestion et un soutien fonctionnel spécialisé en administration des contrats, en conception et en génie aux programmes de construction routière, d'entretien et de conservation du Ministère ainsi qu'aux programmes de régularisation des eaux et d'ouvrages d'art, de chemins d'hiver, d'entretien des voies d'eau et d'aide aux municipalités du Ministère.
- Veiller à la sécurité de la circulation sur les routes du Manitoba en faisant appliquer les règlements.
- Fournir des services de gestion des programmes, de planification et de conception routière pour aider à l'aménagement du réseau routier stratégique et du réseau routier régional.
- Assurer l'exploitation et l'entretien des aéroports provinciaux et des traversiers du nord du Manitoba.
- Fournir des services techniques pour les services de génie des matériaux, de contrôle de la circulation routière et des installations.
- Fournir des conseils en matière de politique et des services de planification, de recherche et de coordination se rapportant à tous les modes de transport de passagers et de marchandises. Assurer la liaison avec le gouvernement fédéral, les autres provinces et les entreprises.
- Fournir des fonds à la Société d'assurance publique du Manitoba pour la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules et percevoir les recettes prévues dans le *Code de la route*.
- Réglementer les transporteurs routiers; faire appliquer la *Loi sur la protection des voies publiques*, le *Code de la route* et la *Loi sur les véhicules à caractère non routier*; mettre un mécanisme d'appel à la disposition des personnes dont les privilèges de conduite ont été suspendus; réglementer la délivrance de permis pour les taxis, les limousines et les fourgonnettes pour personnes handicapées circulant dans la ville de Winnipeg.
- Obtenir les approbations environnementales et les permis de captation d'eau pour tous les travaux, au besoin.

## Services de gestion (Division de l'exploitation et de l'ingénierie)

### Objectif ou mandat

Le Bureau des services de gestion assume la gestion et l'orientation stratégique de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie. Il veille également à l'exécution efficace, dans toute la province, des programmes de construction, d'entretien, de conservation et d'aide aux municipalités du Ministère. Par ailleurs, le Bureau veille à la prestation efficace des programmes de traversiers et d'aéroports provinciaux, ainsi que des activités de régularisation des eaux. Il établit de plus des normes environnementales efficaces concernant l'utilisation des ressources et des matériaux, ainsi que des normes opérationnelles et de conception pour toute l'infrastructure administrée par la Division.

### Activités

Coordonner la planification stratégique de la Division.

Exercer une fonction d'assurance de la qualité à l'interne pour la correspondance écrite, les renseignements sur les coûts des programmes et diverses autres responsabilités en matière de budget et de suivi.

Cerner les besoins et les priorités en matière de modification de la structure organisationnelle, d'accent de la programmation et de développement positif de la culture organisationnelle au sein de la Division.

Coordonner les stratégies de gestion des réponses aux médias et des questions politiques de la Division.

Offrir un leadership et une orientation à la Division, conformément aux objectifs opérationnels du gouvernement, en participant à la direction supérieure du Ministère.

Offrir une gestion au Ministère dans les secteurs suivants :

- programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes délivrés dans les cinq régions du Ministère et les directions concernées chargées de soutenir la haute direction de la Division;
- programmes ministériels de construction, d'entretien, de conservation des ouvrages d'art et de régularisation des eaux;
- réseau de transport maritime et l'exploitation du réseau provincial d'aéroports du Ministère.

Fournir du soutien administratif aux gestionnaires des diverses directions.

Jouer le rôle de ressource d'accompagnement professionnel pour diriger et stimuler le travail de certaines personnes dans les domaines du perfectionnement en leadership ainsi que de l'apprentissage et du perfectionnement axés sur le rendement pour la Division.

Surveiller l'efficacité des normes, des services et des installations relevant de la Division.

Offrir un perfectionnement professionnel en établissant des programmes d'accompagnement professionnel, de mentorat et de formation en vue de répondre aux besoins du Ministère et aux attentes des employés.

Offrir un leadership et une orientation au personnel divisionnaire en matière de liens avec les Premières nations.

### Points saillants en 2009-2010

Au cours des trois dernières années, la Division a mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives qui visent à accroître ses ressources d'ingénierie internes. Voici une liste partielle de ces initiatives :

- élaborer un plan de publicité, de recrutement et de conservation plus agressif des effectifs d'ingénieurs;

- mise en oeuvre d'un programme formel de formation des ingénieurs auquel sont présentement inscrits plus de 20 récents diplômés en génie;
- établir une équipe de projets spéciaux au sein du Ministère en ayant recours aux ressources existantes;
- demander aux directions d'élaborer un processus de prévision des besoins techniques et un programme d'échange des ressources en génie en fonction de divers projets particuliers;
- mettre en oeuvre un processus de rationalisation du processus de mobilisation des consultants et de délégation accrue du pouvoir;
- élaborer un programme de stages des gestionnaires de projet pour les Services d'appui à la construction pour accélérer le perfectionnement professionnel du personnel paraprofessionnel technique jusqu'au niveau des gestionnaires de programme.

La Division a recruté du personnel pour combler divers postes de gestionnaire de rang intermédiaire, y compris les suivants :

- ingénieur en structures, matériaux et normes;
- ingénieur en travaux d'immobilisations pour la régularisation des eaux;
- ingénieur en services techniques;
- gestionnaire des services environnementaux;
- ingénieur en pratiques de conception.

#### **Volumes de service en 2009-2010**

	<u>Budget</u>	<u>Chiffres réels en fin d'exercice</u> (en millions de dollars)
Immobilisations (y compris les fonds fédéraux)	249,4	206,4
Conservation des routes	52,5	42,0
Chemins d'hiver	9,1	9,0
Entretien des routes	104,0	116,3

Le budget annuel pour les routes et les ponts s'est accru de plus de 55 % depuis 2006-2007 pour atteindre un nouveau record de 415 millions de dollars (M\$). Le Ministère a atteint sa cible budgétaire et a indiqué les dépenses les plus élevées jusqu'ici.

Parmi les importants projets d'immobilisations entrepris en 2009-2010, on compte les suivants :

- reconstruction de 27,4 km de la route Transcanadienne, de la RPGC 100 à la RPGC 12;
- nivellement de 28,5 km de la RPGC 8 et pose d'une couche de base et d'un revêtement bitumineux, de Gimli à Hnauasa;
- début de la construction du nouveau pont de Letellier sur la rivière Rouge (RPS 201);
- renouvellement de la couche de surface de la RPGC 3, à l'est de Melita (21,9 km);
- pose d'un revêtement sur les voies en direction est de la route Transcanadienne, de l'est de Virden à Oak Lake;
- nivellement de 25,4 km de la RPGC 83 et pose d'une couche de base et d'un revêtement bitumineux, de la RPGC 57 à la RPGC 49;
- nivellement de 31,5 km de la RPGC 2 et pose d'un revêtement bitumineux, de Fannystelle à l'est de Springstein;
- renouvellement de la couche de surface de la RPGC 10, de la RPGC 60 à Westray (40,7 km);
- poursuite de la construction de l'ouvrage d'art qui traverse la rivière Assiniboine sur la 18<sup>e</sup> Rue (RPGC 10) à Brandon;
- pose d'un revêtement sur les voies en direction ouest de la route Transcanadienne, de Griswold à l'est d'Alexander (14,6 km), y compris la pose d'un revêtement sur l'accotement;
- renouvellement de la couche de surface de la RPGC 59, au nord de la RPS 213 (8,6 km);
- poursuite de la pose d'un revêtement sur la RPGC 6, de la RPS 275 à Thompson (28,7 km);
- poursuite de la pose d'un revêtement sur la RPGC 68, à l'ouest de la RPGC 6;
- pose d'un revêtement sur 10,7 km de la RPGC 68, à l'est de la RPGC 5;
- nivellement de 7,0 km de la RPS 374 et fondation de matériaux granuleux, au sud du pont Kichi Sipi;

- renouvellement de la couche de surface de la RPGC 6, dans le voisinage de la RPGC 60 (16 km);
- début de la réfection du pont de Saint-Adolphe qui traverse la rivière Rouge (RPS 210);
- première étape des travaux de stabilisation du barrage de Minnedosa;
- reconstruction d'une partie du rigolet 4N, près de Carman;
- reconstruction d'une partie du drain du lac Crooked Sud;
- reconstruction d'une partie du drain de Dewar.

En 2009-2010, la Division de l'exploitation et de l'ingénierie a élaboré un processus pour l'attribution des contrats de conception-construction et a préparé le premier contrat de conception-construction de carrefours à niveaux différents et d'échangeurs liés au projet de voie CentrePort Canada d'une valeur de 142 M\$, le plus important contrat attribué par la Division.

En 2009-2010, la Division a également entrepris des recherches, une planification et des consultations publiques étendues sur le réaménagement de la RPGC 75 (entre Saint-Jean-Baptiste et Aubigny) en vue de surélever la chaussée et de rechercher les options pour le remplacement du pont de la rivière Morris afin d'améliorer la protection contre les inondations de l'important corridor international que représente la RPGC 75. Le niveau de protection sera équivalent à celui de la route I-29 au Dakota du Nord pour correspondre approximativement au niveau des crues de 2009 (sous réserve d'une évaluation hydraulique pour déterminer les incidences du projet sur les propriétés et les infrastructures adjacentes le long de la partie visée de la RPGC 75 dans la vallée de la rivière Rouge).

Les aéroports, les traversiers à câble et les navires à moteur ont traité 394 000 passagers, 53 500 mouvements d'aéronef et 91 000 véhicules.

### Écarts en 2009-2010

Une restructuration a eu lieu pour permettre à la Division d'aller de l'avant dans un contexte marqué par un financement sensiblement accru, des attentes plus élevées du public et le départ à la retraite de cadres supérieurs.

#### 2 (a) Services de gestion

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles	Dép. prévues		Écart
	2009/10 (milliers de \$)	ETP	2009/10 (milliers de \$)	pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 337	15,00	1 383	(46)
(2) Autres dépenses	147		144	3
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(248)		(246)	(2)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 236</b>	<b>15,00</b>	<b>1 281</b>	<b>(45)</b>

# Opérations et contrats

## Objectif ou mandat

La Division des opérations et des contrats et ses quatre directions fournissent du soutien et des services internes spécialisés afin de veiller à la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation conformément à des normes, spécifications et procédures uniformes.

## Activités

Les **Services contractuels** fournissent des conseils et des services d'expert pour l'élaboration des normes et des politiques qui constituent le cadre dans lequel travaillent le personnel régional et les autres directions en ce qui concerne la programmation des projets d'immobilisations et de conservation, l'administration des contrats et l'approvisionnement en matériaux et en services des projets de construction, de conservation et d'entretien dans toute la province. Ils s'occupent également de l'administration du programme provincial de chemins d'hiver, qui offre un accès terrestre saisonnier à diverses collectivités éloignées du nord du Manitoba. De plus, ils gèrent le système de gestion de construction qui participe à l'élaboration et au suivi des progrès des programmes de construction et de conservation et qui offre des renseignements sur les flux de trésorerie continus aux gestionnaires de projet, ainsi qu'à la Division et aux dirigeants ministériels.

Les **Services d'appui à la construction** offrent des services techniques spécialisés, des conseils, du soutien et de la formation au personnel de construction, d'entretien et des aéroports du Ministère d'une manière qui intègre la qualité, la viabilité, l'équité et l'uniformité, ainsi que la protection de l'intérêt public. La vision des Services met l'accent sur l'exploration de nouveaux moyens innovateurs de devenir plus efficaces en modifiant les systèmes et les processus d'amélioration des services. Les Services offrent également un soutien et des services internes spécialisés pour assurer la prestation opportune et efficace des programmes de construction, d'entretien et de conservation, conformément à des normes, des spécifications et des procédures uniformes.

Les **Services opérationnels** se chargent des opérations d'entretien provinciales et de la conservation des routes dans le contexte des politiques et procédures opérationnelles, des outils de gestion et des technologies de soutien. La Direction coordonne l'information sur l'état des routes à l'intention des intervenants du public.

Les **Opérations spéciales** organisent, gèrent et fournissent les services d'équipes spécialisées formées de plus de 150 employés saisonniers de bureau et sur le terrain qui font fonctionner du matériel spécialisé pour accomplir les travaux de conservation et d'entretien des routes dans les domaines suivants : pose de couches de scellement au bitume, mélange de l'asphalte, marquage de la chaussée, entretien des ponts, défonçage et colmatage. La Direction des opérations spéciales représente le Ministère dans le domaine de la planification d'urgence et l'Organisation des mesures d'urgence coordonne la réaction du Ministère en cas de situation d'urgence.

## Points saillants en 2009-2010

### Services contractuels

La Direction des services contractuels a examiné et traité une hausse de 19 % de la valeur des contrats cautionnés par rapport à 2008-2009. Elle a préparé les contrats du programme annuel et de conservation et du programme pluriannuel de construction d'immobilisations. Elle s'est occupée avec succès de l'administration et de la prestation du programme provincial de chemins d'hiver.

### Services opérationnels

#### *Initiatives liées aux routes provinciales*

Mise en service et soutien du système de gestion de l'entretien à plus de cent endroits partout dans la province.

Préparation du programme provincial annuel de conservation.

La Direction des services opérationnels est responsable du programme provincial de formation professionnelle en entretien qui veille à ce que tous les employés débutants et permanents soient adéquatement formés avant d'offrir des services d'entretien. Plus de 120 membres du personnel ont été formés avant d'entreprendre des activités sur le terrain.

La Direction est responsable des ententes relatives aux routes en gravier conclues avec les municipalités rurales. Les ententes ont été renouvelées jusqu'en 2011.

Les renseignements sur l'état des routes sont disponibles 24 h sur 24 sous forme de messages enregistrés au 945-3704, ou, sans frais, au 1-877-627-6237. Les messages sont mis à jour 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant toute l'année. Ces renseignements sont aussi disponibles par Internet, à la page Web [www.gov.mb.ca/roadinfo](http://www.gov.mb.ca/roadinfo).

## **Services d'appui à la construction**

### ***Section de la formation, du perfectionnement et du recrutement***

#### Programmes d'alternance travail-études

La Section a embauché 156 étudiants dans le cadre de ses programmes d'alternance travail-études en génie civil et de formation de techniciens et de technologues en génie civil et de ses initiatives dans les écoles secondaires, y compris l'Engineering Access Program (EngAP) à l'Université du Manitoba et le programme de technologie en génie civil ACCESS au collège Red River, en soutien au Programme d'équité et matière d'emploi et de diversité du Ministère.

Au cours de la troisième année du programme de parrainage pour les élèves du secondaire du Nord et des régions rurales qui participent à l'initiative dans les écoles secondaires, cinq bourses de 1 000 \$ ont été accordées dans l'ensemble de la province à des étudiants afin de poursuivre leurs études dans le domaine du génie civil et de leur offrir un emploi d'été continu.

#### Formation interne

La Section a offert des cours de formation interne au cours de l'exercice 2009-2010 : 255 membres du personnel du Ministère ont réussi les niveaux 1 (mathématiques, levés et matériaux) et 2 (mathématiques) de manière autodidactique; 195 membres du personnel ont participé à une formation interne qui comprenait les modules Principes de gestion 1 à 3, Matériaux 2-A, B et C, Levés 2 et 3, Conception 3 et le guide de gestion de projet de construction.

#### Salons de l'emploi et activités de diffusion

La Section a organisé dix salons de l'emploi en 2009-2010, par rapport aux six salons de l'exercice précédent. Les salons les plus importants de Brandon et de Winnipeg ont accueilli la participation de tous les secteurs opérationnels du Ministère et ce dernier a mérité un prix pour le « kiosque le plus instructif » lors du Salon des carrières du club Rotary de Winnipeg. Plusieurs événements régionaux moins importants ont été dotés en personnel principalement par des membres du personnel régional, tandis que les éléments d'exposition, le matériel d'information et les fournitures ont été fournis et expédiés par la Section.

La Section a participé à des conférences pour promouvoir ses programmes d'emploi dans les écoles secondaires, d'alternance travail-études et de formation, ainsi que ses programmes propres à un projet, au cours de l'exercice. Les présentations ont entraîné des contacts avec des collectivités autochtones, des divisions scolaires, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres ministères du gouvernement, qui étendent la portée des programmes de recrutement et renforcent la stratégie de dotation en personnel à long terme.

### ***Géomatique et soutien géographique***

La Direction des services d'appui à la construction a poursuivi la modernisation du parc automobile des équipes de topographes en acquérant du matériel technologique à la fine pointe du progrès. Elle a acquis 4 autres stations totalisatrices robotiques.

Les levés complexes suivants ont été effectués par le groupe de géomatique :

- 4 levés d'aéroport : Pukatawagan, Shamattawa, Easterville et Poplar River.

En 2009-2010, la formation et le soutien ont représenté une partie importante du travail du groupe de géomatique. Il a continué d'offrir du soutien et de la formation au personnel du Ministère en se concentrant sur la Sous-division de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art. Ainsi, 36 membres du personnel de la Sous-division ont été formés pour utiliser le logiciel SurvCE.

Projets spéciaux. Le groupe de géomatique a participé à la surveillance de la démolition du pont de Saint-Adolphe et aux levés nécessaires, y compris l'utilisation du nouveau matériel de balayage du Ministère.

LIDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses). L'entreprise Fugro Geomatics de Calgary a offert un service de collecte des données LIDAR pour un projet de stimulation économique fédéral (RPS 373). Le canal Manning et le drain Tourond ont également été survolés pour recueillir des données LIDAR.

Inondation de 2009. Le groupe de géomatique a procédé au soulèvement axial des routes, des digues et des niveaux d'eau au cours de l'inondation de 2009 et a préparé des cartes indiquant les routes qui pouvaient être inondées.

### **Assurance de qualité**

#### ***Système de pont-bascule automatisé***

Le projet du système de pont-bascule automatisé a été parachevé et on a entrepris l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre d'un projet pour 2010.

#### **Mise en oeuvre du système d'analyse des matériaux**

L'élaboration d'un système d'analyse des matériaux est désormais terminée et on a entrepris sa mise en oeuvre. Le système permet la saisie électronique de toutes les données d'essai sur le terrain par les laboratoires centraux. La Section de l'assurance de la qualité vise toujours la saisie électronique de toutes les données sur le terrain afin de faciliter l'entrée des données dans le système d'analyse des matériaux. Pendant la saison de construction, la Section procédera à la collecte électronique des données de densité du bitume, qui seront ensuite téléchargées dans le système d'analyse des matériaux. Dans un futur proche, la Section de l'assurance de la qualité et la Section du génie des matériaux souhaitent que la base de données soit facilement et rapidement utilisable par les bureaux régionaux et les directions spécialisées. Toute l'information sera contenue dans une base de données qui peuvent être analysées pour recommander des modifications aux spécifications des matériaux, être utiles dans le cours d'une enquête en médecine légale et évaluer le rendement des matériaux (p. ex., formulations pour les revêtements bitumineux) utilisés pour la construction des routes de la province.

#### **Projet de technologie du mélange d'asphalte tiède**

Le Bureau de la région du Centre-Sud et le groupe de travail technique sur le mélange d'asphalte tiède participent présentement au premier projet du genre au Manitoba. La route visée est la RPGC 14, à l'est de Winkler. Les travaux de construction ont débuté vers la fin de l'automne 2009 et ils reprendront au cours du printemps 2010. Le mélange d'asphalte tiède permet aux producteurs de matériaux de revêtement d'asphalte d'abaisser la température à laquelle les matériaux sont mélangés et étendus sur le sol. La réduction importante de la température offre les avantages évidents d'une réduction de la consommation de combustible et d'une baisse de la production de gaz à effet de serre. Le Bureau régional et le groupe de travail technique continueront d'évaluer et de procéder à des essais sur plusieurs emplacements variés dans les limites du projet.

#### **Soutien à Geopack et Microstation**

La Direction des services d'appui à la construction a parachevé une évaluation des critères de conception et du système de conception et de dessin assistés par ordinateur (CDAO) de la Direction de la régularisation des eaux, ainsi qu'un plan pour intégrer la Direction dans le monde du travail des logiciels Microstation et GEOPACK. La société Bentley a parachevé le contrat pour l'élaboration des critères de la

marche du travail de la Direction de la régularisation des eaux. La transition des utilisateurs du système CDAO aux logiciels Microstation et GEOPACK se poursuit toujours.

La Direction a préparé la mise en service des « nouveaux » produits Bentley V8i en mai 2010.

La Direction a poursuivi la mise en place du progiciel Geopack dans les régions, tout en offrant un soutien opérationnel aux logiciels de génie du Ministère que sont Geopack, Microstation, TIMS, ainsi qu'à d'autres produits Bentley connexes tels que Descartes et Rebar.

La Direction a évalué la nouvelle application GEOPACK Corridor Modeling de Bentley et l'application LINDAR de Microstation.

La Direction a mis sur pied un groupe de discussion pour les utilisateurs de Geopack, Microstation et TIMS.

## Opérations spéciales

### ***Bâtiments et parcs d'entreposage***

- On a investi 1,3 M\$ pour construire dix bacs à sel et dix hangars de stockage de sable dans le cadre du programme ministériel de gestion des sels de voirie.
- On a investi 1,6 M\$ pour construire cinq hangars d'entreposage d'équipement.
- On a effectué des travaux de modernisation des immeubles d'une valeur de 5,0 M\$;
- On a investi 1,24 M\$ dans la modernisation de deux aérogares, d'un atelier de matériel et dans d'autres travaux de modernisation pour la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord.

## Volumes de service en 2009-2010

### **Services contractuels**

En 2009-2010, 309 contrats d'une valeur totale de 261,7 M\$ ont été attribués pour divers genres de travaux à l'échelle de la province. Ce chiffre comprend 92 contrats cautionnés d'une valeur totale de 241,3 M\$, notamment les suivants :

- 13,6 M\$ : production d'agrégats;
- 2,1 M\$ : projets relatifs aux aéroports et aux installations maritimes;
- 49,5 M\$ : ouvrages d'art;
- 2,1 M\$ : bâtiments;
- 22,1 M\$ : travaux de nivellement;
- 151,1 M\$ : pose de revêtement;
- 0,3 M\$ : circulation;
- 0,5 M\$ : régularisation des eaux.

Par ailleurs, 217 arrêtés ont été approuvés pour des projets de construction non cautionnés (d'une valeur totale de 20,4 M\$) concernant des routes et des ponts divers.

Au total, 401 bons de commande d'une valeur de 90,2 M\$ ont été émis pour l'achat de matériaux de construction et d'entretien des routes, comme des ciments bitumineux, des ponceaux et des produits chimiques d'entretien.

<b>Volumes de service des Services opérationnels en 2009-2010</b>	
82	clubs 4-H ayant participé à la campagne annuelle de nettoyage des routes de 4-H
1 030	km d'emprises routières nettoyées
5 967	sacs de déchets ramassés
154 844	appels au bureau d'information sur l'état des routes

<b>Volumes de service des Services d'appui à la construction en 2009-2010</b>	
20	examens de contrats effectués
17	vérifications du nivellement réalisées
2	vérifications de régularisation des eaux réalisées
31	activités de formation – utilisateurs de GEOPAK
2	systèmes GPS achetés
20	stations totalisatrices robotiques achetées
1	stations totalisatrices d'imagerie achetées (pour calculer le volume des piles d'articles)
1	scanner LIDAR terrestre acheté
20	membres du personnel formés en logiciel Microstation
20	membres du personnel formés en logiciel TIMS
413	membres du personnel formés à l'interne

<b>Volumes de service des Opérations spéciales en 2009-2010</b>	
62 230	tonnes de mélange d'asphalte
1 270	km de couche de scellement au bitume posée
194 215	mètres de route (opérations de défonçage et de colmatage)
4,6	M\$ dépensés pour le programme de marques sur la chaussée
4,34	M\$ dépensés pour le programme de construction
3,75	M\$ dépensés pour le programme d'entretien des ponts

Les activités de planification annuelle comprennent l'établissement des calendriers des programmes, en collaboration avec d'autres autorités gouvernementales comme le programme technologique de prévision du rendement du bureau chargé de la gestion de l'actif, la section chargée des ponts, le calendrier d'entretien et la contribution de chacune des régions concernant les travaux nécessaires.

## 2 (b-1) Opérations spéciales

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart pos./ (nég.)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	749	9,00	697	52
(2) Autres dépenses	244		242	2
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>993</b>	<b>9,00</b>	<b>939</b>	<b>54</b>

## 2 (b-2) Services contractuels

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart pos./ (nég.)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	(milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 436	18,40	1 360	76
(2) Autres dépenses	385		251	134
(2) Subventions et paiements de transfert	54		68	(14)
Total des autres dépenses	439		319	120
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 875</b>	<b>18,40</b>	<b>1 679</b>	<b>196</b>

**2 (b-3) Services d'appui à la construction**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	907	13,00	965	(58)
(2) Autres dépenses	297		208	89
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 204</b>	<b>13,00</b>	<b>1 173</b>	<b>31</b>

**2 (b-4) Services opérationnels**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	644	9,60	650	(6)
(2) Autres dépenses	195		172	23
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>839</b>	<b>9,60</b>	<b>822</b>	<b>17</b>

**2 (b-5) Montant recouvrable d'autres postes**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
Montant recouvrable d'autres postes	(325)		(790)	465
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(325)</b>		<b>(790)</b>	<b>465</b>

# Régularisation des eaux et ouvrages d'art

## Objectif ou mandat

La Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art veille à la sécurité et à l'efficacité des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux de la province, par la réalisation d'activités d'inspection, de planification, d'entretien, de réfection et de construction. Elle est responsable de la gestion globale de l'ensemble des infrastructures, qui comprend notamment 1 800 ponts, 2 100 grands ponceaux, 13 000 ponceaux de digue, 4 500 km de drains, plus de 90 barrages, 61 réservoirs, 345 ouvrages de régularisation des eaux, 12 ouvrages de dérivation, 18 digues communautaires, 425 km de digues de rivière et 41 stations de pompage.

## Activités

Concevoir et préparer des plans détaillés et des spécifications pour les ouvrages d'art et les projets d'infrastructure de régularisation des eaux.

Offrir des services d'administration des contrats et de visite de chantier pour les ouvrages d'art et les projets d'infrastructure de régularisation des eaux (ponts, ouvrages de franchissement, barrages, drains, ouvrages régulateurs, structures de signalisation suspendue, grands ponceaux et autres ouvrages divers).

Évaluer la capacité portante des ponts et des ouvrages d'art du réseau routier et du système de régularisation des eaux en vue d'augmenter la capacité portante des routes et examiner les utilisations de l'excédent de poids autorisé par permis spécial.

Gérer le travail des sociétés de génie-conseil engagées par le Ministère pour des services de conception préliminaire et détaillée, de visite de chantier et d'administration de contrats relatifs à des projets d'ouvrages d'art et d'infrastructure de régularisation des eaux.

Contribuer et aider à l'élaboration d'un programme ministériel d'immobilisations pluriannuel fondé sur l'inspection et l'évaluation de l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux existants.

Inspecter et surveiller l'état des ouvrages d'art et de l'infrastructure de régularisation des eaux (ponts, sauts-de-mouton, barrages, digues, grands ponceaux, ouvrages connexes), les entretenir et les rénover.

Intervenir par rapport aux problèmes urgents touchant les ouvrages d'art et l'infrastructure de régularisation des eaux, comme les inondations et les réparations d'urgence.

Poursuivre la recherche et l'utilisation de nouveaux matériaux, de technologies et de pratiques de conception innovateurs qui ont le potentiel de prolonger la durée de vie du stock d'ouvrages d'art et d'assurer l'adoption de solutions de conception durables et écologiquement compatibles.

Fournir à d'autres organismes gouvernementaux et administrations des conseils techniques et des recommandations relativement aux ouvrages d'art et à l'infrastructure de régularisation des eaux dans les domaines de l'hydraulique, de l'analyse des sols, de la conception géotechnique, des matériaux pour les ponts, des technologies innovatrices, de l'ingénierie structurale, de l'administration des contrats pour les ouvrages d'art et des visites de chantier.

Offrir des services techniques et des levés pour les voies navigables provinciales désignées, au besoin, pour un nettoyage ou de nouveaux travaux de construction.

Fournir au ministère de la Gestion des ressources hydriques des services des levés pour les travaux de drainage et d'exécution des lois, des relevés nivométriques pour la prévision des crues, une analyse de la capacité des voies navigables et une aide en matière de litige et de correspondance.

Exploiter les ouvrages de régularisation des eaux, notamment par des services de fonctionnement mécanique pour les barrages, les ouvrages de régularisation, les stations de pompage et les unités de

pompage mobiles, le contrôle et la surveillance de tous les ouvrages de régularisation des eaux afin de veiller à l'atteinte de l'effet voulu, conclure des ententes d'acquisition de terrains pour les nouveaux projets de construction de voies d'eau et les emprises des services publics visant des voies d'eau, gérer les baux afin d'autoriser la fenaison autour des drains, exécuter le travail selon les directives données par Gestion des ressources hydriques pour les besoins de l'approvisionnement en eau et de la régularisation des eaux, et étudier les demandes de service de la clientèle et y répondre (notamment quelque 300 lettres chaque année). Assurer les services d'arrêt à l'automne, d'hivernisation et d'entretien hivernal pour les ouvrages mécaniques de régularisation des eaux et autres, selon les besoins. Fournir des services continus de surveillance des ouvrages et de prévision pendant l'hiver.

Fournir des services d'intervention en cas d'écoulements printaniers et d'inondations, y compris l'activation et l'exploitation des ouvrages de régularisation des eaux et la construction de digues. Sous la direction de Gestion des ressources hydriques Manitoba, assurer sur place la coordination de l'intervention en cas d'inondations et la construction de digues de terres ou de sacs de sable, l'utilisation des ouvrages de régularisation des eaux aux fins de la lutte contre les inondations, ainsi que la fermeture et l'ouverture des digues communautaires. Fournir sur place du soutien technique aux municipalités et à Affaires autochtones et du Nord Manitoba pour l'intervention en cas d'inondations.

### Points saillants en 2009-2010

Exécution réussie des travaux suivants :

- 55,6 M\$ - programme d'immobilisations relatif aux routes;
- 8,0 M\$ - programme d'entretien et de conservation relatif aux ouvrages d'art;
- 9,9 M\$ - programme d'immobilisations relatif aux voies d'eau;
- 12,4 M\$ - programme d'entretien relatif aux voies d'eau.

Interventions rapides sur 40 ouvrages situés un peu partout dans la province afin de garantir la sécurité des déplacements du public.

### Volumes de service en 2009-2010

Activités relatives à la régularisation des eaux et aux ouvrages d'art	
18	conceptions préliminaires (secteur hydraulique)
90	conceptions structurales détaillées et dessins connexes
30	ouvrages d'art construits ou rénovés
800	inspections détaillées d'ouvrages d'art
350	ouvrages d'art ayant fait l'objet de travaux d'entretien majeurs
90	travaux affectés à des fournisseurs de services de génie gérés
90	évaluations d'ouvrages d'art pour en établir la capacité portante
43	travaux de conception géotechnique, d'analyse des sols et de surveillance à des emplacements d'ouvrage d'art
21	évaluations hydrologiques réalisées
132	dossiers environnementaux préparés
4	structures de signalisation suspendue construites, rénovées ou réparées, y compris des supports montés sur pont
2 562	examens des permis des véhicules de poids excédentaire
36	km de drains reconstruits
200	permis de renouvellement de fenaison délivrés

### 2 (c-1) Conception et construction

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)		Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
		ETP		
(1) Salaires et avantages sociaux	2 602	34,00	2 865	(263)
(2) Autres dépenses	711		662	49
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 313</b>	<b>34,00</b>	<b>3 527</b>	<b>(214)</b>

**2 (c-2) Activités de régularisation des eaux**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 291	29,00	2 228	63
(2) Autres dépenses	415		741	(326)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 706</b>	<b>29,00</b>	<b>2 969</b>	<b>(263)</b>

**2 (c-3) Services de conservation et de planification**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	703	10.00	830	(127)
(2) Autres dépenses	74		128	(54)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>777</b>	<b>10.00</b>	<b>958</b>	<b>(181)</b>

**2 (c-4) Montant recouvrable d'autres postes**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
Montant recouvrable d'autres postes	(2 604)		(3 897)	1 293
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(2 604)</b>		<b>(3 897)</b>	<b>1 293</b>

# Services de réglementation et de sécurité des transports

## Objectif ou mandat

La Division des transports routiers vise à améliorer la sécurité publique grâce au développement, à la communication et à l'administration de services de réglementation et de sécurité destinés aux transporteurs routiers commerciaux et aux chemins de fer d'intérêt local exploités dans la province de manière à protéger l'infrastructure et à promouvoir l'économie, tout en mettant en valeur la diversité de l'effectif, de la culture innovatrice et des activités d'intendance publiques du Ministère.

## Activités

La **Direction de la sécurité des transporteurs routiers** améliore la sécurité du public en fournissant un soutien financier et administratif, ainsi que des programmes, des services et de la formation à la division, aux organismes externes et à l'industrie des transporteurs routiers. Elle gère un système de profils des transporteurs contenant des données sur les transporteurs routiers et les transporteurs ferroviaires (caractéristiques démographiques, véhicules, marchandises, matières dangereuses, inspections le long des routes, accidents avec condamnation, assurance responsabilité, enquêtes et résultats des vérifications sur les installations). La Direction surveille les registres d'assurance qui visent la responsabilité civile et les dommages matériels des transporteurs routiers, administre un test d'aptitude en matière de sécurité aux transporteurs routiers qui se lancent dans l'industrie et attribue des cotes de sécurité dans le cadre du programme de certificats d'aptitude à la sécurité.

La **Direction des permis de transport routier et du développement** élabore, diffuse et administre les politiques régissant les permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires, et elle perçoit les frais relatifs aux voyages uniques, à la taxe sur les carburants, aux permis et aux autorités de réglementation. La Direction participe également à l'élaboration et à la mise en œuvre annuelle du Programme manitobain de restrictions concernant les routes au printemps du Ministère et assure le maintien du système informatisé de routage et de délivrance de permis (ARPS) et la prestation du programme TPIF (Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du camionnage). La Direction offre également un programme de sécurité complet en ce qui concerne la surveillance et la réglementation des chemins de fer intraprovinciaux d'intérêt local.

La **Direction de la réglementation des transporteurs routiers** élabore, administre et surveille les programmes visant l'industrie des transporteurs routiers commerciaux, notamment la réglementation du poids et des dimensions des véhicules, la Commercial Vehicle Safety Alliance (CVSA), le Programme d'inspection mécanique des camions, la sécurisation des chargements, les matières dangereuses, les permis et licences, le Code national de sécurité et le Programme de restrictions routières durant la période de dégel. Elle offre également un programme de vérification des installations qui vise à améliorer la sécurité opérationnelle des transporteurs routiers.

La **Direction des initiatives stratégiques en transport routier** améliore la sécurité du public, protège les éléments d'infrastructure et favorise le développement économique en définissant, en recherchant, en analysant et en élaborant une politique des transports terrestres et des initiatives en matière de sécurité et d'exécution des lois. La Direction offre un soutien en matière de recherche et d'analyse à la Commission du transport routier et à la Commission de réglementation des taxis, élabore et applique un plan stratégique et un système de mesure du rendement pour la Division des transports routiers, offre des recherches, des analyses et des services d'élaboration de politiques en soutien aux initiatives de la Division, ainsi qu'aux nouvelles questions émergentes et aux nouveaux facteurs qui ont des incidences sur les programmes de la Division.

## Points saillants en 2009-2010

La Division des transports routiers a consolidé son personnel et ses activités, passant de trois emplacements distincts à un bureau central au 1695 de l'avenue Sargent. Un nouveau bâtiment pour un poste de pesage a été installé à Le Pas, le poste de pesage de Birds Hill a été restauré à une aptitude active à l'usage et un poste de pesage télécommandé a été installé sur la RPGC 6, près de Thompson.

Les agents d'exécution de la loi ont reçu des gilets de protection balistique avec de nouveaux uniformes afin de normaliser l'apparence des agents dans l'ensemble de l'Ouest canadien.

La Division a mis en oeuvre un logiciel sur les politiques d'application de la loi connu sous le nom de PowerDMS et un système de téléphonie (système téléphonique perfectionné) à titre de projet pilote pour l'ensemble du gouvernement. La Division a également procédé à des mises à niveau de logiciel, à la réparation des défaillances et à des améliorations qui visent le système de profils des transporteurs utilisé pour identifier les transporteurs routiers qui posent les dangers les plus importants pour la sécurité du public. Le logiciel TraCS (Traffic and Criminal Software) a également fait l'objet d'une mise à niveau.

La Division a participé aux négociations des conditions d'un nouvel accord de financement pour le Code national de sécurité (CNS). Elle a satisfait à toutes les mesures du rendement établies par Transports Canada afin de devenir admissible au financement relatif au CNS.

La Division a participé à l'organisation du premier symposium sur l'avenir du camionnage organisé avec le Transport Institute de l'Université du Manitoba.

La Division a consacré beaucoup de temps au dossier des autobus interurbains Greyhound. Elle a parachevé plusieurs initiatives liées au groupe de travail sur le poids et les dimensions des véhicules, au projet de recherche sur la technologie de surveillance des freins, à l'étude sur les véhicules utilitaires, à l'enquête nationale sur les autobus scolaires et à l'initiative d'utilisation conjointe de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario.

#### **Volumes de service en 2009-2010**

<b>EXÉCUTION DES LOIS</b>	
Nombre total de véhicules traités	381 241
<b>POURSUITES</b>	
Éclairage agricole	2
Poids excédentaire (surcharge)	1 404
Dimensions excédentaires	250
Véhicules de transport public	34
Équipement défectueux et sécurité	477
Matières dangereuses	25
Délivrance de permis	301
Heures de service provinciales	3
Infractions relatives aux permis pour les véhicules de dimensions ou de poids excédentaires	136
CVSA	500
Heures de service fédérales	85
Ammoniac	0
Arrimage des charges	195
Inspection des registres sur les déplacements	48
*Autres (relatives aux conducteurs)	128
Autres (relatives aux passagers)	1
Inconnu	7
<b>Nombre total de poursuites</b>	<b>3 596</b>
<b>PERMIS</b>	
Permis pour voyage unique	12 819
Permis pour produits désignés ou réglementés	41
Permis relatifs au carburant diesel	7 716
Permis de transit	49
Permis pour les véhicules de poids excédentaire	9 232
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	10 111
Permis pour les véhicules de dimensions excédentaires	27 579

Autres (frais administratifs pour mes permis)	1 269
<b>Total</b>	<b>68 767</b>
<b>PROFILS DES TRANSPORTEURS</b>	
Transporteurs actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	17 428
Véhicules actifs dans le cadre du CNS au 31 mars	47 741
Nouveaux enregistrements de transporteurs dans le cadre du CNS	1 623
Transporteurs pour le compte d'autrui surveillés pour ce qui a trait à l'assurance concernant la responsabilité civile et les dommages matériels	1 969
Incidents hors de la province transmis par voie électronique au moyen du CDE	17 238
Incidents hors de la province reçus par voie électronique au moyen du CDE	13 228
Incidents aux États-Unis reçus par voie électronique	9 236
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba enregistrées	7 396
Nombre d'inspections de la CVSA effectuées au Manitoba qui ont mené à une mise hors service	1 341
Nombre de conducteurs du Manitoba qui ont été exclus du service	136
Nombre de changements aux cotes de sécurité	34
Nombre de nouveaux certificats d'aptitude à la sécurité délivrés	1 969
Nombre de certificats d'aptitude à la sécurité renouvelés	2 991
Nombre de lettres indiquant les cotes de rendement envoyées	1 615
Nombre de lettres envoyées après inspection	1 079
<b>VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS</b>	
Nombre de vérifications d'installations menées relativement à la norme n° 15 du CNS	110
<b>LIGNES FERROVIAIRES COURTES</b>	
Lignes ferroviaires courtes surveillées	4
Inspections des voies	4
Inspections de passages à niveau signalés	12
Inspections relatives aux matières dangereuses	1
Inspections de passages à niveau non signalés	70
Inspections de locomotives	5
Inspections d'automobiles	18
Inspections de l'application des règles	3
Avis et ordonnances délivrés	0
Accidents et incidents signalés	5
Enquêtes menées	2
Requêtes en abandon — 1, requête acceptée — 0	0
Demandes de licences d'exploitation de ligne ferroviaire reçues	1
<b>RECETTES</b>	
Recettes en vertu d'ententes – statut	29 675 \$
Recettes liées aux vérifications des cotes de sécurité	0 \$
Amendes et coûts	1 414 132 \$
Permis pour voyage unique	294 100 \$
Permis pour produits désignés ou réglementés	1 050 \$
Permis relatifs au carburant diesel	162 343 \$
Permis de transit	1 380 \$
Poids excédentaire	339 622 \$
Permis de productivité (poids excédentaire) Nouveau	180 471 \$
Dimensions excédentaires	661 289 \$
Autres (frais administratifs pour les permis)	25 225 \$
<b>Total</b>	<b>3 357 875 \$</b>

\* Indique les infractions relatives aux conducteurs qui ne font partie d'aucune catégorie de statistiques sur les poursuites (p. ex., défaut de conformité, défaut de rapport, ceintures de sécurité, etc.).

**Incident** — Un accident, une condamnation ou une inspection.

**CNS** — Code national de sécurité

**2 (d) Services de réglementation et de sécurité des transports**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	5 458	85,31	5 413	45
(2) Autres dépenses	1 935		1 790	145
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>7 393</b>	<b>85,31</b>	<b>7 203</b>	<b>190</b>

## Bureaux régionaux

### Objectif ou mandat

Les Bureaux régionaux élaborent et exécutent efficacement les programmes de construction, d'entretien et de conservation des routes dans les régions, en veillant à ce que les projets et les activités soient réalisés en conformité avec les normes ministérielles et qu'ils tiennent compte des principes de développement durable.

### Activités

Coordonner les activités d'ingénierie, de construction et de conservation, de supervision et d'entretien pour les programmes routiers dans la région et, là où cela s'applique, offrir un soutien au réseau de chemins d'hiver du Nord et à des projets particuliers de la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et de la Direction de la régularisation des eaux et des ouvrages d'art. Surveiller les travaux contractuels pour le contrôle de la qualité et la vérification de l'observation des spécifications et des normes.

Assurer la liaison avec les bureaux centraux pour veiller à l'uniformité de la politique, des normes, des procédures et des communications avec les intervenants, dont les médias. Préparer des priorités et des propositions de projet dans la région et fournir sur demande de l'information et des mises à jour opportunes sur des questions données.

Réaliser des activités d'entretien et de conservation des routes de manière viable des points de vue écologique et économique en récupérant et en recyclant les matériaux, en exploitant le matériel de manière rentable et en assurant la gestion des déchets et le stockage des matériaux de façon efficace.

Coordonner et gérer tous les travaux régionaux non budgétisés concernant l'aménagement des terres, les installations des services publics, les questions environnementales, les emprises, les zones de contrôle adjacentes, l'atténuation du bruit et d'autres questions et applications touchant l'utilisation. Promouvoir activement les partenariats novateurs visant à recourir à d'autres sources de financement pour les immobilisations relatives aux routes provinciales, et prendre part à de tels partenariats.

Gérer toutes les questions liées aux finances, à la santé et la sécurité au travail, à la gestion des risques, aux ressources humaines et à l'administration générale concernant la région.

Pour obtenir des renseignements sur l'emplacement des bureaux et les limites du territoire, voir la carte régionale à la page 30.

### Points saillants en 2009-2010

#### Bureau de la région de l'Est (région 1)

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 80,4 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- un projet de réfection de la chaussée en béton de la route Transcanadienne a été parachevé entre la RPS 207 et la RPGC 12;
- les travaux de remise en état et de réfection de la RPGC 75 se sont poursuivis en mettant en oeuvre le premier projet de remise en état d'une chaussée en béton : rénovation des goujons et projet de rectification par lames de scie diamantée (*diamond grinding*);
- le Bureau a poursuivi les travaux techniques préliminaires pour plusieurs projets de grande envergure, y compris la voie CentrePort Canada, l'élargissement à quatre voies de la RPGC 59 en direction nord et de la RPGC 1 jusqu'à la frontière de l'Ontario et le parachèvement de l'échangeur routier de la RPGC 59 à l'intersection de la RPGC 101.

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien (été et hiver) d'une valeur de 28,7 M\$. Le personnel d'entretien de la région 1 a joué un rôle important dans la lutte contre les crues printanières de 2009.

La Section des opérations d'entretien hivernal a continué d'offrir des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur la route Transcanadienne (RPGC 1), la RPGC 75 en direction sud et les RPGC 100 et 101 (route périphérique);
- la mise en place de rondes d'entretien pour les patrouilles routières et les équipes d'urgence en fin de semaine;
- des rondes d'entretien ont adopté des heures de début précoces principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Autre point saillant :

- Le Bureau régional a participé de manière importante à l'élaboration du projet de voie CentrePort Canada.

### **Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)**

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 58 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- construction des accotements bitumineux sur la RPGC 1 à Portage la Prairie et la RPGC 13 en direction ouest (fonds de stimulation économique : 2,9 M\$);
- construction des accotements bitumineux sur la RPGC 1 et la RPGC 13 en direction est à Elie (fonds de stimulation économique : 2,3 M\$);
- construction des accotements bitumineux sur la RPGC 1 entre la rivière Assiniboine et Headingley en direction est (fonds de stimulation économique : 0,9 M\$);
- nouveau nivellement de la couche de base et pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 8, de la RPS 231 à la RPGC 68, à l'exception de 10 km de revêtement avec surélévation sur la RPS 231 en direction nord (16 M\$);
- construction des accotements et pose d'une couche de base et d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 2, de la RPS 232 à l'ouest de la RPGC 3 (9,3 M\$);
- pose d'un revêtement bitumineux sur 17,1 km de la RPGC 2, de la RPS 248 à la RPS 332 (10,4 M\$);
- pose à frais partagés d'une nouvelle couche de base et d'un revêtement bitumineux sur la RPS 671 (Warren Access) (1,2 M\$);
- nouvelle couche de base sur 4,4 km de la RPGC 6 dans le voisinage de Grosse Isle, y compris le déménagement d'installations hydroélectriques importantes pour répondre aux besoins de la construction (3 M\$);
- nivellement et pose d'un revêtement en gravier sur 4,8 km en direction nord de la RPS 326 jusqu'à la RPS 329 (1,1 M\$);
- pose d'une nouvelle couche de base avec enrochement sur 4 km en direction ouest entre le RPS 325 et la RPGC 17 (0,7 M\$);
- élargissement des accotements et pose d'un revêtement avec sous-élévation sur 4,0 km de la RPGC 14, de la RPGC 32 à la RPS 306, le reste devant être accompli en 2010 (3,9 M\$). Le projet a eu recours à la technologie du mélange d'additifs tièdes à des fins d'évaluation;
- début d'une étude fonctionnelle de l'intersection de la RPGC 1 et de la RPGC 16 par un consultant (750 000 \$).

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 25,5 M\$ (été et hiver), soit des services d'entretien (hiver et été) d'une valeur de 22,4 M\$ et des projets de conservation d'une valeur de 3,1 M\$ (couche de scellement au bitume, réparation des fissures transversales, améliorations apportées à la cote de niveau, etc.).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 1, 6 et 16;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine;
- l'adoption d'heures de début précoces des rondes d'entretien, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

### **Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)**

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 82,0 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 1
  - voies en direction ouest, de la RPS 257 à Griswold à 15,3 km à l'ouest;
- voies en direction est, de la RPS 257 à 1,6 km à l'ouest de la jonction est de la RPS 254;
  - voies en direction est, de la RPS 257 à Brandon;
- pose d'un rechargement bitumineux sur la RPS 3
  - de la jonction nord de la RPS 83 (Melita) à la jonction est de la RPS 254 (Medora);
- nivellement, pose d'une couche de base et d'un revêtement bitumineux (voies de dépassement) sur la RPS 10
  - du sud de la jonction sud de la RPS 2 à la RPS 453 (sud de Brandon);
- élargissement de la chaussée sur la RPS 3
  - de la jonction est de la RPS 254 (Medora) à la jonction sud de la RPS 21 (Deloraine);
- stabilisation de la pente de la RPS 41 (Saint-Lazare);
- améliorations apportées à l'intersection de la RPS 10 et de la RPS 355 (Minnedosa);
- parachèvement des travaux routiers et ouverture d'un des deux ponts sur la rivière Assiniboine à Brandon;
- début de la construction de l'accès est de la RPS 110, nivellement de la RPS 1 à la RPS 457 (voisinage de Brandon).

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 23,7 M\$ (été et hiver).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPS 1, 10 et 16;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine;
- l'adoption d'heures de début précoces des rondes d'entretien, principalement pour les routes empruntées par les navetteurs.

Le Bureau régional a continué à établir des partenariats avec d'autres organismes pour, entre autres, les activités suivantes :

- Organisation d'une réunion sur les fermetures de route avec des responsables de la GRC au Manitoba, Parcs Canada (parc national du Canada du Mont-Riding), l'Agence du revenu du Canada (douanes) et des membres du personnel du Ministère en vue d'améliorer la communication entre les intervenants et la stratégie opérationnelle générale de fermeture des routes en raison des tempêtes d'hiver. La réunion s'est traduite par la création d'un groupe de travail regroupant des représentants de la GRC et du personnel du Ministère pour examiner l'amélioration de l'état des routes et l'information sur les fermetures de route offerte au public pendant les tempêtes d'hiver.
- Participation à une réunion sur les fermetures de route avec des responsables de la GRC au Manitoba et en Saskatchewan, Saskatchewan Highways & Infrastructure et des membres du personnel du Ministère en vue d'améliorer la communication entre les intervenants et la stratégie opérationnelle générale de fermeture des routes en raison des tempêtes d'hiver.

#### **Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)**

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 31,2 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- renouvellement de la couche de surface des RPGC 49, 57 et 83, de la RPGC 57 à la RPGC 49;
- élargissement de la chaussée et pose d'une couche de surface sur la RPGC 68 à l'est de Sainte-Rose;
- pose d'un revêtement bitumineux sur la RPGC 68, de 9 km au sud de la RPS 325 à 19 km à l'ouest de la RPGC 6;
- renouvellement de la couche de surface de la RPGC 6, de 16 km au nord de la RPS 513 à 36 km au nord de celle-ci;
- améliorations routières ponctuelles sur la RPS 513;
- remplacement de ponceaux sur le RPGC 10, au nord de Mafeking;
- remplacement de ponceaux sur la RPS 483 dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure du gouvernement fédéral;
- remplacement des dispositifs de protection de l'extrémité des ponts et des glissières de sécurité à l'approche des ponts à divers endroits dans la région.

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 16,5 M\$ (été et hiver).

#### **Bureau de la région du Nord (région 5)**

Le Bureau régional a mis en oeuvre un programme d'immobilisations de 41,4 M\$, qui comprenait les importants projets suivants :

- élargissement de la chaussée et pose de gravier sur l'accotement pour la RPGC 6, de Ponton à Paint Lake (28,7 km);
- renouvellement du revêtement bitumineux sur la RPGC 10, de la RPGC 60 à la RPS 282 (41 km);
- nivellement et fondation de matériaux granuleux sur la RPS 373, de 21 km au sud de la RPGC 6 à 35 km au sud de celle-ci (14 km);
- élargissement de la chaussée et nouvel emplacement sur la RPS 374, du kilomètre 14 au pont Kichi Sipi (7 km).

Le Bureau régional a offert des services de conservation et d'entretien d'une valeur de 23,9 M\$ (été et hiver), y compris les suivants :

- renouvellement du revêtement bitumineux sur la RPS 287, à l'ouest de Le Pas (9 km);
- renouvellement du revêtement bitumineux sur la RPGC 10, au nord de la RPS 287 (12 km);
- pose d'une couche de scellement sur la RPGC 60, à l'est de la RPGC 10 (36 km);
- pose d'une couche de scellement sur la RPS 373, au sud de la RPGC 6 (25 km).

La Section des opérations d'entretien hivernal a offert des services améliorés aux voyageurs, notamment :

- l'ajout de quarts de nuit pour l'entretien du réseau routier national sur les RPGC 6, 10 et 60 à Thompson, Wabowden, Grand Rapids, Le Pas et Cranberry Portage;
- la mise en place de patrouilles routières et d'équipes d'urgence en fin de semaine pour le réseau routier national.

Autres points saillants, y compris les nouvelles initiatives :

- réception de fonds de stimulation du gouvernement fédéral pour le nivellement, ainsi que pour la pose d'une couche de base et d'un revêtement de bitume, sur la RPS 373, entre Sea Falls et Jen Peg (35 km); utilisation de la technologie LIDAR pour recueillir des données des levés au cours de l'automne 2009;

- établissement d'un partenariat avec Manitoba Hydro pour le partage des coûts des améliorations ponctuelles apportées au nivellement de la RPS 280 avant l'aménagement de la centrale de Keeyask;
- parachèvement considérable des travaux de rénovation majeurs au bureau régional de Thompson; le personnel est revenu dans l'immeuble en septembre 2009.

### Volumes de service en 2009-2010

#### Bureau de la région de l'Est (région 1)

<b>Immobilisations / Conservation / Entretien</b>	
5 201	km de route entretenus (y compris les chemins d'hiver)
329	km de route construits ou reconstruits (y compris le renouvellement de la couche de surface, le microsurfaçage, etc.)
47	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
<b>Services techniques</b>	
1	conception fonctionnelle parachevée
15	conceptions détaillées parachevées
10	contrats avec des fournisseurs de services techniques gérés
30	ententes sur les installations souterraines et addenda examinés et approuvés
109	approbations de services publics
207	demandes de franchissement traitées
207	panneaux illégaux enlevés
183	panneaux illégaux désignés pour un enlèvement en 2010-2011
0	accès illégal enlevé
<b>Ressources humaines</b>	
35	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
65	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
1	prolongation de poste ETP approuvée
0	employé assisté placé avec succès
76	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
1	plan de perfectionnement élaboré
<b>Autres actes administratifs</b>	
13 367	transactions financières
163	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
145	réunions sur la sécurité
14	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
2	enquêtes sur un accident
0	ordre de suspendre les travaux et ordonnance d'amélioration en matière de santé et de sécurité
1	réponse aux demandes soumises en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)</i>

#### Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

<b>immobilisations / Conservation / Entretien</b>	
4 806	km de route entretenu, y compris 477,8 km de réparations mineures
234	km de route construits ou reconstruits (y compris le renouvellement de la couche de surface, le microsurfaçage, etc.)
17	ponceaux et ponts remplacés
29	contrats d'entretien ou ordonnances sur la construction administrés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 contrats de gravier</li> <li>• 2 ordonnances sur la construction (chargement et transport)</li> <li>• 5 ordonnances sur la construction (fauchage)</li> <li>• 1 ordonnance sur la construction (parc en bordure de route)</li> <li>• 1 ordonnance sur la construction (nettoyage et entretien)</li> <li>• 14 contrats d'immobilisations</li> </ul>

2	projets de coopération entrepris avec les municipalités rurales et les villes : • M.R. de Warren • M.R. de Bifrost
<b>Services techniques</b>	
6	conceptions fonctionnelles
5	conceptions détaillées
17	analyses d'intersection mandatées
20	conceptions de glissière de sécurité
8	avant-projets détaillés de l'installation de ponceaux
3	ententes sur le drainage conclues avec des M.R.
3	protocoles d'entente conclus avec des M.R. et des villes
3	études des incidences de la circulation (normes et pratiques environnementales)
5	études fonctionnelles (normes et pratiques environnementales)
2	études géotechniques (normes et pratiques environnementales)
25	ententes sur les conduites d'eau et d'égout
175	examens de lotissement
20	examens d'études sur les incidences du drainage dans les lotissements
40	ententes conclues avec MTS
25	ententes conclues avec Centra Gas
30	ententes conclues avec Manitoba Hydro
3	ententes sur les trottoirs
180	demandes soumises au Conseil routier
11	examens environnementaux préalables
<b>Ressources humaines</b>	
28	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations (14 pour les concours, aucune nomination interne, 14 pour l'embauche)
88	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif, élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés et personnes recrutées pour des projets particuliers : 30 pour l'enseignement coopératif, 6 élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années, 52 participants au Programme d'emploi temporaire pour les étudiants (25 pour l'entretien, 27 pour l'ingénierie, 2 pour l'administration), aucune personne embauchée pour un projet particulier
0	prolongation de poste ETP approuvée
3	employés assistés placés avec succès
67	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
0	plan de perfectionnement élaboré
<b>Autres actes administratifs</b>	
7 218	transactions financières
40	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
265	réunions de sécurité
42	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs (entretien)
5	enquêtes sur un accident (5 pour l'entretien, 4 pour l'ingénierie, 1 pour l'administration)
1	vérification externe du Système de contrôle des reçus officiels (SCRO)
9	inspections
24	réunions préalables à la construction (15 pour l'ingénierie, 9 pour l'entretien)

### Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

<b>Immobilisations / Conservation / Entretien</b>	
5 012	km de route entretenus
145	km de route construits ou reconstruits
52	ponceaux et ponts remplacés
62	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
5	projets de coopération entrepris avec les M.R. et les villes
<b>Services techniques</b>	
4	conceptions fonctionnelles parachevées
19	conceptions détaillées parachevées
5	contrat avec des fournisseurs de services techniques géré

124	approbations de services publics
116	demandes de franchissement traitées
56	demandes de lotissement traitées (30 ont exigé la participation des Services techniques)
12	demandes de nature environnementale traitées
0	panneau illégal enlevé
<b>Ressources humaines</b>	
29	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
28	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
1	prolongation de poste ETP approuvée
5	employés assistés placés avec succès
108	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
63	plans de perfectionnement élaborés
<b>Autres actes administratifs</b>	
9 655	transactions financières
100	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
187	réunions de sécurité
22	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
1	ordre de suspendre les travaux ou ordonnance d'amélioration en matière de santé et de sécurité

#### Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)

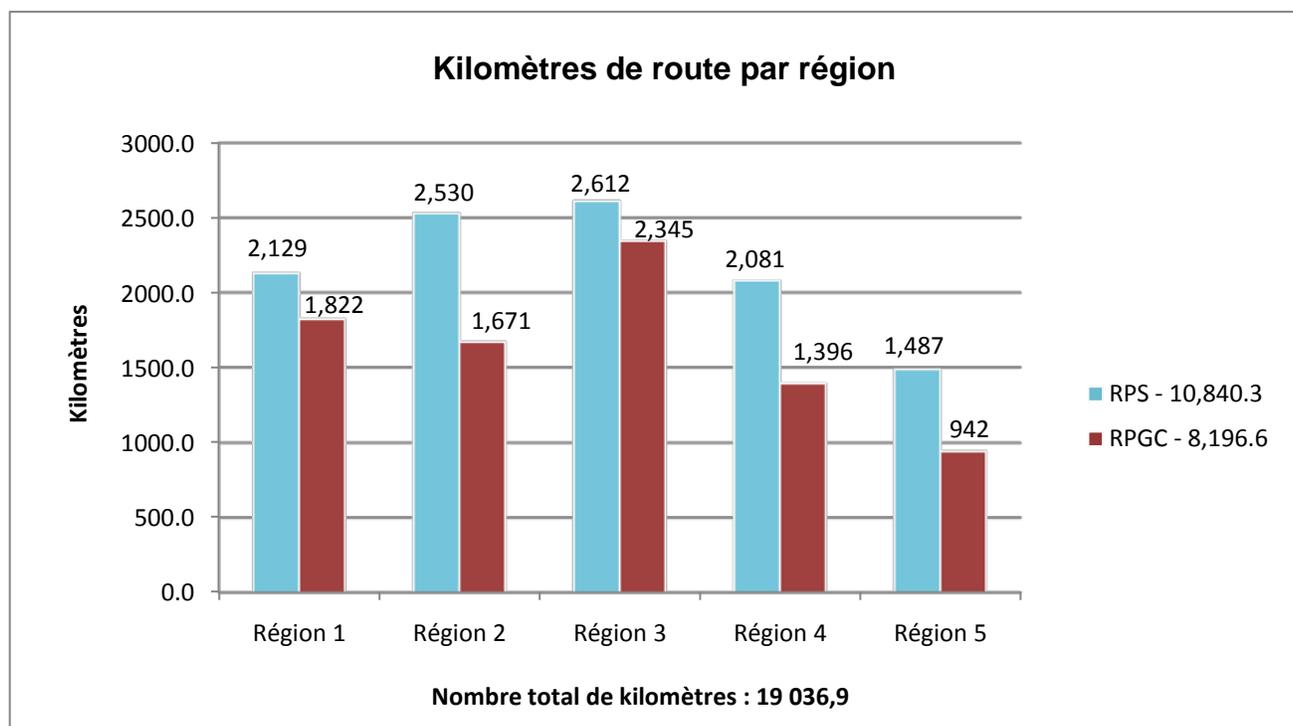
<b>Immobilisations / Conservation / Entretien</b>	
3 462	km de route entretenus
90	km de route construits ou reconstruits
21	ponceaux et ponts remplacés
29	contrats ou ordonnances sur la construction administrés
12	projets de coopération entrepris avec les municipalités rurales et les villes
<b>Services techniques</b>	
1	conception fonctionnelle parachevée
37	conceptions détaillées parachevées
46	approbations de services publics
72	demandes de franchissement traitées
26	demandes de lotissement traitées
17	demandes de nature environnementale traitées
9	panneaux illégaux enlevés
<b>Ressources humaines</b>	
11	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
30	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
0	prolongation de poste ETP approuvée
4	employés assistés placés avec succès
<b>Autres actes administratifs</b>	
6 785	transactions financières
27	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
222	réunions de sécurité
29	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
0	ordre de suspendre les travaux ou ordonnance d'amélioration en matière de santé et de sécurité
22	inspections des lieux de travail

#### Bureau de la région du Nord (région 5)

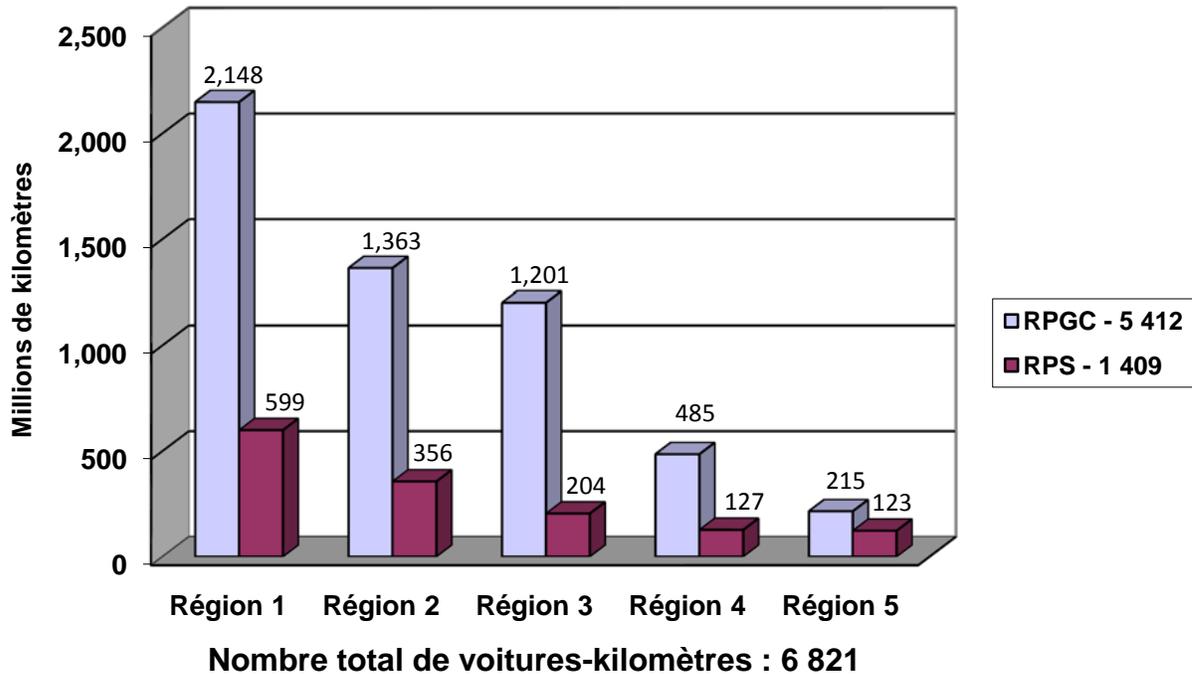
<b>Immobilisations / Conservation / Entretien</b>	
3 595	km de route entretenus, y compris les chemins d'hiver
154	km de route construits ou reconstruits
14	ponceaux et ponts remplacés
37	contrats ou ordonnances sur la construction administrés

1	projet de coopération entrepris
61	km de route recouverts d'une couche de scellement
<b>Services techniques</b>	
0	conception fonctionnelle parachevée
6	conceptions détaillées parachevées
1	contrat avec des fournisseurs de services techniques géré
6	approbations de services publics
4	demandes de franchissement traitées
1	demande de lotissement traitée
15	demandes de nature environnementale traitées
0	panneau illégal enlevé
<b>Ressources humaines</b>	
14	postes à temps plein dotés par concours, par embauche ou nominations
10	étudiants participant à un programme d'enseignement coopératif et élèves de la 11 <sup>e</sup> et de la 12 <sup>e</sup> années recrutés; personnes recrutées pour des projets particuliers
0	prolongation de poste ETP approuvée
7	employés assistés placés avec succès
29	personnes détachées, embauchées à titre intérimaire et temporairement reclassifiées
7	plans de perfectionnement élaborés
<b>Autres actes administratifs</b>	
9 107	transactions financières
47	lettres ministérielles, breffages et mises à jour de diverses questions
73	réunions de sécurité
21	vérifications de la santé et de la sécurité des cours des transporteurs
3	ordres de suspendre les travaux et ordonnances d'amélioration en matière de santé et de sécurité

Les graphiques suivants indiquent le nombre actuel de kilomètres des RPGC et des RPS, ainsi que le nombre de voitures-kilomètres associé à chaque région.



## Voitures-kilomètres de route — Déplacements par région



### 2 (e-1) Bureau de la région de l'Est (région 1)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 906	47,00	3 008	(102)
(2) Autres dépenses	877		834	43
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 783</b>	<b>47,00</b>	<b>3 842</b>	<b>(59)</b>

### 2 (e-2) Bureau de la région du Centre-Sud (région 2)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 156	38,00	2 518	(362)
(2) Autres dépenses	666		735	(69)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 822</b>	<b>38,00</b>	<b>3 253</b>	<b>(431)</b>

### 2 (e-3) Bureau de la région du Sud-Ouest (région 3)

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 949	44,00	3 067	(118)
(2) Autres dépenses	847		798	49
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>3 796</b>	<b>44,00</b>	<b>3 865</b>	<b>(69)</b>

**2 (e-4) Bureau de la région du Centre-Ouest (région 4)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 093	35,00	2 416	(323)
(2) Autres dépenses	720		682	38
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 813</b>	<b>35,00</b>	<b>3 098</b>	<b>(285)</b>

**2 (e-5) Bureau de la région du Nord (région 5)**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 114	31,00	2 322	(208)
(2) Autres dépenses	785		799	(14)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 899</b>	<b>31,00</b>	<b>3 121</b>	<b>(222)</b>

**2 (e-6) Montant recouvrable d'autres postes**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
Montant recouvrable d'autres postes	(3 495)		(3 641)	146
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(3 495)</b>		<b>(3 641)</b>	<b>146</b>

## Autres administrations

En 2009-2010, le Ministère a dépensé 1,54 M\$ pour fournir des services de construction et d'entretien de routes à d'autres ministères, des villes, des villages, des municipalités, des districts d'administration locale, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État, au gouvernement fédéral et à des particuliers. Certains de ces services nécessitaient de l'équipement spécialisé rarement disponible dans le secteur privé. Les services ont été offerts selon le principe du recouvrement intégral des coûts.

### 2 (f) Autres administrations

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	320	10,00	646	(326)
(2) Autres dépenses	1 218		2 883	(1 665)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(149)		(500)	351
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 389</b>	<b>10,00</b>	<b>3 029</b>	<b>(1 640)</b>

# Planification et conception

## Objectif ou mandat

Les objectifs de la Direction de la planification et de la conception des routes sont la planification et la protection du réseau routier existant, ainsi que la satisfaction des besoins futurs, en tenant compte de manière générale et intégrée des besoins liés à la circulation, des aspects techniques, des facteurs socio-économiques et des questions environnementales.

## Activités

Gérer le processus d'approbation environnementale pour le compte du Ministère et fournir l'orientation stratégique et du soutien relativement aux besoins environnementaux liés à la construction.

Gérer le programme de contrôle de l'accès et de l'aménagement sur le réseau routier provincial pour le Ministère.

Établir des politiques, des procédures et des lignes directrices et fournir une orientation stratégique concernant l'emplacement des services publics sur le réseau routier provincial et à proximité.

Gérer le programme de promoteur-payeur du Ministère pour les améliorations routières nécessaires à l'approbation de lotissements et à la délivrance de permis d'accès ou d'aménagement.

Examiner les propositions d'aménagement de terrains adjacents au réseau routier provincial et fournir des recommandations sur leur compatibilité avec les exigences actuelles et futures liées au réseau routier.

Fournir des services de dessin, de cartographie et de photogrammétrie et gérer un dossier central pour les plans juridiques des dessins techniques routiers.

Fournir l'orientation stratégique et du soutien dans le domaine de la conception géométrique routière. Entreprendre des examens d'assurance de la qualité de la conception de routes. Établir des normes de conception et préparer des critères pour la conception des routes et la largeur des ponts de la province. Effectuer des études de conception fonctionnelle pour le Ministère afin de faciliter la planification des routes à long terme.

## Points saillants en 2009-2010

La Direction a élaboré des plans fonctionnels pour la modernisation des futures routes et pour les projets d'expansion du réseau routier.

Elle a lancé un processus de planification des approbations environnementales avec la Division de l'exploitation et de l'ingénierie.

Elle a géré le programme d'évaluation des responsabilités environnementales liées aux biens fonciers du Ministère pour la Division de l'exploitation et de l'ingénierie, y compris des évaluations des responsabilités environnementales ou des mesures d'atténuation visant environ dix sites. Elle a aussi préparé un plan triennal pour le programme de responsabilité environnementale de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie.

Elle a géré l'étape de conception du projet de déménagement de l'aéroport de Wasagamack-St. Theresa Point et le projet de jonction d'une route praticable en tout temps. Elle a aussi élaboré l'énoncé de projet.

Elle a offert un soutien aux activités de conception géométrique et d'examen technique du projet de conception-construction de la voie CentrePort Canada.

La Direction a mis en oeuvre la conversion de ses dossiers d'un archivage sur microfilm à un système d'archivage numérique.

Elle a produit la carte routière officielle de la province de 2009-2010.

Elle a géré le contrat de photographie aérienne du Ministère.

Elle a géré le processus d'acquisition des services techniques de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie et offert un soutien et des conseils à celle-ci pour l'obtention de services techniques.

Elle a offert un soutien et des conseils techniques aux activités régionales en matière de conception géométrique de divers projets routiers.

Elle a examiné les schémas de principe des routes pour veiller à ce que les conceptions proposées respectent les normes courantes du Ministère.

### Volumes de service en 2009-2010

Demandes et projets	
226	demandes d'accès ou d'ouvrage d'art sur des routes provinciales secondaires administrées
344	demandes d'accès ou d'ouvrage d'art sur des routes provinciales à grande circulation examinées
38	représentations du Ministère à des audiences du Conseil routier
2	représentations du Ministère à une audience de la Régie des services publics
41	coordinations de projets d'améliorations routières selon le principe du promoteur-payeur
150	processus d'approbation environnementale gérés pour des projets routiers
47	propositions examinées non liées à des routes ( <i>Loi sur l'environnement</i> )
1 129	examens amorcés relativement à l'aménagement des terres

### 2 (g-1) Planification et conception

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 934	32,50	2 059	(125)
(2) Autres dépenses	422		513	(91)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 356</b>	<b>32,50</b>	<b>2 572</b>	<b>(216)</b>

## Services fonciers

### Objectif ou mandat

La Direction des services fonciers offre des services techniques spécialisés liés à l'obtention des emprises nécessaires pour l'infrastructure des transports et de régularisation des eaux, gère l'aliénation de surfaces d'emprise routière et d'autres biens fonciers en vertu de la *Loi sur la voirie et le transport* et gère efficacement les emprises en désignant, abandonnant ou fermant des routes et en cernant les emprises qui peuvent être cédées.

### Activités

La Direction gère l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques, lignes directrices et processus opérationnels pour le personnel divisionnaire en matière d'obtention des emprises nécessaires pour l'infrastructure des transports et de régularisation des eaux et de gestion de certaines utilisations des routes ministérielles en conformité avec les lois applicables.

Elle gère la coordination et la surveillance des activités d'obtention des emprises nécessaires pour les installations de transport et de régularisation des eaux, y compris la soumission d'un rapport de dépenses annuel au Conseil du Trésor en vertu du pouvoir délégué pour l'acquisition d'emprises routières.

Elle gère l'aliénation des surfaces d'emprise des routes ministérielles et d'autres biens fonciers relevant du Ministère, y compris le maintien d'une base de données interne.

Elle gère la fermeture des réserves routières gouvernementales non aménagées relativement au programme de droits fonciers issus de traités de la province et offre des commentaires aux documents de politique pertinents produits par Conservation Manitoba et Affaires autochtones et du Nord Manitoba.

Elle offre une expertise au sujet de la désignation, de l'abandon et de la fermeture des routes, veille à ce que les règlements soient modifiés pour refléter l'évolution du réseau routier provincial et répond aux demandes de renseignements du public portant sur la responsabilité des routes.

### Points saillants en 2009-2010

Ayant fonctionné de manière indépendante depuis 2000 en collaboration avec le centre de coût de la Direction de la planification et de la conception des routes, les Services fonciers sont officiellement devenus une direction distincte le 1<sup>er</sup> avril 2008.

La Direction des services fonciers a examiné les options d'aménagement de quatre aéroports éloignés qui sont présentement situés sur des terres de réserve et a soumis aux gestionnaires de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie les étapes minimales essentielles de l'acquisition de terrains pour les aéroports.

Elle a mis à jour l'ordinogramme de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie pour un examen régional de l'exercice de droits fonciers issus de traités du point de vue de la Direction des services fonciers.

Elle a offert des conseils et un soutien technique au nouveau programme d'évaluation des responsabilités environnementales en ce qui a trait aux emprises routières du Ministère et aux autres biens réels qui accueillent les éléments d'infrastructure des transports.

Elle a offert des conseils et un soutien technique en lien avec l'acquisition des emprises nécessaires pour les nouveaux projets d'ouvrage régulateur des eaux et le projet de conception-construction de la voie CentrePort Canada.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction a amorcé un examen des tours de relais radioélectrique routières qui demeurent sous le contrôle du Ministère afin de veiller au maintien d'une tenure appropriée pour les tours qui ont des besoins opérationnels continus et à l'élimination appropriée des tours devenues excédentaires. Les tours font l'objet d'examens sur une base continue en fonction des ressources disponibles.

## Volumes de service en 2009-2010

	Rapport des dépenses annuel au Conseil du Trésor en vertu du pouvoir délégué pour l'acquisition d'emprises routières
4	règlements modifiés sur la désignation des routes en vertu de la <i>Loi sur la voirie et le transport</i>
1	ordre du Ministre pour la fermeture de routes
5	examens de recommandations soumises par Terres domaniales et acquisition foncière relativement à des expropriations, à la réouverture de routes fermées et à la vente de biens fonciers excédentaires
70	Cessions traitées de biens fonciers sous le contrôle du Ministère (conventions de location à bail, de vente, d'empiètement et de servitude des services publics préparées par Terres domaniales et acquisition foncière et le Bureau du contentieux civil)
60	demandes de services provenant des bureaux régionaux (49) et de la Direction de la régularisation des eaux (11) traitées
3	demandes d'achat préalable traitées
207	réponses informées aux demandes de renseignements portant sur des questions visant des biens fonciers sous le contrôle du Ministère
4	examens de projets d'entente

### 2 (g-2) Services fonciers

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	166	3.00	242	(76)
(2) Autres dépenses	15		37	(22)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>181</b>	<b>3.00</b>	<b>279</b>	<b>(98)</b>

### 2 (g-3) Montant recouvrable d'autres postes

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(217)		(137)	(80)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>(217)</b>		<b>(137)</b>	<b>(80)</b>

# Aéroports et service de traversiers du Nord

## Objectif ou mandat

La Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord gère des services d'aéroports et de traversiers provinciaux sécuritaires et efficaces dans les collectivités éloignées du Nord du Manitoba afin de desservir leurs besoins relatifs aux transports et aux urgences.

## Activités

### Activités

Exploiter et maintenir les aéroports et les traversiers provinciaux afin d'offrir des services de transport essentiels aux collectivités isolées, qu'il s'agisse de transporter des passagers, du fret ou des services médicaux. Obtenir ou assurer le maintien des certificats d'exploitation provinciaux afin de soutenir les services de transport régis par le *Règlement de l'aviation canadien* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

### Infrastructure

Planifier des programmes et réaliser des projets de construction et de remise en valeur des aéroports, des traversiers, des bâtiments et des installations d'appointage en vue de répondre à la demande de services des parties intéressées et de satisfaire aux normes et aux règlements de Transports Canada. Offrir des services de soutien à l'infrastructure provinciale comme le trafic commercial, l'assistance médicale, la protection des forêts, le développement touristique et économique et la mise en valeur des ressources minières. Obtenir un financement fédéral à coût partagé par le biais du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour des investissements dans l'infrastructure provinciale.

### Règlements et conformité

Protéger l'investissement du Manitoba dans l'infrastructure maritime et aéroportuaire par le biais de l'administration, de la mise en oeuvre et de la diffusion de programmes de conformité et de réglementation qui rehaussent la sécurité et font la promotion de l'uniformité avec les normes provinciales, fédérales et internationales. Appliquer la réglementation aérienne et maritime en assurant l'harmonisation avec les stratégies, politiques et pratiques provinciales, tout en faisant la promotion de la croissance et du développement économique dans les collectivités manitobaines.

### Administration

Promouvoir une culture d'apprentissage afin de former un personnel qui exerce ses fonctions de manière respectueuse et professionnelle. Adopter les principes du travail d'équipe efficace et maintenir la compétence technique actuelle du personnel. Promouvoir un milieu qui encourage le recrutement, la formation et le perfectionnement des employés autochtones et non autochtones afin de rehausser le bien-être social des citoyens des collectivités éloignées. Administrer les programmes de production de recettes et de subventions opérationnelles, tels que le programme de location à long terme de locaux dans les aéroports, le programme des redevances d'atterrissage et le Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba.

### Sécurité et contrôle des risques

Établir, mettre en oeuvre, coordonner et évaluer un programme de sécurité, de santé et de gestion des risques pour le personnel multifonctionnel professionnel, technique, de service et sur le terrain de la Direction qui travaille principalement dans le nord du Manitoba. Procéder à des vérifications annuelles des programmes et à des inspections périodiques des aéroports et des installations maritimes, ainsi que des projets et activités de construction et d'entretien. Coordonner et offrir des services de formation et d'évaluation afférents.

### Points saillants en 2009-2010

Les étapes 2 et 3 du Système de gestion de la sécurité pour les 22 aéroports agréés du Ministère ont été soumises à Transports Canada à des fins d'examen. Ces étapes ont exigé l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité, qui comprenait une politique relative à la sécurité, une politique non punitive en matière de rapports, la définition des rôles et des responsabilités des parties, la participation des employés, des stratégies de communication, la planification de la sécurité (objectifs et buts) et des

normes de mesure du rendement. Le développement des éléments de supervision de la sécurité comprenait des processus réactifs, des stratégies d'enquête et d'analyse, ainsi que des processus de gestion des risques et des processus proactifs. La Direction a également mis en oeuvre des activités de documentation et de formation pertinentes à tous les éléments élaborés.

À Norway House, le traversier à câble James Apetagon a fait l'objet de travaux de rénovation d'une valeur de 2,6 M\$ afin d'allonger, d'élargir, de rééquiper et de renforcer le navire pour son fonctionnement dans des conditions de glace. Le plan vise à retourner le navire à Norway House pendant l'été 2010 pour procéder aux tests et aux essais finals et remplacer le traversier à câble Alfred Settee Sr.

Le navire à moteur Siggie Oliver a été transféré de Conservation Manitoba au Ministère afin de remorquer les traversiers à câble entre les sites opérationnels et Selkirk, tout en offrant un service de surveillance des pêches pour Conservation Manitoba.

La Direction a offert à 26 élèves provenant de collectivités éloignées un emploi d'été par le biais du Programme de stages dans le Nord.

Elle a parachevé un exercice de restructuration organisationnelle afin de rationaliser la Direction en secteurs fonctionnels et d'en améliorer l'efficacité.

### **Volumes de service en 2009-2010**

<i>Volumes de service pour les aéroports du Nord</i>	
53 521	mouvements d'aéronefs (chiffre total)
186 056	mouvements de passagers (chiffre total)
12 394	mouvements de marchandises (chiffre total)

<i>Volumes de service pour les services de traversiers</i>	
91 481	véhicules transportés (chiffre total)
206 193	mouvements de passagers (chiffre total)

### **Améliorations apportées aux aéroports**

Outre l'exploitation et l'entretien réguliers des aéroports, plusieurs projets de modernisation des immobilisations ont été mis en oeuvre. On a entrepris des travaux de génie civil et de conception pour la prolongation des pistes d'atterrissage aux aéroports de Thicket Portage et de Pikwitonei. On a apporté des améliorations importantes au drainage à l'aéroport de Pikwitonei et on a construit la couche de fondation de la prolongation de piste. On a complété la construction d'un atelier d'équipement et les améliorations aux feux de piste à l'aéroport de Shamattawa. On a installé des radiophares non directionnels aux aéroports de Little Grand Rapids et Brochet et terminé la remise en état de l'aire de trafic et des travaux de drainage à God's Lake Narrows. On a entrepris la planification et le travail de conception préliminaires pour prolonger et recharger la piste à l'aéroport de God's Lake Narrows. On a parachevé l'installation d'une clôture de périmètre à l'aéroport de God's Lake, ainsi que les améliorations importantes au système mécanique de l'aérogare de Tadoule Lake. Le MMM Group a complété l'évaluation de l'aérien sur pylône et de la tour des radiophares non directionnels.

### **Programme d'aide financière aux aéroports du Manitoba**

Depuis 1972, le Ministère offre des subventions annuelles aux commissions aéroportuaires municipales du Manitoba afin de les aider à exploiter et à maintenir des aéroports sécuritaires pour les vols récréatifs, l'ensemencement aérien, la pulvérisation des cultures et les systèmes de secours en cas d'accident. Les aéroports admissibles munis de pistes en dur reçoivent 2 400 \$, tandis que les aéroports munis de pistes sans revêtement reçoivent 1 200 \$ pour combler une partie de leurs coûts d'exploitation. À l'heure actuelle, 39 aéroports municipaux sont admissibles à ces subventions : 19 reçoivent 2 400 \$, 18 reçoivent 1 200 \$ et deux reçoivent respectivement des subventions de 4 800 \$ et de 15 000 \$. La valeur totale courante du Programme est de 87 000 \$.

**2 (h) Aéroports et service de traversiers du Nord**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	7 115	118,07	7 792	(677)
(2) Autres dépenses	4 579		4 149	430
(2) Subventions et paiements de transfert	87		102	(15)
Total des autres dépenses	4 666		4 251	415
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(308)		(275)	(33)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>11 473</b>	<b>118,07</b>	<b>11 768</b>	<b>(295)</b>

# Génie des matériaux

## Objectif ou mandat

La Direction du génie des matériaux détermine des normes spécifiques et est responsable des services de conception, de recherche, de mise à l'essai et d'évaluation en vue de l'aménagement et de l'entretien de remblais et de revêtements de chaussée solides et de qualité.

## Activités

Fournir de l'information afin d'optimiser la rentabilité de l'approvisionnement en ressources en agrégats pour les programmes de construction, de conservation et d'entretien et assurer la liaison avec les organismes externes afin de satisfaire aux besoins du Ministère en agrégats.

Coordonner la définition des stratégies, des normes et des objectifs relatifs à l'affectation des ressources pour l'infrastructure et diriger l'optimisation des programmes de dépenses en revêtement.

Fournir des services spécialisés d'essai des matériaux afin de garantir la conformité avec les spécifications et élaborer des lignes directrices et des procédures d'essai en matière de normes en réponse aux besoins du Ministère et aux exigences des projets.

Fournir des conceptions structurales de revêtement pour la construction et la réfection des revêtements ainsi que des évaluations structurales afin de déterminer les besoins liés aux restrictions au printemps et l'incidence des propositions de charges spéciales.

Réaliser et gérer des études et des enquêtes géotechniques pour la stabilité des remblais ainsi que pour l'évaluation et la protection des eaux souterraines et du sol contre l'érosion.

Élaborer et gérer les projets de recherche consacrés aux revêtements sur le terrain et en laboratoire.

Concevoir et évaluer des produits bitumineux et en béton pour les revêtements et les ouvrages d'art.

Fournir de l'équipement d'essai sur le terrain et des services de contrôle de la qualité sur le terrain.

Gérer la liste des normes relatives aux produits, qui évalue et décrit les matériaux de construction et d'entretien approuvés pour l'approvisionnement.

## Points saillants en 2009-2010

La Direction a acquis un troisième profileur laser pour mettre en oeuvre la spécification mise à jour sur la douceur au toucher du bitume qui a été adoptée.

Cinq laboratoires mobiles ont procédé à des essais dans le cadre de divers projets de pavage de route.

La base de données du système d'analyse des matériaux (SAM) a été entièrement fonctionnelle. Elle a permis la saisie de données d'échantillon de la Direction et a connu une amélioration continue et un accroissement de la participation des utilisateurs. Une participation régionale étendue est prévue pour l'exercice 2010-2011.

La Direction a élaboré un plan stratégique pour les trois à cinq prochaines années.

La Direction a évalué les conditions de fiabilité et d'humidité des pistes d'un certain nombre d'aéroports pour la Direction des aéroports et du service de traversiers du Nord et elle a mis en oeuvre des mesures correctives à certains aéroports, notamment ceux de Red Sucker Lake, de God's Lake Narrows, de God's River, d'Oxford House, de Pikwitonei et de Thicket Portage.

On a procédé à l'interne à un levé automatisé de l'état de la surface des routes pour cartographier toutes les routes de la province.

La Direction a acheté un déflectomètre à masse tombante sur camion pour remplacer le programme de poutre Benkelman qui fait l'objet d'une élimination progressive. Le déflectomètre est utilisé pour l'évaluation structurelle du réseau et des projets.

La Direction a adopté le *Mechanistic/Empirical Pavement Design Guide* (MEPGD) qu'a lancé la Federal Highway Administration des États-Unis. La Direction a adopté les mesures suivantes :

- les données environnementales ont été intégrées dans le logiciel;
- on a entrepris la modélisation des données de circulation avec l'aide de l'Université du Manitoba;
- on a commencé à explorer les propriétés des matériaux avancés pour la conception avec l'aide de l'Université du Manitoba.

### Volumes de service en 2009-2010

Activités et statistiques relatives au génie des matériaux	
336	<i>réponses à des demandes de renseignements sur les agrégats</i>
14 294	<i>essais réalisés au laboratoire central de Winnipeg</i>
3 339	<i>essais réalisés au laboratoire central de Brandon</i>
71	<i>conceptions structurales de revêtement émises</i>
92	<i>études d'impact sur le revêtement réalisées</i>
1	<i>grand projet géotechnique achevé</i>
35	<i>conceptions de mélange d'asphalte effectuées</i>
6	<i>conceptions de mélange de béton effectuées</i>

### 2 (i) Génie des matériaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	2 708	43,40	3 236	(528)
(2) Autres dépenses	1 046		1 138	(92)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(2 532)		(1 743)	(789)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 222</b>	<b>43,40</b>	<b>2 631</b>	<b>(1 409)</b>

# Contrôle de la circulation routière

## Objectif ou mandat

La Direction du contrôle de la circulation routière renforce la sécurité et l'efficacité de la circulation des véhicules et des adeptes du transport actif sur le réseau routier provincial en fournissant du soutien, des normes et des données dans les domaines des opérations, du génie et de la circulation spécialisée.

## Activités

Gérer et diriger l'installation, l'entretien et l'utilisation de tous les dispositifs de signalisation routière (feux, principaux panneaux, feux clignotants et corridors pour piétons, glissières de sécurité ou rails de protection).

Établir des normes et des politiques relativement à l'installation et à l'entretien de tous les dispositifs de signalisation routière.

Gérer et diriger des examens des limites de vitesse et fournir des recommandations au Conseil routier concernant les limites de vitesse sur les routes provinciales.

Fournir des connaissances spécialisées concernant le contrôle de la circulation au sein de la Division de l'exploitation et de l'ingénierie ainsi qu'à d'autres ministères et administrations.

Gérer et diriger l'illumination des routes provinciales.

Gérer et diriger le programme de surveillance de la circulation, y compris la production d'un rapport annuel consacré aux débits de circulation sur le réseau routier provincial.

Tenir un relevé des collisions dans une base de données sur les routes provinciales afin de faciliter la localisation des zones problématiques et la mise au point et l'évaluation de mesures d'atténuation.

Gérer la sécurité aux passages à niveau sur le réseau routier provincial.

## Points saillants en 2009-2010

La Direction a installé 6 dispositifs permanents et temporaires de signalisation routière pour contribuer aux activités de construction et aux nouvelles intersections.

Elle a mis en oeuvre 5 dispositifs supplémentaires de signalisation sur remorque utilisés pour mieux informer les conducteurs dans des situations cruciales de construction et d'urgence.

Des données sur la circulation ont été recueillies à 85 postes de comptage, dont 32 postes de comptage permanents (PCS), environ 1 100 emplacements de comptage à court terme, 8 bascules de pesage dynamique, 45 lieux de classification automatique des véhicules à environ 240 intersections.

La Direction a examiné les demandes de changement de zones de limitation de vitesse à plusieurs endroits un peu partout dans la province et a présenté des rapports appropriés au Conseil routier pour examen. Elle a également géré la stratégie de mise en oeuvre par étapes d'une limite de vitesse de 110 km/h sur des routes particulières. Elle a affiché une limite de vitesse de 110 km/h sur la RPGC 1, de l'ouest de Virden jusqu'à la frontière avec la Saskatchewan, et sur la RPGC 75, du nord de la frontière américaine jusqu'au sud de Saint-Jean-Baptiste au cours de l'été 2009.

La Direction gère une base de données qui contient les facteurs contributifs, la configuration et l'emplacement des collisions survenues sur le réseau routier provincial. Cette base de données, qui renferme des relevés de 1991 à nos jours, peut servir à la création de cartes et à la production de rapports statistiques à long terme sur les collisions. La Direction conserve par ailleurs les rapports d'accidents automobiles dans ses dossiers pendant cinq ans.

La Direction dirige le dialogue du Ministère avec MADD Canada (Mothers Against Drunk Driving) en vue de l'élaboration d'un protocole d'entente sur les dispositions nécessaires pour l'installation de panneaux commémoratifs sur les lieux des accidents de la circulation mortels liés à l'alcool.

La Direction a commencé à compiler des renseignements de base en vue de l'élaboration éventuelle d'un plan de sécurité de la circulation routière pour la province, en harmonie avec les efforts similaires d'autres organismes responsables des transports dans le reste du Canada.

La Section de la signalisation routière a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'élément d'exposition du symposium sur les carrières du Ministère. Il s'agissait d'un dispositif de signalisation routière fonctionnel et d'un panneau à messages variables qui ont su attirer l'attention des élèves et des invités.

La Direction a achevé trois projets de modernisation de la signalisation de passages à niveau (dispositifs de batteries de secours sur la RPGC 1 à Virden et Carberry et sur la RPGC 100 au bureau secondaire d'Emerson du Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée) et trois remplacements à frais partagés de signaux ferroviaires incandescents par des dispositifs DEL.

## 2 (j) Contrôle de la circulation routière

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	1 062	22,00	1 652	(590)
(2) Autres dépenses	344		451	(107)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(502)		(677)	175
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>904</b>	<b>22,00</b>	<b>1 426</b>	<b>(522)</b>

# Politique du transport

## Objectif ou mandat

La Division de la politique du transport assure l'excellence de la planification, de l'élaboration et de l'évaluation des politiques, des programmes, des réseaux et des lois dans le domaine des transports, et elle conseille et soutient le gouvernement dans l'élaboration de politiques, de plans, de programmes et de lois par l'entremise des directions suivantes :

- Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services;
- Direction de la planification et du développement des réseaux de transport;
- Direction des services législatifs et réglementaires.

## Activités

Établir une démarche proactive et éclairée pour régler les problèmes liés aux transports et influencer sur l'élaboration de politiques efficaces aux échelons fédéral et provincial relativement à tous les modes de transport.

Orienter le programme d'immobilisations du Ministère dans un cadre de modes de transport intégrés en vue du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Élaborer des stratégies de financement novatrices pour l'infrastructure des transports, fournir des plans et politiques de transport à long terme et prioriser et optimiser les investissements de la Province dans l'infrastructure des transports.

Travailler à la mise en œuvre d'initiatives stratégiques qui renforceront la sécurité, l'efficacité et la durabilité du réseau de transport du Manitoba.

Procurer l'expertise nécessaire à un cadre législatif et réglementaire qui soutienne la vision ministérielle d'un réseau de transport sûr et efficace propice à une croissance sociale et économique durable au Manitoba.

Coordonner la prestation du soutien décisionnel au sous-ministre, au ministre, au Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire, au Conseil du Trésor, au Cabinet et au premier ministre.

Orienter les directions en matière de gestion; établir des politiques administratives divisionnaires et élaborer des spécifications, des normes et des procédures régissant la prestation de conseils et de services professionnels en politique et planification; gérer et surveiller un protocole d'affectation des tâches qui garantisse des réponses efficaces et opportunes aux demandes; surveiller l'affectation budgétaire divisionnaire et fournir du soutien administratif aux gestionnaires et au personnel des directions.

## Points saillants en 2009-2010

### Direction de la politique des transports et de l'amélioration des services

La Direction a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de la porte d'entrée internationale du Manitoba qui vise à positionner la province comme une porte d'entrée de choix en plein essor au centre du continent pour le commerce mondial et les voyages internationaux.

- Dans le cadre d'une approche interministérielle, de diverses recherches et d'activités de négociation et de relations externes avec les intervenants, la Direction a soutenu avec succès la mise en œuvre continue par le gouvernement provincial de l'initiative CentrePort Canada (port intérieur).
- La Direction a continué de soutenir le Conseil de la porte d'entrée internationale du Manitoba, qui comprend des chefs de file du secteur privé et qui vise à orienter la Stratégie.

- La Direction a continué d'établir des partenariats internationaux et intergouvernementaux par le biais, par exemple, d'un rôle de leadership dans la North America Super Corridor Coalition (NASCO) et de liens avec les partenaires russes du « pont arctique ». Les activités ont inclus la direction du parachèvement réussi, avec les partenaires manitobains de l'industrie du camionnage, d'une démonstration de suivi du fret transfrontalier en positionnant le Manitoba comme destination de choix. Les activités ont également compris la coordination de la participation de politiciens et dirigeants manitobains supérieurs à d'importantes conférences internationales, entre autres des conférences visant l'ALENA, et à d'autres missions et événements commerciaux importants (p. ex., réunions de la Commission bilatérale économique internationale Canada-Russie, conférence annuelle de NASCO, mission commerciale du Nunavut).
- La Direction a dirigé les efforts de partenariat provinciaux avec l'Administration aéroportuaire de Winnipeg pour obtenir de nouveaux services aériens internationaux pour la région de Winnipeg en 2010.
- La Direction a collaboré avec le gouvernement fédéral et la société OmniTRAX pour poursuivre avec succès la mise en oeuvre d'un projet de 68 M\$ pour l'amélioration de la ligne de chemin de fer jusqu'à Churchill (60 M\$) et des installations du port de Churchill (8 M\$).
- Elle a continué de diriger la gestion provinciale d'une initiative conjointe des gouvernements fédéral et provincial et de la société OmniTRAX au coût de 3 M\$ pour la poursuite des travaux de la Churchill Gateway Development Corporation, une institution de commercialisation de la porte d'entrée pour assurer la croissance du port de Churchill par la diversification de la circulation. L'initiative comprenait l'établissement d'accords de financement pour le Ministère.
- La Direction a défendu avec succès les intérêts du Manitoba dans les discussions sur la politique fédérale des transports et diverses questions liées aux programmes, y compris, entre autres, des lettres et des présentations aux ministères fédéraux sur les besoins en approvisionnement en conteneurs du Manitoba, l'examen du Programme Aliments-poste de Postes Canada, le plafond des recettes des chemins de fer nationaux et la détermination de la tarification qui intéresse les agriculteurs, l'infrastructure des wagons de producteurs et la reconnaissance fédérale des avantages de la porte d'entrée manitobaine.
- La Direction a continué de mettre en oeuvre, avec les sociétés Tembec et Central Manitoba Railway, un cadre de travail pour assurer l'exploitation continue d'une voie ferrée menacée de fermeture au profit des entreprises et des collectivités de la région de Brokenhead et de l'est du Manitoba.
- La Direction a continué de présider un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le transport durable qui relevait du Conseil des sous-ministres responsables des transports et de la sécurité routière.
- La Direction a élaboré, lancé et géré avec succès un programme de subventions de 500 000 \$ en vue de soutenir l'adoption par le secteur du camionnage lourd de la technologie du marché secondaire conçue pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- La Direction a géré des ententes de plus de 100 000 \$ sur des services de recherche avec le Transport Institute de l'Université du Manitoba, comme fondement à la recherche et à l'élaboration de données nécessaires pour soutenir les intentions stratégiques du Manitoba en matière de transport. Les recherches innovatrices ont porté, entre autres, sur l'analyse des tendances de base des principaux indicateurs du transport au Manitoba et sur une enquête sur les services offerts aux expéditeurs ferroviaires au Manitoba.

### **Direction de la planification et du développement des réseaux de transport**

La Direction est responsable de l'élaboration, de la planification et de la protection des éléments d'actif stratégiques du secteur du transport du gouvernement manitobain. Ses responsabilités sont de nature multimodale avec un accent principal sur le réseau routier provincial.

#### Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés

En 2009-2010, la Direction a demandé et reçu l'approbation fédérale de quatre demandes de financement qui se traduisent par un financement fédéral de 12,55 M\$ pour d'importants projets d'infrastructure et des études de planification à long terme. Le financement proviendra du Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers, qui fait partie du parapluie du Fonds Chantiers Canada et du programme pilote sur l'architecture des flux d'information frontaliers (AFIF). La liste des projets d'infrastructure stratégiques est la suivante.

### RPGC 10, de Brandon à Minnedosa

Dans l'ouest du Manitoba, la RPGC 10 est le principal lien nord-sud entre la frontière avec les États-Unis et Le Pas, qui dessert des centres régionaux et des destinations de loisirs importantes tels que Brandon, Dauphin et le parc national du Canada du Mont-Riding. En 2009, la Direction a soumis une demande au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers en vue de l'amélioration de 14,8 km de la RPGC 10, de sa jonction est avec la route Transcanadienne (RPGC 1) à la RPGC 25, à un coût estimatif total de 12,75 M\$. Le projet vise l'élargissement de la chaussée pour l'aménagement de nouvelles voies de dépassement, la réfection de la couche de surface et la pose d'un revêtement sur les accotements afin de rehausser le niveau de service et améliorer le débit de la circulation pendant les périodes de congestion de pointe. Le gouvernement fédéral investit 6,275 M\$ et le Manitoba contribue 6,475 M\$. Le projet devrait être terminé en 2013.

### RPGC 1A, dans le voisinage de Headingley

Le projet vise une section de 6 km de la chaussée entre la route périphérique (RPGC 101) et le poste d'inspection des véhicules commerciaux à l'ouest de la rue Dodds. Au cours de la dernière décennie, la route a été témoin d'un accroissement important de la circulation et des mouvements tournants des camions en raison du développement des entreprises sur les terrains adjacents. L'accroissement du débit routier, accompagné par de nombreux points d'accès à la RPGC 1A et mouvements tournants, a contribué à 118 accidents dans la zone du projet entre 2002 et 2008, soit 40 accidents avec décès ou blessures et 78 accidents avec dommages matériels.

En 2009, la Direction a soumis une demande au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers en vue d'améliorer une section de 1,8 km de la RPGC 1A entre Husky/Coverall et l'intersection du Complexe sportif John-Blumberg. Le projet comprend la réfection des chaussées, l'installation d'un terre-plein, la construction de voies de virage, l'amélioration de l'intersection (signalisation sur la rue Cameron) et la construction de nouvelles voies de desserte pour remplacer les voies d'accès existantes à la RPGC. La valeur estimative du projet est de 13,29 M\$ et la contribution du gouvernement fédéral est de 5,65 M\$. Le projet devrait être terminé en 2012.

### Étude sur le transport au point d'entrée de Pembina-Emerson

À l'heure actuelle, le point d'entrée (PDE) de Pembina-Emerson est le cinquième poste frontalier Canada-États-Unis le plus achalandé et le poste frontalier le plus achalandé à l'ouest de celui de Windsor-Detroit. Il traite une valeur de 13 milliards de dollars US (2009) en échanges commerciaux bilatéraux pour le camionnage. Le Ministère et le Department of Transportation du Dakota du Nord ont entrepris une étude de planification en vue d'évaluer les améliorations au transport au PDE de Pembina-Emerson au cours des 20 prochaines années pour réduire les délais et la congestion à cette porte d'entrée économique critique au milieu du continent. L'étude de planification engage également la participation financière de Transports Canada. Le coût total de l'étude est de 500 000 \$ et celle-ci est financée à 50 % par le gouvernement fédéral. En 2009, la Direction a soumis une demande au Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers et elle gèrera le projet pendant toute la durée de l'étude.

### Améliorations à la RPGC 29 en direction sud au point d'entrée de Pembina-Emerson

Dans le cadre des consultations avec les parties intéressées avant le début de l'étude sur le transport au point d'entrée (PDE) de Pembina-Emerson, la Direction a également joué un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une proposition visant à traiter les questions les plus pressantes des délais et de la congestion de la circulation en direction sud qui entre aux États-Unis par la RPGC 29. Le programme d'améliorations proposé offrira un meilleur préavis aux automobilistes en leur fournissant des données en temps réel sur l'état de la route et de la circulation et sur les conditions météorologiques, réduira les conflits à l'intersection et les mouvements d'entrecroisement, tout en mettant en oeuvre des stratégies clairement reconnaissables de ségrégation des véhicules et d'affectation des voies. Le coût estimatif total des améliorations en direction sud est d'environ 2 M\$ et le gouvernement fédéral contribue 375 000 \$ à l'installation d'un nouveau panneau suspendu de signalisation dynamique aux termes du programme pilote sur l'architecture des flux d'information frontaliers (AFIF).

### Initiative de route tous temps reliant le Nunavut au Manitoba

La Direction représente le Manitoba pour l'initiative de route tous temps reliant le Nunavut au Manitoba. Aux termes du protocole d'entente Manitoba-Nunavut sur le transport, on a complété une étude sur le choix du tracé de la route qui recommandait une route viable reliant le réseau routier provincial existant

au port de Churchill et à Rankin Inlet. L'étude a examiné les aspects techniques, l'environnement naturel et le milieu social, l'économie régionale et les intérêts nationaux. On a également parachevé l'analyse de rentabilisation qui permet d'aller de l'avant avec l'aménagement de la route tous temps.

#### Stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest

La Direction représente le Manitoba et elle a occupé la présidence du groupe de travail interprovincial et offert des services de secrétariat. En 2009, la Direction a facilité une mise à jour de la stratégie d'amélioration du transport dans l'Ouest dans un document intitulé *Western Canada and Territories Transportation Infrastructure Strategy for an Economic Network – Changing Perspectives : An Update to the 2005 Strategy*. Le rapport de la mise à jour reflète une approche consensuelle de tous les gouvernements de l'Ouest canadien en vue de définir et de présenter les questions liées à la politique sur l'infrastructure et au financement. L'ébauche complétée du document mis à jour a été approuvée par les sous-ministres des Transports de l'Ouest canadien.

#### Plan d'aménagement des terres pour CentrePort Canada

Représentant le Ministère, la Direction a coprésidé un groupe de travail sur le plan d'aménagement de CentrePort Canada. Le projet a été entrepris conjointement par le Ministère et Administrations locales Manitoba. Les résultats du processus ont été un plan d'aménagement des terres pour CentrePort Canada et une recommandation de tracé pour la voie CentrePort Canada. Il s'agit d'aménager une zone de commerce extérieur et un port intérieur dans le coin nord-ouest du territoire de la Ville de Winnipeg. La voie CentrePort Canada est une autoroute provinciale proposée qui offrira un accès primaire au nouveau port intérieur et reliera la zone de développement à des corridors commerciaux routiers ayant une importance stratégique pour le centre du continent et le commerce transcontinental.

#### **Direction des services législatifs et réglementaires**

La Direction supervise l'élaboration et l'établissement des mesures législatives et des règlements du Ministère, y compris le soutien à l'analyse et à l'élaboration des politiques, l'offre de conseils et d'une orientation au sujet des lois et des règlements administrés par le Ministère. Elle offre un soutien à la recherche et des conseils pour l'élaboration des politiques et des mesures législatives qui visent la sécurité routière et joue le rôle d'un agent de liaison auprès de la Société d'assurance publique du Manitoba en ce qui a trait la prestation des programmes de permis de conduire et d'immatriculation des véhicules au nom du gouvernement du Manitoba.

#### Permis de conduire Plus (PC Plus) et carte d'identité Plus (CI Plus)

En 2009, la Société d'assurance publique du Manitoba a lancé un programme de CI Plus, qui a été suivi en 2010 par le programme de PC Plus. Le PC Plus et la CI Plus sont des documents de voyage de rechange pour entrer aux États-Unis par voie terrestre ou maritime. Aux termes du protocole d'entente Canada-Manitoba, le Ministère est responsable des activités suivantes :

- surveiller l'administration des deux programmes par la Société d'assurance publique;
- surveiller les documents de mise en oeuvre de la Société d'assurance publique pour leur distribution publique;
- préparer un protocole d'entente Manitoba-Société d'assurance publique qui reflète les exigences des modifications à apporter à la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* afin de soutenir les programmes de CI Plus et de PC Plus, aux mesures législatives manitobaines sur la protection des renseignements personnels et à un certain nombre d'autres ententes et mesures;
- collaborer avec la Société d'assurance publique, l'Agence des services frontaliers du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada à un examen d'après-mise en oeuvre du programme de CI Plus.

#### Véhicules à basse vitesse (VBV)

En 2008, le *Code de la route* a été modifié pour autoriser l'élaboration de règlements pour régir l'utilisation des véhicules à basse vitesse au Manitoba. Les modifications permettent l'établissement de règlements qui autorisent la conduite de tels véhicules sur les routes, établissent les règles de la circulation qui s'appliquent à ceux-ci et limitent les véhicules à certaines routes, y compris les routes qui affichent une limite de vitesse définie.

Au cours de l'été 2008, le Ministère a demandé au Centre pour un transport durable de procéder à une évaluation en profondeur des moyens de réglementer l'utilisation des véhicules à basse vitesse et

d'autres véhicules non conformes au Manitoba. Le Centre a consulté un échantillon représentatif de bases de connaissances et a constaté des préoccupations générales à l'égard de la sécurité de la conduite des véhicules à basse vitesse dans une circulation mixte. En novembre 2008, le Centre a soumis son rapport final, dans lequel il recommandait que l'utilisation de tels véhicules sur les voies publiques soit soigneusement évaluée dans le cadre d'un projet pilote. L'élaboration des règlements sera fondée sur les résultats du programme pilote.

#### Voies cyclables à Winnipeg et infrastructure du transport actif

Le transport actif est une priorité émergente au Manitoba, en particulier à Winnipeg. Un financement total de 20 M\$ a été engagé par les gouvernements fédéral, provincial et municipal pour de nouveaux projets de transport actif.

Il peut être nécessaire de modifier le *Code de la route* du Manitoba pour autoriser les projets de transport actif cernés par la Ville de Winnipeg. La Direction procédera à des recherches sur l'infrastructure du cyclisme et les mesures législatives afférentes dans d'autres provinces et elle examinera les dispositions du *Code de la route* qui portent sur le cyclisme. Des consultations continues seront menées avec la Ville à ce sujet.

#### Initiatives en matière de sécurité routière

- Examen du transport des personnes handicapées.
- Régimes de sécurité des motoneiges et des véhicules tout-terrain.
- Examen du Programme de permis de conduire par étapes.
- Annonces de sécurité publique sur la sensibilisation à la fatigue au volant.

#### Questions législatives

La Direction est responsable d'évaluer les conséquences des initiatives législatives et réglementaires et d'élaborer de nouvelles mesures législatives et de nouveaux règlements ou de modifier la législation et la réglementation existantes.

Voici des exemples des priorités courantes de la Direction :

- Dépassement des dépanneuses — Le gouvernement provincial a déposé des mesures législatives qui exigeraient des automobilistes de ralentir et de dépasser des dépanneuses, d'autres véhicules d'assistance routière et des véhicules conduits par des agents de la paix du gouvernement uniquement s'il est sécuritaire de le faire lorsque ces véhicules sont sur le bord de la route et que leurs avertisseurs lumineux sont activés.
- Mesures législatives portant sur les téléphones cellulaires — On a complété des consultations étendues auprès des parties intéressées et un rapport a été finalisé. Ce dernier comprend des recommandations soumises à l'examen du ministre de l'Infrastructure et des Transports qui portent sur les règlements que la Direction entend élaborer.

### **2 (k) Politique du transport**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	2 154	29,00	2 451 (297)
(2) Autres dépenses	2 644		1 225 1 419
(2) Subventions et paiements de transfert	105		105
Total des autres dépenses	2 749		1 330 1 419
(3) Initiative de développement de Churchill Gateway	5 076		200 4 876
(4) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(55)		(55)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>9 924</b>	<b>29,00</b>	<b>3 926 5 998</b>

## Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Le 19 avril 2004, en vertu du paragraphe 323(4) du *Code de la route* du Manitoba (C.P.L.M. c. H60), le registraire des véhicules automobiles a délégué, avec l'approbation écrite du ministre de l'Infrastructure et des Transports, des pouvoirs et attributions spécifiques au président-directeur général de la Société d'assurance publique du Manitoba.

Les employés non syndiqués ont été mutés à l'annonce du transfert dans le cadre du discours du budget, le 19 avril 2004. Une convention de transition pour les employés a été signée le 29 juin 2004 entre le Manitoba Government Employees Union (MGEU), et la Province et la Société.

Tous les employés ont été mutés le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Une convention-cadre a été ratifiée entre le Ministère et la Société.

Les mesures législatives établissant la délégation de pouvoir du registraire à la Société d'assurance publique du Manitoba sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2006 en vertu de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules*. Cette loi donne à la Société les pouvoirs et les attributions nécessaires à l'administration des programmes régissant la délivrance des permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, ainsi qu'à l'accomplissement des fonctions afférentes.

### 2(l) Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Entente avec la Société d'assurance publique du Manitoba	21 197	21 197	0

# Commission du transport routier et Conseil routier

## Objectif ou mandat

Le **Conseil routier** a été créé pour veiller à la sécurité des voyageurs et à la protection de l'infrastructure routière par l'administration de la *Loi sur la protection des voies publiques* et de certaines parties du *Code de la route*.

La **Commission du transport routier** veille à ce que tous les Manitobains bénéficient de services de transport adéquats et abordables par l'administration d'un mécanisme de réglementation régissant en vertu du *Code de la route* les transporteurs et les exploitants de véhicules de transport public.

## Activités

### Conseil routier

Mettre en place et enlever les lignes de contrôle adjacentes aux routes à accès limité, désigner les routes à accès limité.

Délivrer les permis pour l'accès aux routes à accès limité, et pour les ouvrages d'art ou les projets d'aménagement adjacents à ces routes.

Établir les limites de vitesse dans toute la province, y compris la ville de Winnipeg.

Approuver les dispositifs de signalisation routière et leur conception, les règlements municipaux relatifs au poids, la fermeture des ponts et les restrictions, le classement des routes et les règlements de stationnement dans les ruelles.

Tenir des audiences publiques sur des questions d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au Ministère en matière de politique.

### Commission du transport routier

Délivrer des permis d'exploitation aux entreprises d'autocars provinciaux, de services de transport intermunicipal et de lignes ferroviaires courtes participant à la prestation des services de transport public.

Surveiller et établir les frais de transport pour les exploitants de véhicules de transport public, de lignes d'autocar régulières et de services de transport intermunicipal.

Décider des sanctions à l'égard des transporteurs et des exploitants de véhicules de transport public en cas d'infractions à la réglementation.

Tenir des audiences publiques sur des problèmes d'actualité, émettre des ordonnances et des règlements et donner des avis au Ministère en matière de politique.

## Volumes de service en 2009-2010

### Activités du Conseil routier

42	<i>audiences publiques tenues (Winnipeg et régions rurales)</i>
416	<i>demandes d'accès et d'ouvrage d'art traitées</i>
47	<i>règlements municipaux concernant les limitations de vitesse et les dispositifs de signalisation routière</i>
7	<i>inspections sur le terrain</i>
31	<i>parties de règlements rédigées</i>
2	<i>appels devant la Régie des services publics</i>

**Activités de la Commission du transport routier**

36	<i>réunions générales ou publiques</i>
29	<i>permis d'exploitation délivrés ou modifiés</i>
0	<i>ordonnance de suspension</i>
16	<i>demandes d'autobus scolaire</i>
188	<i>permis d'exploitation de véhicules de transport public renouvelés</i>
0	<i>demande de fermeture de ligne ferroviaire courte</i>
141	<i>permis restreints autorisant l'utilisation temporaire de véhicules délivrés</i>
236	<i>permis provisoires de démonstration ou d'utilisation en cas de panne délivrés</i>

**2 (m-1) Commission du transport routier et Conseil routier**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>
(a) Salaires et avantages sociaux	256	3,00	(50)
(b) Autres dépenses	150		(12)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>406</b>	<b>3,00</b>	<b>(62)</b>

# Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux

## Objectif ou mandat

La Commission d'appel des suspensions de permis (CASP) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu ou annulé par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. En prenant ses décisions, la Commission doit veiller à ce que, dans tous les cas, l'octroi d'une réduction de la suspension ne soit pas contraire à l'intérêt public et à ce que le maintien de la suspension ne se traduise pas par un préjudice exceptionnel.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux (CEDM) met un processus d'appel à la disposition des personnes dont le permis de conduire a été suspendu, annulé ou refusé en raison de problèmes d'ordre médical. En prenant ses décisions, le Comité doit veiller à ce que, dans tous les cas, la sécurité du public soit davantage prise en compte que le préjudice exceptionnel causé par l'éventuel maintien de la suspension, de l'annulation ou du refus de délivrer un permis.

## Activités

La Commission d'appel des suspensions de permis et le Comité d'étude des dossiers médicaux tiennent des audiences et rendent des décisions concernant les appels relatifs à des suspensions de permis.

La Commission d'appel des suspensions de permis examine des demandes de dispense de suspension des privilèges de conduite motivées par un préjudice exceptionnel. La Commission a pour fonction principale d'entendre des appels de personnes dont le permis de conduire a été suspendu par le tribunal ou le registraire des véhicules automobiles. Elle est également habilitée par le *Code de la route* à entendre des appels relatifs à la suspension, l'annulation ou le refus de permis d'auto-école, de moniteur de conduite, de concessionnaire d'automobiles, de vendeur, de station d'inspection et de mécanicien.

Le Comité d'étude des dossiers médicaux détermine si les normes établies par l'Association médicale canadienne, le Code national de sécurité et le Règlement 412/7 du Manitoba sont appliquées de manière juste et équitable et dans quels cas on peut y faire exception. Le Comité peut confirmer, casser ou modifier la décision du registraire des véhicules automobiles.

## Volumes de service en 2009-2010

### Commission d'appel des suspensions de permis – Répartition selon l'âge et le genre de suspension - Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. selon les art. 264 et 167 du <i>Code de la route</i>	Susp. selon l'art. 273 du <i>Code de la route</i>	Total
<b>16 et 17 ans</b>					
Appel favorable	-	-	-	8	8
Refus	-	-	-	8	8
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>18 à 20 ans</b>					
Appel favorable	7	2	1	79	82
Refus	1	-	-	73	74
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>21 à 24 ans</b>					
Appel favorable	14	1	3	65	83
Refus	2	-	1	62	65
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>25 à 29 ans</b>					
Appel favorable	15	-	9	40	64
Refus	3	-	5	26	34
Exonération complète	-	-	2	-	2

Âge	Alcool	Vol de voiture et vandalisme	Autres susp. selon les art. 264 et 167 du Code de la route	Susp. selon l'art. 273 du Code de la route	Total
<b>30 à 34 ans</b>					
Appel favorable	20	-	9	33	62
Refus	3	-	-	16	19
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>35 à 39 ans</b>					
Appel favorable	20	1	2	26	49
Refus	1	-	-	12	13
Exonération complète	1	-	1	-	2
<b>40 à 44 ans</b>					
Appel favorable	14	1	4	24	43
Refus	4	-	2	9	15
Exonération complète	1	-	1	-	2
<b>45 à 49 ans</b>					
Appel favorable	19	-	2	32	53
Refus	2	-	-	11	13
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>50 à 54 ans</b>					
Appel favorable	16	-	1	22	39
Refus	4	-	1	8	13
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>55 à 59 ans</b>					
Appel favorable	4	-	-	13	17
Refus	2	-	-	2	4
Exonération complète	-	-	1	-	1
<b>60 à 64 ans</b>					
Appel favorable	7	-	1	5	13
Refus	3	-	-	1	4
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>65 à 69 ans</b>					
Appel favorable	3	-	-	3	6
Refus	2	-	-	-	2
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>70 à 74 ans</b>					
Appel favorable	-	-	-	3	3
Refus	-	-	-	-	0
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>Plus de 74 ans</b>					
Appel favorable	1	-	-	-	1
Refus	-	-	-	-	0
Exonération complète	-	-	-	-	0
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>172</b>	<b>10</b>	<b>63</b>	<b>537</b>	<b>794</b>
Permis de station d'inspection (1 refusé, 1 accordé)					2
Permis de concessionnaire (2 refusés, 1 accordé)					3
Permis de moniteur de conduite					0
Permis de vendeur (1 accordé)					1
Permis de mécanicien (1 refusé)					1
<b>TOTAL PARTIEL</b>					<b>7</b>
<b>NOMBRE TOTAL D'APPELS ENTENDUS</b>					<b>801</b>
Appels annulés					39
Appels en attente					116
Suspensions expirées					12
<b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES</b>					<b>968</b>
<b>AUDIENCES TENUES – 136</b>					
114 Winnipeg					
19 Brandon					
3 Thompson/Le Pas					

**Comité d'étude des dossiers médicaux – Sommaire**  
**Du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>DÉCISIONS</b>		<b>TOTAL</b>
Cardiologie	0 accordée	2 refusées	2
Neurologie	11 accordées	8 refusées	19
Liées à la consommation d'alcool	2 accordées	2 refusées	4
Vue	1 accordée	3 refusées	4
<b>NOMBRE TOTAL D'APPELS ENTENDUS</b>			<b>29</b>
Appels annulés			11
Appels en attente			6
<b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES</b>			<b>46</b>
<b>NOMBRE TOTAL D'AUDIENCES TENUES – 7</b>			
2 – Cardiologie			
3 – Neurologie et liées à la consommation d'alcool			
2 – Vue			

**2 (m-2) Commission d'appel des suspensions de permis et Comité d'étude des dossiers médicaux**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>ETP</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(a) Salaires et avantages sociaux	255	3,00	294	(39)
(b) Autres dépenses	76		87	(11)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>331</b>	<b>3,00</b>	<b>381</b>	<b>(50)</b>

# Commission de réglementation des taxis

## Objectif ou mandat

La Commission de réglementation des taxis fait en sorte que les résidents de Winnipeg bénéficient de services de taxi satisfaisants à un coût raisonnable les besoins du public par l'administration d'un mécanisme de régulation économique.

## Activités

Tenir des audiences publiques sur des questions liées à l'industrie et aux usagers.

Fixer, étudier et réviser le nombre de permis de taxi nécessaires pour répondre aux besoins du public.

Réglementer les tarifs de l'industrie.

Délivrer des permis d'exploitation de taxi et des permis de chauffeur de taxi et réglementer le transfert des permis.

Veiller à la formation des chauffeurs de taxi.

Établir les normes applicables aux véhicules et inspecter les taxis pour en vérifier l'état et l'exactitude des compteurs.

Enquêter sur des plaintes déposées contre des exploitants et des conducteurs de taxi pour des infractions aux règlements et de mauvais services, lorsque cela se justifie, et décider du règlement de ces plaintes.

Assurer la liaison entre la Commission et l'industrie du taxi, les administrations et les autres groupes concernés.

## Points saillants en 2009-2010

La Commission a délivré 80 permis saisonniers d'exploitation d'un commerce de taxi en conformité avec les recommandations d'une étude du secteur menée en mars 2009.

Le secteur du taxi a demandé à la Commission d'autoriser une hausse des tarifs. La Commission a approuvé une augmentation de 0,20 \$ du tarif de départ, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010.

## Volumes de service en 2009-2010

25	réunions tenues par la Commission
1	audience publique concernant une hausse des tarifs des taxis
32	nouveaux permis d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
124	permis temporaires d'exploitation d'un commerce de taxi délivrés
602	permis d'exploitation d'un commerce de taxi renouvelés
1 905	permis de chauffeur de taxi délivrés
227	nouveaux permis de chauffeur de taxi délivrés
1 654	permis de conduire renouvelés
24	permis remplacés
2 700	inspections de taxi effectuées (patrouilles de rue, vérifications des compteurs, inspections sur place)
62	demandes de procuration approuvées
59	transferts relatifs à des ventes
18	audiences de justification
24	audiences visant des demandes de permis d'exploitation

**2 (m-1) Commission de réglementation des taxis**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(a) Salaires et avantages sociaux	601	8,00	4
(b) Autres dépenses	186		34
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>787</b>	<b>8,00</b>	<b>38</b>

# Programmes – Services gouvernementaux

## Mandat

- Offrir des environnements de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation de programmes publics par des services d'acquisition, de planification, de gestion de projet, de conception et d'ingénierie, de stationnement et de sécurité.
- Assurer la coordination et la surveillance de projets relatifs aux locaux par le recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception, la location et la gestion de la construction.
- Procurer un plan d'amélioration de l'infrastructure intégré sur les plans technique et logistique à l'appui d'un portefeuille sûr, durable et de qualité.
- Fournir des services opérationnels et d'entretien pour les ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.
- S'occuper de l'acquisition et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et fournir de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.
- Fournir des services de comptabilité, de passation de contrats et de soutien administratif pour la Division et gérer la prestation des services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Offrir une stratégie globale relative aux locaux gouvernementaux par une planification à court et long terme.
- Administrer les contrats pour les demandes de construction liées aux services se rattachant aux locaux gouvernementaux, y compris les services contractuels d'alimentation et de nettoyage à des endroits précis dans la plupart des bâtiments gouvernementaux.
- Facturer à l'occupant le coût des locaux que le gouvernement provincial possède ou loue.
- Assurer l'approvisionnement global en biens et services pour tous les ministères et organismes gouvernementaux.
- Fournir des services de transport aérien spéciaux (service aérien d'ambulance Lifelight, surveillance aérienne, lutte contre les incendies forestiers, transport de passagers et de marchandises, etc.) et coordonner et certifier les vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.
- Fournir des services de gestion des matériaux comme les fournitures courantes, le matériel de soins à domicile et l'entretien connexe, ainsi que la redistribution et l'aliénation des biens excédentaires et la gestion du courrier.
- Offrir des services complets de gestion foncière, y compris l'administration de la cession, de l'évaluation, de l'acquisition, de l'expropriation des terres domaniales et l'aliénation des biens excédentaires.
- Fournir des services complets de gestion et d'entretien des véhicules, y compris des services de radio et de communication mobile.

# Gestion des projets

## Objectif ou mandat

La Direction de la gestion des projets offre des services de gestion à des projets d'immobilisations et à des projets financés par les clients en matière de locaux en ayant recours à des services professionnels et techniques internes et externes. Elle s'occupe également de la délivrance et de l'élaboration de la Politique de bâtiments écologiques pour les projets financés par le gouvernement du Manitoba.

## Activités

Les Services à la clientèle portent sur la coordination globale de la planification des projets relatifs aux locaux gouvernementaux, avec notamment l'optimisation de l'utilisation des locaux et la conformité avec les nouvelles initiatives et les politiques et programmes changeants, dans le contexte de la planification stratégique liée aux locaux.

Les Services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des projets d'immobilisations et des projets pour les clients assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns. Cela inclut les services de conception, les services d'estimation (établir des estimations du total des coûts et de la durée des projets), pour les projets de construction et de rénovation en cours ou proposés, et la coordination complète des projets.

Les Services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre de projets à toutes les directions de la Division et à d'autres ministères provinciaux. Ils orientent le développement d'énoncés de travaux relatifs aux projets.

Les Services d'architecture et de génie s'occupent de l'élaboration continue de nouvelles politiques et normes de conception pour le portefeuille de bâtiments de la province du Manitoba et de la documentation relative à la conception ou à la construction pour des projets choisis.

Les Services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, participent à des inspections sur le terrain et travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

Les Services de soutien à l'infrastructure de l'environnement géré se chargent de la planification à long terme, des estimations, de la conception et de la construction de l'infrastructure électrique, mécanique et de câblage au sein de l'environnement géré.

L'Équipe de coordination des bâtiments écologiques administre la Politique de bâtiments écologiques et en surveille les incidences et les résultats. L'équipe est responsable de rédiger les modifications à apporter à la Politique, de coordonner les activités et les consultations en vue de la mise en oeuvre efficace de la Politique par les ministères, les sociétés d'État, les organismes gouvernementaux et les entités financées.

## Points saillants en 2009-2010

L'amélioration de la gestion de l'information et de la souplesse financière a permis à la Direction de la gestion des projets de maximiser le financement de la Division dans le cadre du plan d'immobilisations du Ministère afin de combler les besoins des clients d'une manière rentable. Au cours de l'exercice 2009-2010, la Direction a consacré un montant de 125 M\$ aux investissements en immobilisations en vertu de la partie B11(b) du Budget provincial, répartis entre plus de cent projets de taille et de portée diverses. La Direction a versé un montant approximatif de 5,3 M\$ à plus de 200 projets liés à l'exploitation ou financés par les clients et a offert des services aux 19 ministères du gouvernement, ainsi qu'à un certain nombre d'autres organismes gouvernementaux, au cours de l'exercice.

Dans le cadre du plan d'immobilisations du Ministère, la Direction a réparti comme suit ses ressources financières :

- 21 % des fonds ont été alloués à des projets d'amélioration du cycle de vie;
- 63 % des fonds ont été alloués à la satisfaction des besoins des clients dans le cadre des programmes, tels que les réimplantations, les expansions, les nouvelles exigences des programmes et les améliorations à la sécurité;
- 13 % des fonds ont été dépensés pour traiter des questions de santé et de sécurité au travail;
- la plus grande partie des fonds restants a été investie dans des projets d'accessibilité universelle et de développement durable.

Parmi les projets exécutés en réponse à la nécessité de prolonger la durée de vie, remarquons le remplacement de l'approvisionnement en eau à usage domestique du Palais législatif, l'amélioration de l'enveloppe de l'immeuble des Services agricoles, les travaux de restauration de l'enveloppe au collège Red River, les améliorations en cours au Churchill Town Centre, la modernisation des avertisseurs d'incendie et des systèmes mécaniques au Centre correctionnel de Headingley et divers travaux de modernisation d'un certain nombre de chalets au Agassiz Youth Centre.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de son actif actuel et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

Il faut signaler particulièrement le nombre de projets relatifs au Palais législatif qui sont inclus dans le plan d'immobilisations de 2009-2010. Le Palais législatif du Manitoba est l'un des immeubles les plus importants du genre au Canada. Il bénéficie du statut de patrimoine national et est l'un des derniers immeubles législatifs à accès libre par le public. Conçu en 1910 et ouvert en 1920, le Palais approche le centenaire de cette conception. Le gouvernement a défini dix projets dont les travaux offriront des améliorations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'immeuble.

L'Équipe de coordination des bâtiments écologiques s'est jointe à la Direction de la gestion des projets à titre de nouvelle direction en 2008. En 2009-2010, la priorité était l'établissement des structures administratives et organisationnelles nécessaires pour soutenir la mise en œuvre de la Politique de bâtiments écologiques. La structure administrative étant fonctionnelle, l'attention de l'Équipe s'est concentrée sur l'élaboration de pratiques exemplaires et de normes pour les futurs projets d'immobilisations financés par le gouvernement et l'élaboration continue de mécanismes de soutien techniques et administratifs pour les ministères qui financent des projets d'immobilisations.

### **Volumes de service en 2009-2010**

Aux termes du plan d'immobilisations de 2008-2010, 125,0 M\$ ont été consacrés aux investissements en immobilisations (partie B du Budget), répartis entre des projets de taille et de portée diverses. De ce montant, 24,324 M\$ ont été attribués à des projets qui, dans le cadre des programmes du Ministère, ont été cernés comme répondant à des besoins essentiels des clients tels que l'amélioration de la durée de vie des installations et de la sécurité des personnes, ou des rénovations apportées à des bâtiments pour en améliorer l'accès et le rendement énergétique, et 72,797 M\$ ont été affectés aux Programmes pour les clients, soit de nouveaux projets d'immobilisations nettes proposés par les clients.

Au cours du présent exercice, la Direction a fourni des services à tous les ministères provinciaux ainsi qu'à plusieurs organismes gouvernementaux et elle a travaillé à plus de 200 autres projets liés à l'exploitation ou financés par les clients.

La Direction a investi un total de 2 859 200 \$ en dépenses de fonctionnement mineures (partie A) aux termes du plan d'immobilisations de 2009-2010. Ces dépenses visaient principalement des projets d'entretien de petite échelle ou des projets de remplacement à la fin du cycle de vie à l'intérieur des installations dont le gouvernement est propriétaire.

Il faut prendre note que les exigences du financement aux termes de la partie A liées à plusieurs projets se sont accrues au cours des dernières années. Dans le passé, le Ministère recevait habituellement une

affectation de moins de 3 M\$. Le besoin de financement de l'exercice 2008-2009, chiffré à 5 581 600 \$, provient de la nécessité de combler l'insuffisance de fonds au cours des années antérieures pour des projets récurrents mineurs qui visent le cycle de vie et l'entretien différé.

### Écarts en 2009-2010

L'amélioration de la gestion de l'information et une souplesse financière accrue ont permis à la Direction de la gestion des projets d'optimiser l'usage des fonds alloués à la Division dans le plan d'immobilisations en répondant aux besoins des clients de manière rentable.

À mesure que la Province continue d'investir dans des améliorations du cycle de vie de ses éléments d'actif actuels et qu'elle se lance dans de nouveaux projets de construction nécessaires à l'exécution des programmes à venir du gouvernement, les processus de planification intégrée et de gestion de projet suivis par la Direction seront essentiels à sa réussite.

#### 3 (a) Gestion des projets

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles	Dép. prévues		Écart
	2009/10 (milliers de \$)	ETP	2009/10 (milliers de \$)	pos./(nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	3 171	42,00	4 302	(1 131)
(2) Autres dépenses	8 345		8 689	(344)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(4 806)		(5 256)	450
(4) Moins : Montant recouvrable de la partie B – Investissements en immobilisations	(4 673)		(4 673)	
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 037</b>	<b>42,00</b>	<b>3 062</b>	<b>(1 025)</b>

## Projets de grande envergure

### Objectif ou mandat

Créée au cours de l'exercice 2008-2009 à partir de la Direction de la gestion des projets pour prendre en charge les activités de la Division dans le secteur des projets d'immobilisations importants et complexes, la Direction des projets de grande envergure offre des services de gestion de projet, y compris la coordination et la surveillance des projets d'immobilisations de grande envergure en ayant recours à des services professionnels et techniques internes et externes pour la planification, la conception et la gestion de la construction.

### Activités

Les Services de gestion de projet coordonnent tous les aspects des importants projets d'immobilisations assignés à la Direction afin d'en garantir l'achèvement dans des délais opportuns et dans les limites des budgets.

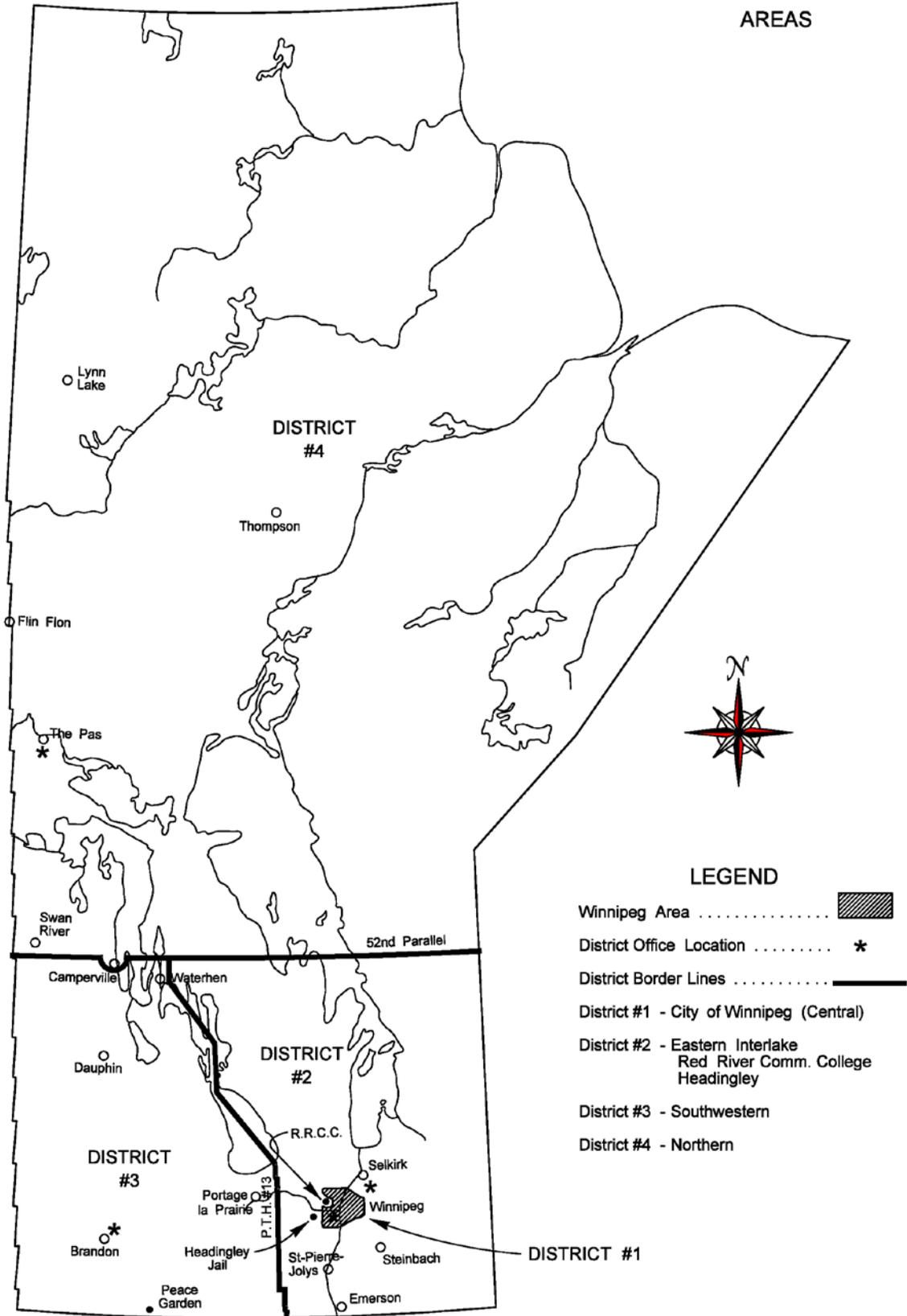
Les Services de consultation technique fournissent de l'expertise technique dans le cadre de projets d'immobilisations de grande envergure à toutes les directions de la Division.

Les Services de surveillance des consultants se chargent de la surveillance et de l'approbation de l'ensemble des dessins et des spécifications élaborés par les consultants externes afin de veiller à la conformité aux politiques prévues par la loi, aux codes du bâtiment et aux normes établies, participent à des inspections sur le terrain et travaillent à la phase de mise en service d'un projet.

### 3 (b) Projets de grande envergure

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	595	9,00	994
(2) Autres dépenses	64		265
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(655)		(1 259)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>4</b>	<b>9,00</b>	<b>4</b>

PROPERTY MANAGEMENT  
AREAS



# Fonctionnement

## Objectif ou mandat

La Direction du fonctionnement a pour mandat d'exploiter et d'entretenir des milieux de travail sécuritaires, durables et de qualité pour la prestation des programmes publics.

## Activités

La Section du fonctionnement des districts a continué de fournir des services complets de gestion des installations en mettant l'accent sur l'entretien préventif. La planification du réinvestissement est devenue le centre d'intérêt renouvelé, car les tendances en matière d'entretien indiquent le besoin de planification du cycle de vie et de priorisation des éléments de remplacement et de réinvestissement essentiels.

Les districts ont commencé à jouer un rôle de plus en plus appréciable dans l'équipe de conception intégrée en ce qui a trait aux importants programmes d'immobilisations qui visent les infrastructures existantes et nouvelles. L'apport de la Direction contribue aux efforts des projets d'immobilisations pour tenir compte des coûts d'entretien et d'exploitation des infrastructures au cycle de vie réduit.

Vers la fin de l'exercice, on a assigné des gestionnaires de projets aux districts. Cette nouvelle ressource permettra à la Direction de mieux planifier et analyser les besoins d'entretien et fournir une capacité accrue de résolution de problème pour les besoins émergents d'entretien préventif et curatif.

Les Services techniques et énergétiques ont joué un rôle important dans le secteur de la planification et de l'analyse du cycle de vie. En raison de la mise en oeuvre du programme SMART (pistage stratégique des ressources d'actif en gestion), les exigences en matière de données et la méthodologie de chargement des paramètres essentiels et des indicateurs de mesure du rendement deviennent une priorité. Le Programme de responsabilité environnementale et de suivi des sites gouvernementaux est passé d'une initiative de projet à un rôle de gestion et de surveillance de projet. Cela entraîne l'offre de conseils au personnel et aux gestionnaires de projets des districts, ainsi que la mise à jour du stock d'amiante existant et l'intégration des mesures correctives dans les projets d'entretien et d'immobilisations.

## Points saillants en 2009-2010

La Direction a continué de renforcer ses capacités dans des domaines comme le développement durable et la gestion des services publics par la formation et l'information du personnel, ainsi que dans l'amélioration des systèmes environnementaux des bâtiments. Les systèmes de commande des bâtiments sont présentement mis à niveau afin de permettre une commande à distance accrue depuis des points centralisés, de réduire le nombre de systèmes non normalisés et de renforcer les capacités de surveillance de façon à améliorer le contrôle de la température et de la qualité de l'air dans les bâtiments. Des efforts constants sont déployés pour réduire la consommation d'énergie dans les éléments fonctionnels de construction par la conception de l'enveloppe et de l'intérieur et par le remplacement des systèmes environnementaux des bâtiments par des systèmes plus efficaces, car les dépenses en services publics du portefeuille de la Division des services des installations sont de l'ordre de 14 M\$ par an. La formation au système LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour l'exploitation et l'entretien des édifices existants a été offerte en 2009-2010 et le système LEED-EBOM est devenu le thème central de la stratégie d'écologisation des immeubles dont le gouvernement est propriétaire.

La Direction a travaillé avec d'autres ministères provinciaux à la planification des mesures d'urgence afin d'établir un modèle commun à l'échelle du gouvernement pour les plans de reprise des activités. En coordination avec le bureau de l'Organisation des mesures d'urgence, des plans sont en voie d'élaboration pour le rétablissement d'urgence des services en cas de catastrophe ou de pandémie, de manière à ce que des plans soient en place pour atténuer les interruptions de service qui toucheraient les programmes à la suite d'événements catastrophiques.

### 3 (c) Fonctionnement

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	21 396	382,19	24 354	(2 958)
(2) Autres dépenses	41 013		46 188	(5 175)
(2) Subventions et paiements de transfert	899		899	
Total des autres dépenses	41 912		47 087	(5 175)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(717)		(5 225)	4 508
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>62 591</b>	<b>382,19</b>	<b>66 216</b>	<b>(3 625)</b>

## Location, gestion des locaux et stationnement

### Objectif ou mandat

La Direction de la location, de la gestion des locaux et du stationnement s'occupe de l'acquisition, du renouvellement et du contrôle des installations que la Province loue et qui relèvent du portefeuille de la Division des services des installations, ainsi que du renouvellement des contrats de location connexes, et elle fournit de l'expertise commerciale et immobilière pour les questions relatives aux locaux.

### Activités

Acquisition par bail et renouvellement : Acquérir par bail des propriétés répondant aux besoins des clients ministériels en matière de programme. Négocier des contrats de location rentables qui satisfont aux besoins des programmes clients et de la Province du Manitoba. Déterminer les contrats de location qui parviennent à échéance et négocier leur renouvellement à des taux préférentiels, y compris les améliorations apportées pour les locataires en réponse aux exigences actuelles des programmes clients. Négocier de nouveaux contrats de location et la reconduction des baux par négociation directe dans le cadre du processus de demande de propositions (DP). Préparer les estimations annuelles de la Direction.

Administration des baux : Assurer l'administration quotidienne de toutes les propriétés louées par la Province et veiller au bon usage de la provision pour améliorations liées aux locataires fixée au cours des négociations sur les baux. Coordonner l'entretien et l'exploitation des locaux loués conformément aux modalités des contrats de location pendant toute leur durée. Négocier et administrer les améliorations locatives entreprises pendant la durée d'un contrat de location. Fournir un point de contact et de règlement pour les questions liées au service à la clientèle. Gérer le règlement des différends entre toutes les parties en cas de non-respect des modalités des contrats de location ou d'infraction à des lois applicables aux propriétés (p. ex., sécurité et hygiène du travail). Administrer les opérations financières comme le paiement des loyers, les alignements, les dépenses de fonctionnement et les rajustements prévus dans les modalités des contrats de location.

Documentation sur les baux : Créer et tenir à jour toute la documentation sur les baux et les documents auxiliaires connexes pour le portefeuille de location.

Archives des dessins et des registres : Fournir les dessins du répertoire des locaux qui illustrent les plans de base avec les affectations des groupes de travail à l'appui du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux. Gérer l'archivage centralisé de tous les dessins, y compris les dessins d'exécution ou d'après exécution.

Stationnement : Le Programme provincial de stationnement a été établi à titre d'organisme central pour le maintien d'un programme de stationnement payant et contrôlé qui vise le recouvrement des coûts pour chacune des propriétés possédées ou louées par le gouvernement provincial et l'offre de services de gestion au programme. Le mandat du Programme consiste à offrir un accès équitable et juste aux ressources de stationnement rares pour les activités du gouvernement sur une base prioritaire. Le Programme s'applique à tous les ministères, organismes, conseils, commissions, députés provinciaux et leur personnel, tous les employés du gouvernement, étudiants et entrepreneurs.

Service d'établissement des contrats : Diriger toutes les activités liées aux appels d'offres et à l'établissement des contrats de la Division, y compris les contrats de construction, de consultation et de service. La tâche comprend la préparation et l'attribution des contrats afin d'en assurer la conformité avec les politiques et procédures du gouvernement provincial et assurer un processus de soumission juste et équitable.

De plus, la Section des contrats de services offre une administration et une surveillance efficaces de tous les contrats de services en traitant 24 différents genres de services, qui comprennent le développement des documents des appels d'offres et des contrats, la publicité, l'élaboration des soumissions et l'attribution des contrats (p. ex., services de sécurité de la vie, de nettoyage et d'entretien, services de recyclage et d'élimination des déchets, services commerciaux et travaux saisonniers sur les terrains).

## Points saillants en 2009-2010

Une priorité à long terme de la Direction est de veiller à que les baux relevant du portefeuille gouvernemental sont toujours acquis à la juste valeur marchande ou à une valeur inférieure. Conformément à l'engagement du gouvernement envers les initiatives axées sur la durabilité et l'accessibilité, la Direction a accru les efforts consacrés à cette priorité afin de garantir que les initiatives de durabilité, d'écologisation et d'accessibilité universelle soient une considération importante dans l'acquisition et le renouvellement des contrats de location immobilière.

En 2009-2010, la Direction a aussi priorisé la sensibilisation accrue du secteur immobilier à la volonté du gouvernement provincial d'élaborer et de mettre en œuvre une Politique de bâtiments écologiques pour les installations louées. La Direction a continué de travailler avec l'Équipe de coordination des bâtiments écologiques à l'élaboration de la Politique de bâtiments écologiques pour les installations louées, tâche qui devrait être parachevée en 2011-2012. Le portefeuille existant de propriétés louées compte environ 131 700 pi<sup>2</sup> de locaux certifiés par BOMA (Building Owners and Managers Association International) et environ 33 500 pi<sup>2</sup> de locaux certifiés par le système LEED.

Afin d'encourager le personnel de la Province à rechercher d'autres façons de se rendre au travail, la Direction a établi des aires de stationnement pour les scooters sur les terrains du Centre des congrès et du Central Powerhouse. Le programme de stationnement continue de soutenir le développement durable par l'ajout d'installation d'entrepôt et de supports de bicyclettes, l'installation de panneaux recyclés, la mise en place de panneaux anti-ralenti supplémentaires et la poursuite des efforts de promotion de l'initiative de covoiturage en ligne ([www.carpool.ca](http://www.carpool.ca)) afin d'aider le personnel qui n'est pas admissible aux installations de stationnement du gouvernement.

Parmi les projets importants de l'exercice 2009-2010, mentionnons les nouveaux baux pour des installations de 4 549 pi<sup>2</sup> au 10055 du chemin St. Mary's, de 12 779 pi<sup>2</sup> au 1695 de l'avenue Sargent et de 12 000 pi<sup>2</sup> au 332 de l'avenue Bannatyne.

## Volumes de service en 2009-2010

### Location

Le portefeuille du programme de location immobilière comprend 221 baux qui équivalent à une surface totale d'environ 1,95 million de pi<sup>2</sup> en locaux et 312 500 pi<sup>2</sup> en terrains. Le budget total approximatif de la Direction pendant l'exercice a été de 33,9 M\$.

En 2009-2010, 52 baux ont été renouvelés, 8 baux ont été acquis pour la première fois et 9 ont été résiliés; ces chiffres englobent des baux qui ne relèvent pas du portefeuille, alors que d'autres baux n'ont pas encore pris effet et ne sont donc pas comptabilisés dans ces totaux.

### Stationnement

La Direction gère 223 installations de stationnement (louées ou qui appartiennent à la Province) avec 7 968 places de stationnement. Elle a traité 13 340 demandes liées au stationnement au cours de l'exercice 2009-2010.

### Contrats

La Section des contrats de services surveille environ 460 contrats d'envergure provinciale et procède à de nouveaux appels d'offres à l'expiration des contrats. En 2009-2010, 23 contrats de services commerciaux et 91 contrats de services de nettoyage et d'entretien existants ont fait l'objet d'une nouvelle élaboration et de nouveaux appels d'offres. Plus important encore, la Section a préparé 18 appels d'offres pour de nouveaux services demandés par le Ministère, y compris des contrats provinciaux pour l'élimination des poussières d'amiante et la réparation de toitures.

La Section a également élaboré des services et a lancé des appels d'offres pour ceux-ci afin de répondre aux demandes d'autres ministères tels que ceux de la Justice et de la Santé.

La Section des contrats de services administre plus de 1 000 contrats de construction et de services de conseil, dont certains s'étalent sur plusieurs exercices. Au cours de l'exercice 2009-2010, on a accordé 286 contrats de construction d'une valeur totale de 32 726 403 \$ et 162 contrats de services de conseil d'une valeur totale de 13 137 723 \$.

### 3 (d) Location, gestion des locaux et stationnement

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux	1 183	20,00	1 332 (149)
(2) Autres dépenses	32 728		32 583 145
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(2 413)		(3 287) 874
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>31 498</b>	<b>20,00</b>	<b>30 628</b> <b>870</b>

## Services de soutien divisionnaires

### Objectif ou mandat

La Direction des services de soutien divisionnaires fournit des services de comptabilité, de soutien informatique et de soutien administratif pour la Division.

### Activités

Services financiers : Veiller à l'achèvement correct et opportun de toutes les activités relatives aux comptes créditeurs, aux services financiers généraux, aux recouvrements des comptes débiteurs et aux recettes ainsi qu'aux rapports financiers pour la Division, dans l'environnement SAP. Ces tâches comprennent la surveillance, le compte rendu et le contrôle des budgets divisionnaires, des projets d'immobilisations et de ceux financés par les clients, des affectations et coûts salariaux, ainsi que des dépenses de fonctionnement. Gérer tous les aspects financiers relatifs à la prestation des services par la Division des services des installations en veillant au respect des politiques et procédures financières. Coordonner la préparation des estimations annuelles de la Division et de ses prévisions mensuelles.

Soutien informatique : Coordonner en temps opportun les activités de formation des utilisateurs finals, de rapport de conformité procédurale et systémique et d'entretien du système. Participer à l'élaboration de méthodes de fonctionnement uniformisées qui correspondent à la structure organisationnelle et aux exigences opérationnelles. Coordonner l'examen et la mise à jour des données de référence de la Division. Assurer la liaison avec Innovation, Énergie et Mines Manitoba pour apporter des modifications techniques à la configuration des systèmes. Maximiser les avantages de la boîte à outils du système SAP pour les utilisateurs finals de la Division.

Soutien administratif : Fournir du soutien administratif et en secrétariat à toutes les directions de la Division. Cela comprend le soutien administratif aux activités exigées par les directions en matière de ressources humaines.

### Points saillants en 2009-2010

La Direction a continué de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de la responsabilisation comptable en améliorant le processus de contrôle des projets et l'opportunité des rapports financiers de la Division.

La Direction a créé une nouvelle section pour soutenir techniquement les nouveaux modules SAP et diriger l'optimisation du système d'information SAP au sein de la Division.

La Direction a continué de participer de manière importante à la stabilisation des nouveaux processus exigés par les nouveaux modules SAP. En dialoguant avec ses partenaires des différentes directions, la Direction a continué de peaufiner l'attribution des tâches internes et externes (sans intervention) afin d'optimiser les ressources humaines.

### 3 (e) Services de soutien divisionnaires

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 064	20,18	1 687	(623)
(2) Autres dépenses	366		344	22
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>1 430</b>	<b>20,18</b>	<b>2 031</b>	<b>(601)</b>

## Services de sécurité

### Objectif ou mandat

La Direction de la sécurité fournit des services de sécurité aux ministères et organismes gouvernementaux qui occupent des locaux dans des bâtiments appartenant au gouvernement ou loués par ce dernier et dont la Division est le fournisseur de services.

### Activités

Services de sécurité : Assurer la prestation efficace des services de sécurité dans l'ensemble du Manitoba, en particulier :

- la sécurité du personnel gouvernemental, des visiteurs, des élus et des personnalités de passage;
- le contrôle, par voie électronique, de la sécurité des biens par l'entremise du Centre de communication;
- les patrouilles mobiles chargées de protéger les gens et les biens.

Fournir des conseils en sécurité et des services connexes aux clients ministériels. Ces activités englobent la formation sur la sensibilisation à la sécurité, les installations électroniques de sécurité et la surveillance, les services de serrurerie et l'exécution de projets dans le domaine de la sécurité, ainsi que la surveillance à des fins de contrôle de la qualité des projets liés à des services de sécurité contractuels.

Assurer la liaison entre les clients et les autorités policières dans toute la province pour des questions relatives à la sécurité.

Coordonner le programme de cartes-photos d'identité gouvernementales.

Recommander des lignes directrices, des processus et des procédures liés à l'offre de services de protection de sécurité au gouvernement, au besoin.

### Points saillants en 2009-2010

Des séances de formation sur la sensibilisation à la sécurité continuent d'être offertes à des groupes d'employés gouvernementaux dans toute la province.

La Direction de la sécurité continue de coordonner une initiative de cartes-photos d'identité pour les fonctionnaires provinciaux et encourage ces derniers à porter cette carte dans les lieux de travail du gouvernement provincial.

Par ailleurs, la Direction élabore, conçoit et installe des systèmes de sécurité dans les installations possédées ou louées par le gouvernement provincial, au besoin.

La Direction évalue continuellement la sécurité au Palais législatif du Manitoba et fait des recommandations pour des améliorations dans ce domaine. Bien que la sécurité à l'Assemblée législative soit au centre des activités de la Direction, elle administre des programmes de sécurité dans l'ensemble de la province. Les collectivités de Portage la Prairie, de Brandon et de Thompson comptent des patrouilles mobiles et d'autres services apparentés sept jours sur sept et 24 heures sur 24. Les villes de Dauphin et de Le Pas bénéficient d'une protection des établissements d'enseignement pendant leurs heures d'ouverture.

Des agents de sécurité ont été formés à l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA), qui est situé dans le bureau de la sécurité de l'Assemblée. Le DEA et des agents de sécurité formés sont désormais présents pendant les heures de travail de l'Assemblée législative et du personnel du Palais législatif.

### Volumes de service en 2009-2010

La Direction de la sécurité a signalé plus de 5 000 incidents de sécurité au cours de l'exercice 2009-2010, parmi lesquels des actes de vandalisme, des agressions, des vols, des menaces et des interventions en cas d'alarme.

#### 3 (f) Services de sécurité

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	4 912	98,79	5 311	(399)
(2) Autres dépenses	1 096		1 045	51
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(1 099)		(1 011)	(88)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>4 909</b>	<b>98,79</b>	<b>5 345</b>	<b>(436)</b>

## Recouvrement des coûts liés aux locaux

### Objectif ou mandat

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux gère un système connexe qui impute les frais à tous les locataires occupant de l'espace de bureau ou d'entreposage loué ou appartenant au gouvernement.

### Activités

Le programme de recouvrement des coûts liés aux locaux est administré conjointement par les divisions Services des installations et Administration et finances d'Infrastructure et Transports Manitoba. Le programme repose sur le module immobilier du système SAP. Les activités du programme sont les suivantes :

- déterminer le coût de l'espace occupé par chaque programme et chaque groupe de travail client au sein des programmes;
- traiter la facturation de chaque groupe de travail client pour le coût de l'espace occupé;
- élaborer et diffuser l'ensemble des lignes directrices et des rapports financiers pertinents;
- élaborer, mettre en œuvre et tenir à jour les politiques et les procédures administratives pertinentes nécessaires à l'exécution du programme de recouvrement des coûts liés aux locaux;
- tenir à jour un inventaire permanent, indexé par occupant, de tous les locaux loués par le gouvernement ou lui appartenant.

### Points saillants en 2009-2010

Recouvrement efficace des coûts pour l'espace loué par le gouvernement ou lui appartenant qui est géré par le Ministère, par l'imputation des coûts aux ministères et aux organismes de service spécial.

### Volumes de service en 2009-2010

944	<i>clients</i>
450	<i>groupes de travail dans 95 installations appartenant au gouvernement, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouvrés</i>
494	<i>groupes de travail dans 185 installations louées, partout dans la province, auprès desquels les coûts ont été recouvrés</i>

### 3 (g) Recouvrement des coûts liés aux locaux

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./(nég.) (milliers de \$)
Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(59 240)	(59 705)	465

# Planification des besoins en locaux du gouvernement

## Objectif ou mandat

La Direction de la planification des besoins en locaux du gouvernement offre un leadership et des conseils pour aider à l'établissement de la planification stratégique et des points de vue politiques, de la planification et de la prise de décision à long terme relativement aux locaux en soutien à la mission de la Division des services des installations.

## Activités

Gestion stratégique des éléments d'actif : Travailler avec les clients ministériels, les organismes centraux et les directions de la Division des services des installations, diriger la planification de la gestion stratégique des biens en vue de prévoir l'incidence de diverses décisions concernant les investissements liés aux installations.

Examen et élaboration des politiques : S'attacher à élaborer une méthode et des critères dans le contexte d'un cadre stratégique afin d'évaluer les avoirs de la Province et aider au développement et à l'entretien d'un portefeuille d'infrastructures efficient.

Mesure du rendement : Favoriser les progrès dans la mesure du rendement et l'amélioration continue pour la Division et contribuer à l'adaptation ou à l'élaboration de mesures du rendement, d'indicateurs et de repères au moyen du système SMART.

Initiatives spéciales : Coordonner la participation de la Division aux initiatives horizontales et aux efforts intergouvernementaux.

## Points saillants en 2009-2010

La possibilité d'offrir un apport à l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la mise en œuvre des directives d'orientation, constitue la priorité principale de la Direction et représente l'élément principal de l'ensemble de l'équipe de la Direction.

La Direction a continué de collaborer avec l'Entrepreneuriat, la Formation professionnelle et le Commerce Manitoba à l'élaboration de politiques qui visent à rehausser les possibilités de formation en apprentissage et de formation des Autochtones dans le cadre de projets d'immobilisations. Elle a poursuivi ses efforts d'élaboration d'une politique d'entreposage des bicyclettes afin de soutenir des modes de transport de rechange pour les employés provinciaux. En partenariat avec Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba, la Direction a commencé à élaborer une politique sur l'utilisation des actifs du gouvernement au cinéma. Elle a également continué d'utiliser les lignes directrices comparant le recours à la location et à la propriété pour faciliter l'examen de divers dossiers commerciaux particuliers.

La Direction a collaboré avec la Direction des projets de grande envergure en vue de déterminer les besoins en matière d'acquisition de biens-fonds, des ententes avec les municipalités et d'autres besoins stratégiques liés aux nouveaux projets d'aménagement majeurs. Plusieurs ententes de développement sont sur le point d'être conclues avec des municipalités.

La direction de l'élaboration d'un cadre de gestion fondé sur le rendement et de systèmes de soutien, ainsi que le soutien et la coordination de la gestion du changement organisationnel, sont des tâches que la Direction accomplit également pour soutenir la Division. Ces tâches comprennent le développement continu de mesures divisionnaires et d'indicateurs de rendement importants de la réussite de la Division. La Direction continue de se développer en entreprenant un processus de planification stratégique pour veiller à sa croissance en parallèle avec la Division et elle continuera d'offrir le soutien nécessaire à la réussite de la mission de la Division.

L'exploration de politiques et de programmes particuliers a continué d'occuper une grande partie des ressources de la Direction au cours de l'exercice 2009-2010. L'examen d'une politique de gestion des biens et de l'infrastructure continue d'être un secteur fort pour la Direction.

**3 (h) Planification des besoins en locaux du gouvernement**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	475	7,00	712	(237)
(2) Autres dépenses	94		203	(109)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>569</b>	<b>7,00</b>	<b>915</b>	<b>(346)</b>

# Services d'approvisionnement

## Objectif ou mandat

La Direction des services d'approvisionnement (DSA) fournit des services d'approvisionnement gouvernementaux à tous les ministères et à certains organismes afin de garantir que chaque contrat d'achat constitue une dépense juste et raisonnable pour les contribuables, tout en protégeant le système concurrentiel à l'intention des fournisseurs intéressés.

## Activités

Fournir aux ministères et à certains organismes des services centralisés d'appels d'offres et de passation de contrats pour des biens et des services connexes.

Fournir des spécifications de produits, l'identification de l'équipement et des matériaux, des services de catalogage et des stratégies de normalisation des marchandises.

Promouvoir des initiatives d'approvisionnement axé sur le développement durable, y compris l'achat et l'utilisation dans tout le gouvernement de biens et de services à privilégier pour des raisons écologiques.

Accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture des biens et des services au Manitoba par la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones; assurer la liaison avec la communauté des fournisseurs de manière à promouvoir les possibilités commerciales et d'accroître la participation des petites entreprises.

Élaborer des stratégies gouvernementales pour l'approvisionnement et établir des contrats pour les biens courants et les services connexes utilisés dans tout le gouvernement.

Fournir des services consultatifs aux clients concernant les évaluations de produits, les méthodes d'approvisionnement et la terminologie des contrats.

Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement gouvernementales et établir des pratiques exemplaires en se fondant sur la représentation ministérielle et sur l'orientation du Comité de sous-ministres relatif à l'approvisionnement.

Participer à des initiatives intergouvernementales liées à l'approvisionnement comme celles qui visent à réduire les obstacles au commerce interprovincial ou celles qui sont consacrées aux réseaux d'information interprovinciaux, de même qu'aux initiatives cherchant à améliorer l'accès à l'approvisionnement gouvernemental.

Administrer les activités d'achat à l'échelle du gouvernement par la délégation du pouvoir d'achat au moyen de la carte d'achat.

## Points saillants en 2009-2010

**Développement durable** — La Direction a joué un rôle de chef de file dans la mise en place et la communication de mesures d'approvisionnement conformes aux principes du développement durable à l'échelle du gouvernement, en particulier :

- communiquer au gouvernement et au milieu des vendeurs les politiques et initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement;
- établir des spécifications et des normes générales pour l'approvisionnement en biens à privilégier pour des raisons écologiques;
- inciter les principaux intervenants à faire progresser les initiatives de développement durable relatives à l'approvisionnement, y compris la création d'une tribune du secteur public pour l'échange des pratiques exemplaires afin d'offrir aux professionnels de l'approvisionnement des renseignements qui favorisent le choix et l'utilisation de produits et de services durables et écologiques.

**Développement économique communautaire** — Les principaux aspects de la stratégie d'approvisionnement des Services d'approvisionnement qui visent à contribuer à l'initiative gouvernementale de développement économique et communautaire sont notamment :

- une première étape critique, soit la modification de la Loi sur les achats du gouvernement, qui offre le fondement juridique des points à examiner en fonction du développement économique et communautaire pour les achats, est entrée en vigueur au début de l'exercice. On a élaboré un plan et on a entrepris le travail d'exploration et de mise en œuvre de l'intégration du développement économique et communautaire dans les politiques et les pratiques gouvernementales en matière d'approvisionnement;
- la mise en œuvre de l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, y compris la formation du personnel clé dans l'ensemble du gouvernement par le biais d'un nouvel atelier de développement organisationnel et de perfectionnement du personnel.

**Services de consultation** — La Direction a collaboré avec les clients ministériels et les fournisseurs à propos de la politique et des pratiques d'approvisionnement, de la terminologie des contrats, de l'évaluation des produits et de la normalisation des marchandises.

**Approvisionnement auprès des entreprises autochtones** — l'Initiative d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones est conçue pour accroître la participation des entreprises autochtones à la fourniture de biens et de services au gouvernement. La Direction a continué de faire connaître l'Initiative par la participation à des foires commerciales et à des événements tels que Vision Quest, ainsi qu'à des réunions avec les organismes autochtones comme l'Aboriginal Chamber of Commerce. La Direction a offert des séances d'information et des ateliers d'exécution sur l'Initiative à environ 220 intervenants clés au sein du gouvernement, y compris des agents financiers dirigeants et supérieurs, des fournisseurs de services ministériels, des coordonnateurs des achats ministériels, des préposés aux achats et des administrateurs des marchés. Des ateliers de formation additionnels seront offerts dans le cadre d'un nouvel atelier de développement organisationnel et de perfectionnement du personnel.

**Élargissement du bassin de fournisseurs au Manitoba** — La Direction a participé à plusieurs foires commerciales et manifestations annuelles comme Vision Quest et les réunions annuelles de l'Association des municipalités du Manitoba, des chambres de commerce du Manitoba, de Winnipeg et autochtone et de la Manitoba Municipal Administrators Association.

#### **Ententes commerciales :**

- Accord sur le commerce intérieur (ACI) :
  - négociations continues en vue d'améliorer le chapitre sur les marchés publics de l'ACI;
  - en tandem avec ces négociations, la Direction a participé avec ses homologues provinciaux, territoriaux et fédéraux à un forum annuel qui donne l'occasion aux administrations de présenter leurs pratiques exemplaires respectives dans le domaine de l'approvisionnement.
- Accord Canada-États-Unis sur les marchés publics :
  - un accord provisoire a été négocié et est entré en vigueur le 16 février 2010;
  - les négociations se poursuivront en vue de la conclusion d'un accord permanent.
- Accord entre le Canada et l'Union européenne :
  - on prévoit entreprendre des négociations au cours de 2010-2011 pour conclure un accord initial.

#### **Volumes de service en 2009-2010**

La Direction, qui est un des organismes d'achat les plus importants au Manitoba, facilite l'acquisition d'une grande variété de produits et services connexes d'une valeur annuelle de quelque 76,2 M\$ (moyenne sur 5 ans).

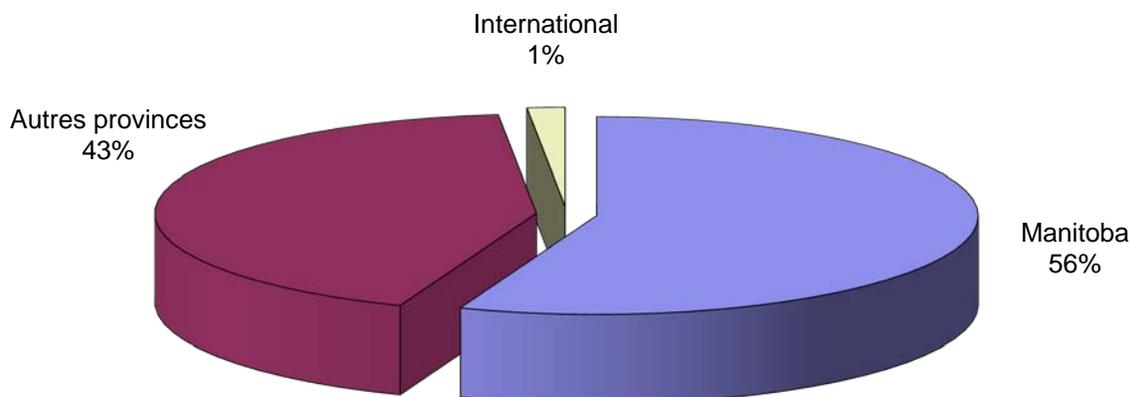
Les appels d'offres traités par la Direction se sont traduits par des économies d'environ 7,2 M\$, si l'on compare les achats soumissionnés communiqués au moyen du SAP en 2009-2010 avec les pourcentages traditionnels en matière d'économies.

En 2009-2010, la Direction a traité 828 demandes portant sur 2 551 biens et services estimés à 71,7 M\$.

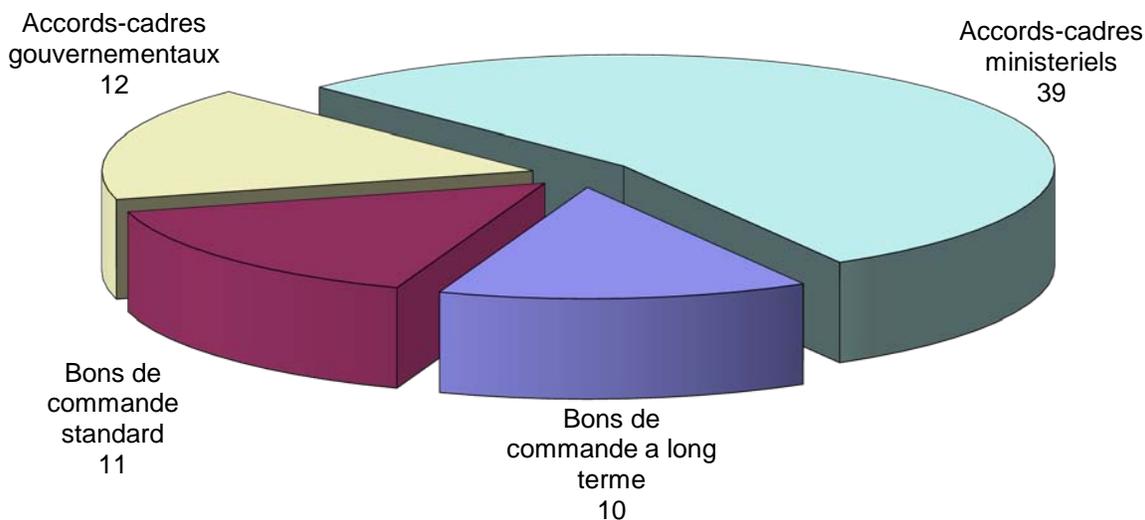
Des marchés d'environ 40,0 M\$ (55,8 %) ont été adjugés à des fournisseurs du Manitoba, 30,6 M\$ (42,6 %) à des fournisseurs d'autres régions du Canada et 1,1 M\$ (1,6 %) à des fournisseurs étrangers. Des 40,0 M\$ adjugés aux entreprises du Manitoba, environ 4,1 M\$ l'ont été à des fournisseurs établis en milieu rural.

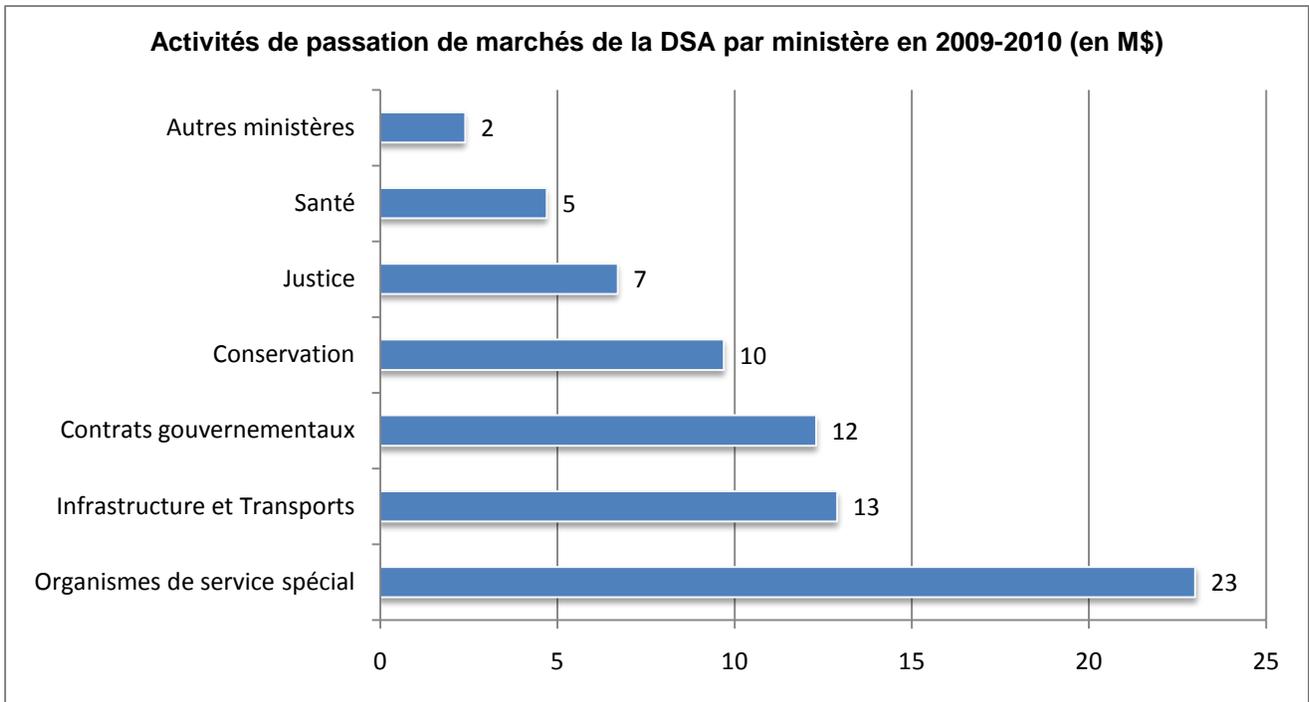
Les achats faits par carte d'achat en vertu de pouvoirs délégués représentent un total de 8,7 M\$, dont 7,3 M\$ (83,6 %) auprès de fournisseurs du Manitoba.

### Dépenses régionales de la DSA en 2009-2010

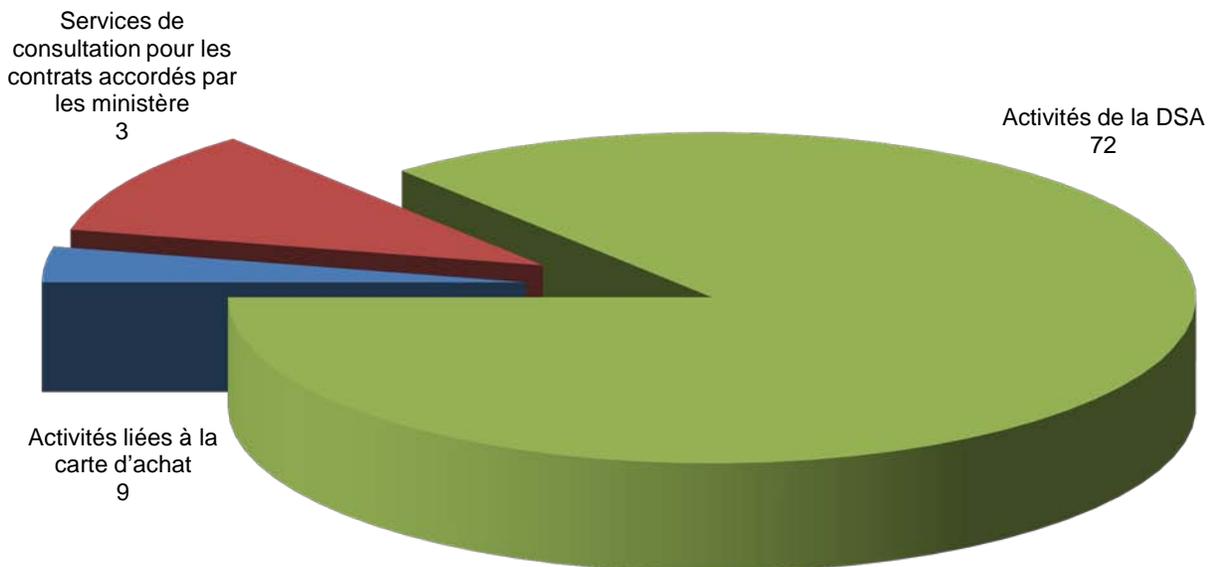


### Activités d'achat de la DSA par genre en 2009-2010 (en M\$)





**Activités de gestion des marchés de la DSA — Activités déléguées et ministérielles (en M\$)**  
**Valeur totale des marchés : 83,3**



<b>Les dix produits les plus importants en 2009-2010</b>	<b>Valeur (en M\$)</b>	<b>% du total</b>
Véhicules (tous genres)	11,3	15,8
Aliments	10,5	14,6
Combustibles et lubrifiants	10,2	14,2
Produits médicaux, dentaires et vétérinaires	7,1	9,9*
Services de fonctionnement	6,1	8,5
Machines	5,4	7,6
Matériaux de construction	4,2	5,9
Fournitures de bureau	2,9	4,1
Meubles et ameublement général	1,8	2,5
Services d'entretien et de réparation	1,7	2,4
Toutes les autres marchandises	10,4	14,5
<b>Total</b>	<b>71,6</b>	<b>100,0</b>

NOTA. Les valeurs des produits de base servent uniquement à indiquer les tendances des achats. Elles reposent sur une estimation de l'utilisation et sur l'application de pourcentages relatifs aux montants des contrats enregistrés en 2009-2010.

### 3 (i) Services d'approvisionnement

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	2 108	32,60	2 284	(176)
(2) Autres dépenses	306		377	(71)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 414</b>	<b>32,60</b>	<b>2 661</b>	<b>(247)</b>

## Service de transport aérien

### Objectif ou mandat

Le Service de transport aérien du Manitoba fournit des services de transport aérien spéciaux, comme le service aérien d'ambulance Lifeflight, la surveillance aérienne, la lutte contre les incendies forestiers et le transport de passagers et de marchandises, et il assure la coordination et la certification des vols gouvernementaux nolisés dans des aéronefs du secteur privé.

### Activités

Ambulance aérienne – En conjonction avec Santé Manitoba, le Service de transport aérien assure le transport aérien d'ambulance Lifeflight, à l'intérieur et à l'extérieur de la province, au moyen de 2 jets appartenant au gouvernement provincial et d'aéronefs du secteur privé.

Lutte contre les incendies – L'une des principales responsabilités du Service de transport aérien est de répondre aux besoins du Manitoba en matière de surveillance aérienne et de lutte contre les incendies de forêt, en collaboration avec Conservation Manitoba, au moyen de 7 bombardiers à eau CL-215, de 3 bimoteurs Cessna Birddog, de 2 aéronefs à turbomachines DeHavilland Single Otter et d'un aéronef à turbomachines DeHavilland Twin Otter.

Transport général – Lorsque les aéronefs ne sont pas utilisés pour la lutte contre les incendies ou le service d'ambulance aérienne, le Service de transport aérien fournit des services de transport aérien de marchandises et du personnel de la Province au moyen des aéronefs suivants : le jet Cessna (8 passagers); le bimoteur Piper Navajo (9 passagers); les trois Cessna 310 (5 passagers); les deux DeHavilland Single Otter (10 passagers) équipés de flotteurs et de skis; le DeHavilland Twin Otter (18 passagers). Outre le transport en tant que tel, le Service de transport aérien coordonne et vérifie également la facturation des vols nolisés pour tous les clients qui utilisent des aéronefs du secteur privé.

### Points saillants en 2009-2010

Les besoins des clients en services aériens spéciaux sont demeurés relativement inchangés en 2009-2010. Comparées aux données historiques sur les cinq dernières années, les activités du Service sont restées relativement constantes. Les écarts minimes peuvent être attribués aux variations des conditions météorologiques et à leurs effets sur les besoins de la lutte contre les incendies.

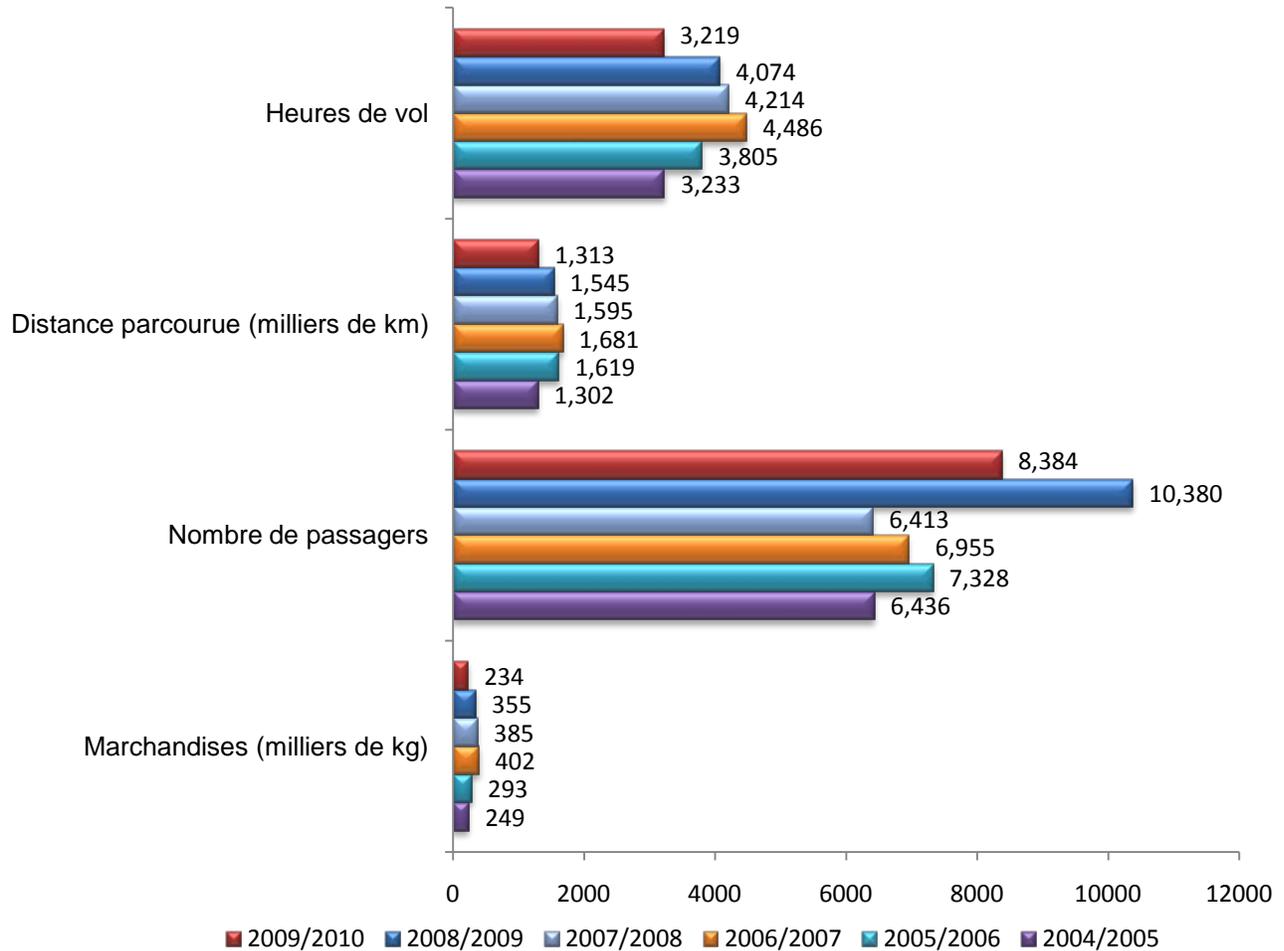
À l'heure actuelle, les exploitants gouvernementaux comme le Service de transport aérien du Manitoba mènent leurs opérations de vol respectives en conformité avec le *Règlement de l'aviation canadien*, qui ne facilite pas une exécution optimale des programmes à l'intention de la population canadienne. Ainsi, l'autorité fédérale de réglementation de l'aviation (Transports Canada) a accepté de soutenir l'initiative du Manitoba visant à élaborer dans le domaine de l'aviation des règlements applicables aux exploitants gouvernementaux. La version la plus récente des règlements aériens gouvernementaux présentée par le Manitoba fait actuellement l'objet d'un examen par Transports Canada.

### Volumes de service en 2009-2010

16	aéronefs de la Province
7	bombardiers à eau CL-215
3	aéronefs C-310 Birddog
2	aéronefs Citation Jet
2	aéronefs Single Otter
1	aéronef Twin Otter
1	aéronef Navajo
5	cadres
40	pilotes
28	ingénieurs en avionique et techniciens d'entretien d'aéronef
7	employés de soutien financier ou administratif

Nota. Les modèles opérationnels et financiers du Service de transport aérien reposent sur le recouvrement des coûts pour tous les programmes et services.

## Sommaire de l'usage des aéronefs



### Programme de services médicaux

Le programme de service aérien d'ambulance Lifelight a représenté 655 752 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2009-2010, soit une baisse de 105 142 kilomètres par rapport aux 760 894 kilomètres parcourus en 2008-2009.

Le service aérien d'ambulance Lifelight a transporté 467 patients à l'intérieur de la province en 2009-2010, soit une baisse de 61 patients par rapport aux 528 transportés en 2008-2009.

Le service aérien d'ambulance Lifelight a transporté 99 patients à l'extérieur de la province en 2009-2010, soit le même nombre de patients par rapport aux 99 transportés en 2008-2009.

### Programme de lutte contre les incendies

Les activités d'extinction des feux de forêt ont représenté 368 185 kilomètres de distance aérienne parcourue en 2009-2010, soit une baisse de 124 999 kilomètres par rapport aux 493 184 kilomètres parcourus en 2008-2009.

Les largages d'eau ont atteint le nombre de 1 155 en 2009-2010, soit une baisse de 2 334 largages par rapport aux 3 489 largages réalisés en 2008-2009. La réduction a été le fait de conditions météorologiques plus humides que la normale pendant la saison des incendies de 2009.

## Programme de transport général

### Transport général

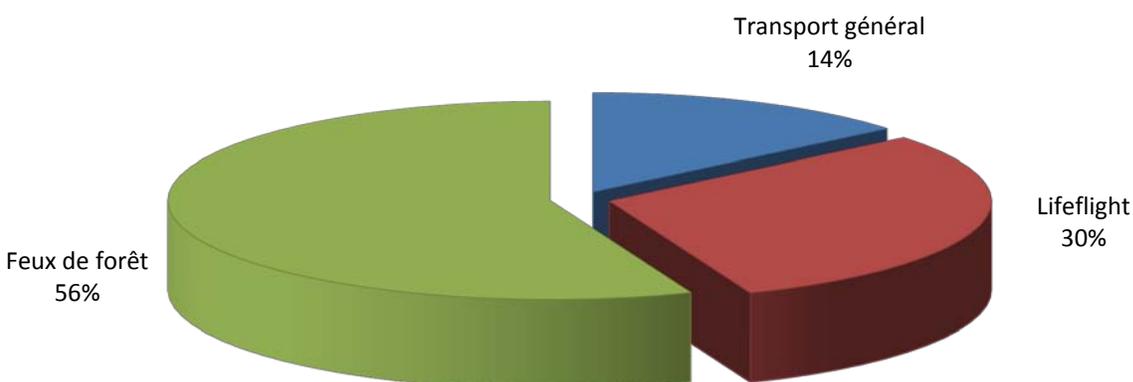
Le Service de transport aérien assure des services limités de transport général de marchandises et de personnel gouvernemental dans des aéronefs exploités par la Province; il regroupe les vols entre les divers ministères chaque fois que cela est possible.

Le transport aérien général comprend le Service de transport des malades dans le Nord, qui a représenté 277 518 kilomètres de distance parcourue en 2009-2010, soit une baisse de 7 421 kilomètres par rapport aux 284 939 kilomètres parcourus en 2008-2009.

### Coordination des vols nolisés gouvernementaux

Le Service de transport aérien a organisé 947 vols nolisés gouvernementaux avec des exploitants aériens du secteur privé en 2009-2010, soit une hausse de 48 vols par rapport aux 899 vols nolisés de 2008-2009.

### Sommaire de l'utilisation des heures de vol



### 3 (j) Service de transport aérien

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	ETP	Dép. prévues 2009/10 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	7 412	80,00	7 436	(24)
(2) Autres dépenses	5 395		8 113	(2 718)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(12 617)		(15 549)	2 932
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>190</b>	<b>80,00</b>		<b>190</b>

# Organismes de service spécial

## Organisme chargé de la distribution du matériel

### Objectif ou mandat

L'Organisme chargé de la distribution du matériel est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 1993. L'Organisme de gestion du courrier est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 1996. Ces deux organismes ont fusionné le 1<sup>er</sup> avril 2005. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial. L'Organisme chargé de la distribution du matériel est la source préférée du secteur public pour les solutions en matière de courrier et de logistique du matériel. Il offre un service de distribution économique et rationalisé qui répond aux besoins et aux directives du gouvernement et il aide les ministères à contrôler les coûts, soumet des rapports sur les dépenses et réduit la charge de travail administratif.

### Activités

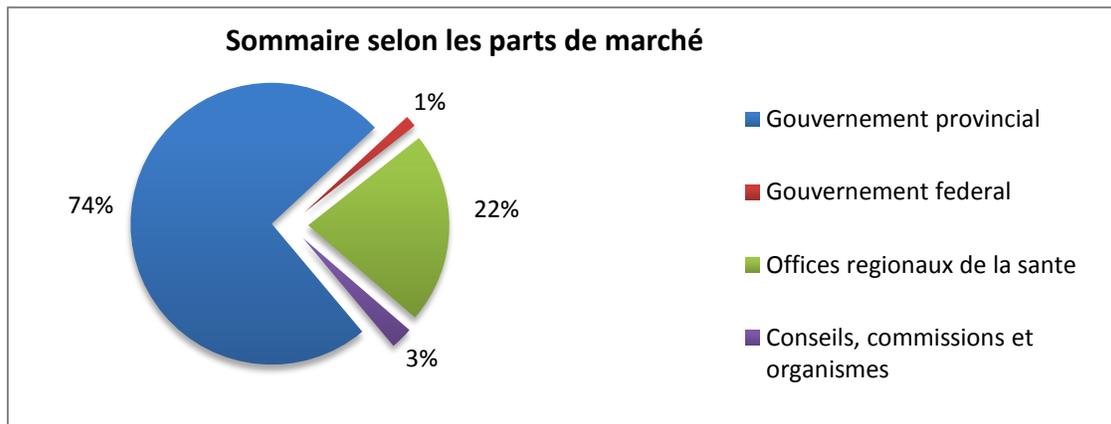
L'Organisme chargé de la distribution du matériel assure les services de gestion du courrier et du matériel pour le secteur public, y compris la gestion du courrier à l'intention des députés provinciaux, le courrier interministériel et fédéral, l'administration des contrats, l'impression numérique, la location de matériel de soins à domicile, la gestion du matériel de bureau, les services de gestion des entrepôts et des stocks ainsi que les services de transport, d'entreposage et d'élimination.

### Points saillants en 2009-2010

- L'Organisme a établi un partenariat avec le Bureau de gestion des opérations en cas de catastrophe en vue d'entreposer, de dénombrer et de distribuer les fournitures nécessaires en cas de pandémie pour le gouvernement manitobain. Il poursuivra cette activité en 2010-2011.
- L'Organisme stocke 245 produits écologiques et a adopté 10 nouveaux produits écologiques au cours de l'exercice.
- Le système de commandes électroniques de l'Organisme pour la Direction de l'aide à l'emploi et au revenu (Services à la famille et Consommation Manitoba) a connu des modifications importantes en raison de la rétroaction des clients. L'Organisme a offert 15 séances de formation à 80 employés de la Direction de l'aide à l'emploi et au revenu. La formation permet aux deux organismes de réduire les délais administratifs.
- Pour la sixième année consécutive, l'Organisme s'est associé à Vie saine Manitoba pour faciliter le programme provincial de casques de cycliste pour les écoles. Le programme propose des casques de cycliste à faible coût à tous les élèves des écoles manitobaines et il distribue en moyenne 10 000 casques par année.
- L'Organisme a tenu des réunions avec Services à la famille et Consommation Manitoba en vue d'approvisionner en produits les garderies financées par le gouvernement. En 2009-2010, l'Organisme a fourni environ 18 000 \$ en produits à 17 nouvelles garderies. Les deux organismes planifient d'autres rencontres en 2010-2011 pour discuter de la croissance de ces activités.
- L'Organisme a élaboré un modèle d'analyse de tous ses secteurs d'activité sur une base annuelle. Il pourra donc bénéficier de renseignements détaillés sur la productivité et l'établissement des prix et offrir des recommandations d'amélioration détaillées.
- L'Organisme a lancé un appel d'offres pour des services de messagerie pour la livraison des petits colis et du courrier interministériel. Il a obtenu des améliorations dans le service à la clientèle, tout en réduisant ses coûts d'ensemble.
- Le processus de facturation des services de gestion du courrier a fait l'objet d'un examen et a été intégré dans le système comptable de l'Organisme afin de réduire le chevauchement des procédures et d'accroître les délais d'exécution de la facturation.
- L'Organisme offre un service de recyclage des cartouches de toner à tous les ministères et collabore avec les fournisseurs de toner afin que toutes les cartouches retournées à l'Organisme soient dirigées vers les entreprises de recyclage appropriées et qu'elles n'aboutissent pas dans une décharge.

## Données sur le segment de marché

Recettes totales en 2009-2010 : 26 023 000 \$



## Produits d'entrepôt — Données de distribution

Nombre de commandes	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Commandes de l'entrepôt	55 200	60 148	55 585
Commandes d'équipement	37 643	37 994	37 562
Commandes de traitement du courrier	4 680	3 764	3 756
N <sup>bre</sup> de lettres et colis fédéraux traités	2,62 millions	2,56 millions	2,47 millions
N <sup>bre</sup> de lettres et colis interministériels traités*	348 500	362 000	395 150
Commandes de manuels scolaires du Manitoba	11 923	12 410	12 584
Réimplantations des bureaux	717	795	765

\* À l'exclusion des lettres d'avis concernant la paie.

Distribution de produits	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Winnipeg	56 %	61 %	60 %
Régions rurales	44 %	39 %	40 %

Livraison des commandes à Winnipeg	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Ordinaire (2 jours)	96 %	95 %	91 %
Livraison le même jour	1 %	1 %	3 %
Cueillette	3 %	4 %	6 %

## Terres domaniales et acquisition foncière

### Objectif ou mandat

Terres domaniales et acquisition foncière est devenue un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 2006. Les Services de gestion foncière, désignés organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 1995, ont été dissous le 1<sup>er</sup> avril 2006 et ont fusionné avec d'autres programmes gouvernementaux d'Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (Gestion des terres domaniales) et de Conservation Manitoba (Section des dossiers de districts et Direction des terres domaniales) pour former le nouvel organisme Terres domaniales et acquisition foncière. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

## Responsabilités de l'organisme

Terres domaniales et acquisition foncière administre les terres domaniales au nom de tous les ministères du gouvernement du Manitoba. Les services offerts par l'organisme comprennent les suivants :

- traiter les demandes d'achat ou de location des terres domaniales que soumet le public, ainsi que le renouvellement et la cession des baux et permis existants;
- acquérir des terrains à des fins publiques par le biais d'ententes ou d'expropriations;
- vendre les biens-fonds excédentaires du gouvernement provincial;
- préparer des rapports d'évaluation et de consultation en matière de biens immobiliers pour les ministères du gouvernement et d'autres organismes publics.

## Points saillants en 2009-2010

L'exercice 2009-2010 a marqué la quatrième année d'activité de l'organisme. Les points saillants de l'exercice sont les suivants :

- L'organisme a terminé l'exercice avec un excédent budgétaire de 426 000 \$, car l'insuffisance des montants recouvrables a été plus que compensée par la réduction des dépenses.
- L'organisme a négocié des rachats de bail volontaires avec 43 titulaires de bail dans le cadre de l'initiative gouvernementale de suppression du lotissement pour chalets de Breezy Point.
- L'organisme a intégré de nouveaux services et processus dans ses activités, y compris un processus étendu de circulation des formulaires de demande et le premier programme de lotissement pour chalets selon l'ordre d'arrivée des demandes.
- L'organisme a procédé à des acquisitions foncières pour deux parcs provinciaux et l'expansion du site d'une école secondaire, ainsi qu'à de nombreux projets d'infrastructure.
- La reconstitution de l'effectif de l'organisme en évaluateurs immobiliers agréés s'est poursuivie en recrutant des employés additionnels et en mettant en œuvre un programme formel d'aide à l'éducation.
- La rénovation des locaux de l'organisme a été parachevée en septembre 2009. Le personnel a bénéficié de locaux fonctionnels après avoir travaillé dans des locaux temporaires depuis septembre 2007.
- L'organisme a élaboré un nouveau logo et une nouvelle identité visuelle et il a offert plusieurs présentations à divers groupes en vue de les sensibiliser aux services qu'il peut offrir.
- L'organisme a obtenu l'approbation du Conseil du Trésor pour la mise en œuvre d'un programme accéléré de conversion des documents sur papier à un format électronique.

## Volumes de service en 2009-2010

Les tableaux suivants présentent les volumes des transactions de l'exercice. Il faut prendre note que les données des recettes indiquées dans les tableaux représentent les recettes provenant du grand public pour les clients ministériels plutôt que les recettes obtenues de l'organisme auprès de ses clients ministériels.

Service d'acquisition de biens-fonds		Données réelles pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010
	Projets parachevés	
Accords d'emprunt		1
Ententes		49
Évaluations		221
Superficies acquises (acres)		439,41
Coûts certifiés par la Commission de l'évaluation foncière		1 092 380,40 \$

<b>Services parajuridiques</b>		Données réelles pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2009 au 31 mars 2010
	Expropriations	41
	<b>Dossiers courants :</b>	
	En cours de traitement	118
	En cours de finalisation	13
	En suspens	0
	Autres dossiers	85
	Certificats de plans	16
	Plans d'emprise	0
Servitudes	0	

<b>Ventes, baux et permis</b>			
<b>Direction ou programme (client)</b>	<b>N<sup>bre</sup> de transactions</b>	<b>Recettes (en milliers de \$)</b>	<b>Notes</b>
<b>Direction des terres domaniales (Conservation)</b>	8 416	4 246,6	Données inscrites centralement dans le Fonds consolidé à titre de recettes sous Conservation Manitoba
<b>Programme des parcs (Conservation)</b>	7 611	5 346,2	
<b>Total partiel</b>	16 027	9 592,8	
<b>Terres domaniales agricoles</b>	5 432	3 115,4	...sous Agriculture Manitoba
<b>Total partiel</b>	21 459	12 708,2	
<b>Direction de l'acquisition de biens-fonds</b>	53	326,4	...sous divers ministères
<b>TOTAL</b>	<b>21 512</b>	<b>13 034,6</b>	

Nota. Les recettes indiquées ci-dessus correspondent aux recettes recueillies pour les clients ministériels et de représentent pas les recettes produites par l'organisme.

## **Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd**

### **Objectif ou mandat**

L'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd est devenu un organisme de service spécial le 1<sup>er</sup> avril 2009. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

### **Points saillants en 2009-2010**

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd a été créé à titre d'organisme de service spécial qui combine les activités d'acquisition, de gestion et d'élimination des véhicules utilitaires et de l'équipement légers et lourds sous gestion commune.

Les véhicules utilitaires et l'équipement légers étaient antérieurement gérés par l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux. Au 1<sup>er</sup> avril 2009, le parc de véhicules utilitaires légers comptait un peu moins de 3 100 véhicules, y compris des camions (58 %), des fourgonnettes et des autobus (22 %), des berlines (11 %), des ambulances (6 %) et des accessoires de châssis (3 %).

Les véhicules utilitaires et l'équipement lourds étaient antérieurement gérés par la Direction des machines et de l'équipement lourd du Ministère. Au 1<sup>er</sup> avril 2009, près de 2 000 véhicules ont été

transférés à l'Organisme pour se joindre aux 80 véhicules qui avaient été achetés par l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux pour être loués à la Direction des machines et de l'équipement lourd.

La dette à long terme héritée de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux se chiffrait à 31,2 M\$ au 1<sup>er</sup> avril 2009. La dette à long terme créée par le transfert de l'actif net de la Direction des machines et de l'équipement lourd à l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd a été finalisée en janvier 2010 à 42,6 M\$. Au 1<sup>er</sup> avril 2009, la valeur comptable des immobilisations se chiffrait à 100 M\$.

Parmi les 426 véhicules reçus en 2009-2010 à un coût de 22,4 M\$, 255 sont des camions, fourgonnettes ou berlines légers, 24 sont des ambulances et 135 sont des véhicules utilitaires lourds. Parmi les 255 véhicules légers, on compte 20 véhicules électriques hybrides. Les achats de l'exercice ont accru le nombre total de tels véhicules à 99 à la fin de l'exercice.

En plus de louer plus de 2 100 véhicules utilitaires lourds à la Division de l'exploitation et de l'ingénierie du Ministère pour la construction, l'entretien et la réfection des routes, l'Organisme loue à Gestion des ressources hydriques Manitoba une broyeuse de glace Amphibex et cinq machines à couper la glace pour le dégagement des embâcles au printemps.

Avec Santé Manitoba, l'ancien Organisme chargé des véhicules gouvernementaux a procédé au lancement réussi du programme provincial de remplacement et de gestion des ambulances en 2001-2002. Au 31 mars 2010, l'Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd possède 166 ambulances louées à Santé Manitoba et assignées par ce ministère aux offices régionaux de la santé.

Le système élaboré à l'interne de gestion du parc de véhicules et du matériel de l'Organisme, Keys<sup>TM</sup>, peut être utilisé comme un élément d'actif ou un outil de gestion de projet. Le système Keys<sup>TM</sup> a été cédé par licence à plusieurs organismes provinciaux, y compris l'Organisation des mesures d'urgence du Manitoba, ainsi qu'au Territoire du Yukon.

#### **Volumes de service en 2009-2010**

5 091	nombre total de véhicules composant le parc au 31 mars 2010
426	véhicules reçus au cours de l'exercice
92	véhicules éliminés au cours de l'exercice
100 %	pourcentage des clients provinciaux conservés depuis la conversion de l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux en un service facultatif en 1995-1996

# Travaux d'infrastructure

## Mandat

- Assurer l'entretien du réseau routier stratégique et du réseau routier régional du Manitoba.
- Assurer la réfection et la conservation du réseau de routes provinciales à grande circulation et du réseau de routes provinciales secondaires.
- Exécuter dans les districts d'administration locale et les territoires non organisés des projets routiers financés intégralement par la Province ou à parts égales entre les districts d'administration locale et la Province.
- Fournir le financement de divers projets d'immobilisations liés aux transports.
- Financer l'administration, la construction et l'entretien du réseau de chemins d'hiver.
- Fournir des fonds pour l'entretien des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.
- Fournir tous les services d'infrastructure et autres qui sont liés aux installations d'aéroports et de traversiers du Nord.
- Offrir des services aux installations de la Direction du contrôle de la circulation routière (p. ex., dispositifs de signalisation, signalisation de protection pour passages à niveau, etc.).

# Programme d'entretien et de conservation

## Objectif ou mandat

Le programme d'entretien et de conservation des routes provinciales à grande circulation et des routes provinciales secondaires et de dépenses connexes protège l'investissement public dans l'infrastructure routière et veille à ce que les véhicules particuliers et commerciaux puissent se déplacer de manière sécuritaire, efficace et pratique en effectuant l'entretien des routes, des ponts et des dispositifs de signalisation routière selon des normes acceptables.

## Activités

Réparer des surfaces revêtues, y compris les accotements.

Effectuer les travaux sur revêtements de gravier (raboitage au traîneau, rechargement, application de produits abat-poussière, etc.).

Réaliser l'entretien des bords de route (tonte, désherbage, ramassage des ordures, etc.).

Effectuer des travaux de conservation par le microsurfaçage, le défonçage, l'obturation des fissures et le scellement au bitume.

Effectuer l'entretien des panneaux, des glissières de sécurité, des poteaux indicateurs et des dispositifs de signalisation routière.

Effectuer l'entretien des ponts et des installations de drainage.

Réaliser des activités d'entretien d'hiver comme le déneigement, l'érection de barrières à neige, le sablage et le salage.

## Points saillants en 2009-2010

Le Ministère a poursuivi ses efforts de réutilisation des matériaux là où il y a lieu. Au cours de 2009-2010, le personnel des activités d'entretien a procédé à des essais de régénération et de restauration des vieilles surfaces d'asphalte en utilisant une machine à briser l'asphalte (*asphalt grinder*) à coût abordable. La machine a offert au Ministère la possibilité d'utiliser les matériaux routiers existants et de réduire de 50 % la demande de matériaux pour réparer les petits défauts de surface.

## Patrouilles routières en fin de semaine

Étant donné que le service d'information routière du Ministère offre en tout temps des renseignements pendant l'hiver, l'ensemble du réseau routier provincial bénéficiera d'une présence accrue des patrouilles routières afin de pouvoir offrir de l'information à jour sur l'état des routes pendant les fins de semaine.

Les patrouilles routières offrent des renseignements opportuns sur l'état des routes aux voyageurs et la possibilité d'accélérer le temps de réponse en cas de conditions routières défavorables.

## Quart de nuit mis à l'horaire sur les routes du réseau routier national

Le Ministère a continué de mettre à l'horaire un quart de nuit pour les jours de semaine qui se concentrera sur l'entretien de la partie manitobaine du réseau routier national, y compris les RPGC 1, 75, 6, 16, 100, 101 et 60 et des parties de la RPGC 10 et de la RPS 221 (boulevard Inkster). Ces routes représentent entre 10 % et 15 % de l'ensemble du réseau routier provincial.

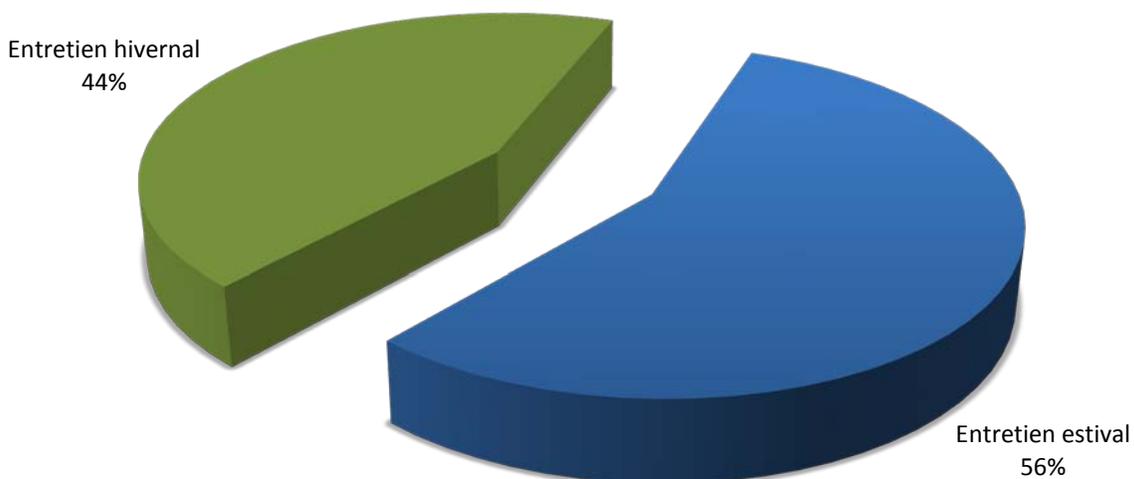
Une telle amélioration des niveaux de déneigement et de sablage permet aussi d'offrir des renseignements opportuns sur l'état des routes aux voyageurs et la possibilité d'accélérer le temps de réponse en cas de conditions routières défavorables sur les principaux couloirs de circulation et commerciaux. Les coûts du service amélioré s'établissent à 2,3 M\$ par année.

## Volumes de service en 2009-2010

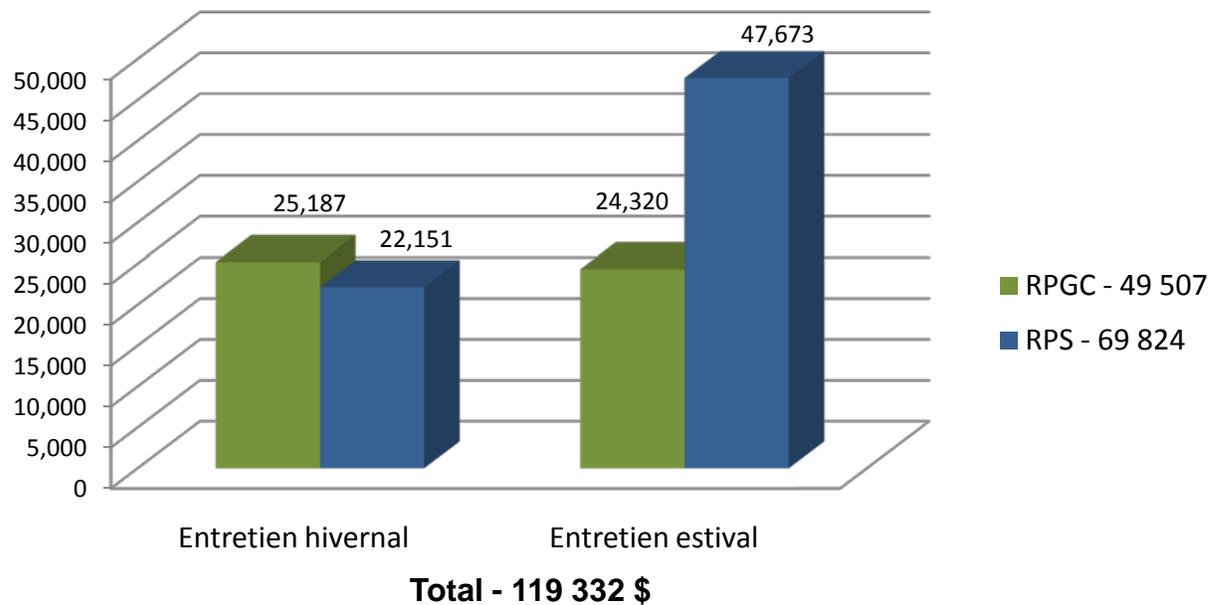
Principales activités d'entretien et de conservation		
Activité	Travail accompli	Coût
Rapiéçage d'entretien	1 389 515,2 m <sup>2</sup>	10 684 498 \$
Réfection du revêtement	Divers endroits	3 989 992 \$
Scellement au bitume (travaux de préparation compris)	4 697 000 m <sup>2</sup>	12 609 725 \$
Microsurfçage	210,4 kilomètres linéaires	5 260 000 \$
Marquage de la chaussée	31 505 kilomètres linéaires	4 407 327 \$
Rabotage au traîneau de routes en gravier	263 373 kilomètres de passage	4 383 505 \$
Gravillonnage (y compris l'accès principal aux collectivités et la stabilisation)	352 040 m <sup>3</sup> 14 337 kilolitres	13 437 886 \$
Déneigement	1 019 214 kilomètres de passage	3 340 919 \$
Déverglaçage hivernal	121 085 kilomètres traités	3 494 025 \$

Les graphiques suivants indiquent les frais d'entretien selon les activités principales et selon les réseaux de RPGC et de RPS.

### Frais d'entretien en 2009-2010



**Frais d'entretien en 2009-2010  
par activité principale et par réseau de RPGC ou de RPS (en M\$)**



**4 (a) Programme d'entretien et de conservation**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>	
(1) Salaires et avantages sociaux	62 527	964,29	53 734	8 793
(2) Autres dépenses	122 279		131 744	(9 465)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(25 003)		(16 381)	(8 622)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>159 803</b>	<b>964,29</b>	<b>169 097</b>	<b>(9 294)</b>

## Machines et équipement lourd

Le 1<sup>er</sup> avril 2009, la Direction des machines et de l'équipement lourd et l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux ont fusionné pour former un nouvel organisme de service spécial appelé Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd. Des détails sur les programmes et l'information financière sont fournis à la partie 5 – Organismes de service spécial.

### 4 (b) Machines et équipement lourd

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>
(1) Salaires et avantages sociaux			
(2) Autres dépenses			
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes			
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

### Objectif ou mandat

Cette affectation secondaire correspond aux projets routiers financés intégralement par la Province pour les anciens districts d'administration locale.

### Activités

De nombreux organismes gouvernementaux locaux n'ont pas l'équipement ou les connaissances spécialisées nécessaires à l'exécution de leurs programmes annuels. Par ailleurs, un grand nombre d'entre eux sont situés dans des régions très éloignées. L'achat de l'équipement nécessaire et l'acquisition des connaissances spécialisées représenteraient une charge fiscale énorme et, dans bien des cas, un chevauchement des efforts. Le Ministère offre donc des services qui ne sont pas disponibles à prix raisonnable auprès d'une autre source.

Cette affectation fournit des fonds d'urgence pour la remise en état des réseaux de routes provinciales secondaires et à grande circulation endommagées par les inondations.

### Volumes de service en 2009-2010

La dépense de 4,637 M\$ correspond au travail effectué par le Ministère et au paiement versé aux municipalités rurales pour la part ministérielle du coût du travail effectué par leurs soins.

#### 4 (c) Travaux dans les municipalités, les districts d'administration locale et les territoires non organisés

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	4 637	2 266	2 371

## Autres projets

### 4 (d) Autres projets

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
Matériel d'entretien des routes	1 870	3 680	(1 810)
Améliorations aéroportuaires	506	985	(479)
Traversiers et débarcadères	397	450	(53)
Bâtiments et parcs d'entreposage	34	40	(6)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 807</b>	<b>5 155</b>	<b>(2 348)</b>

## Chemins d'hiver

### Objectif ou mandat

Le Ministère finance (à parts égales avec Affaires indiennes et du Nord Canada) et administre depuis 1979 la construction et l'entretien de chemins d'hiver en concluant des marchés avec des collectivités des Premières nations et d'autres groupes locaux. Le réseau de 2 200 km de chemins d'hiver permet le transport à moindre coût de marchandises en vrac à destination de 23 collectivités éloignées et le déplacement d'une localité à une autre dans le nord du Manitoba pour ses 30 000 résidents pendant une période d'environ six à huit semaines chaque hiver.

### Activités

Les Services contractuels ont géré 16 marchés relatifs aux chemins d'hiver, notamment en établissant les spécifications, en préparant les documents liés aux appels d'offres et aux contrats et en inspectant le réseau de chemins d'hiver.

Le Ministère a établi des normes de sécurité, des spécifications et des procédures efficaces pour la construction et l'entretien des chemins d'hiver.

### Points saillants en 2009-2010

La saison des chemins d'hiver de 2009-2010 a été marquée par des défis en raison des températures chaudes pour la saison et des minimes chutes de neige à certains endroits. Bien que la saison ait été raccourcie, la majorité des collectivités éloignées ont reçu leurs fournitures essentielles. Toutefois, certaines collectivités ont dû se fier à des cargaisons aériennes pour le réapprovisionnement en produits essentiels.

On a procédé à des déplacements mineurs, à l'élargissement de certains chemins et à l'enlèvement de rochers à des endroits particuliers afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité du réseau.

Le réalignement du chemin d'hiver reliant les collectivités de St. Theresa Point et Wasagamack a été presque achevé et on a procédé à un essai de transport de deux charges complètes. Le nouveau chemin de 28 km, qui enlève 9 km de glace du réseau, accroîtra la sécurité et la fiabilité de cette partie du réseau de chemins d'hiver à partir de l'exercice 2010-2011.

### Volumes de service en 2009-2010

Seize ordres de construction de chemins d'hiver ont été gérés, représentant une distance totale de 2 200 km et une valeur de 9,0 M\$.

Le programme de chemins d'hiver procure des emplois à quelque 180 employés d'entrepreneurs locaux des collectivités.

#### 4 (e) Chemins d'hiver

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
Autres dépenses	8 309	9 688	(1 379)

## Projets d'entretien des voies d'eau

### Objectif ou mandat

Le bureau des projets d'entretien des voies d'eau assure le service d'entretien annuel des ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations.

### Activités

Évaluer les ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations et établir les besoins relatifs à l'entretien régulièrement.

Préparer des conceptions et des plans pour les projets d'entretien, au besoin.

Effectuer les travaux d'entretien sur les ouvrages de régularisation des eaux et de protection contre les inondations afin de contribuer à leur fonctionnement optimal.

### Volumes de service en 2009-2010

Activités d'entretien des voies d'eau en 2009-2010	
42 547	heures-personnes pour la lutte contre les inondations et le nettoyage de l'inondation de 2009
68	km de drains nettoyés
35	levés réalisés
10	ponceaux remplacés
60	ponts réparés
1 100	km de drains entretenus (tonte, nettoyage des limons et maîtrise de la végétation)

### 4 (f) Projets d'entretien des voies d'eau

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles	Dép. prévues		Écart
	2009/10 (milliers de \$)	ETP	2009/10 (milliers de \$)	pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Projets d'entretien des voies d'eau	12 370	16,99	8 888	3 482
(2) Projets d'immobilisations mineurs	483		475	8
(3) Moins : Montant recouvrable de la partie B – Investissements en immobilisations	(1 461)		(1 000)	(461)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>11 392</b>	<b>16,99</b>	<b>8 363</b>	<b>3 029</b>

# Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

## Objectif ou mandat

La Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba aide les municipalités à l'établissement de réseaux durables d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, en particulier par :

- l'alimentation en eau, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau;
- la collecte et le traitement des eaux usées;
- l'élimination des boues excédentaires et des effluents traités de manière écologiquement durable;
- la disponibilité d'approvisionnements d'eau salubre, même en période de sécheresse, pour les résidents des régions rurales aux fins de la consommation ménagère et de l'élevage.

## Activités

Conclure des ententes avec des municipalités ou des coopératives de fourniture d'eau pour assurer une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui favorise le développement économique tout en atténuant les préoccupations vis-à-vis de la santé publique et de l'environnement.

Exploiter plusieurs installations d'approvisionnement en eau et de traitement au nom des municipalités. Le coût de l'exploitation et de l'entretien est recouvré par les ventes d'eau (de gros).

Diriger l'aménagement d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et assurer la gestion de projet pour les grands projets d'infrastructure d'autres ministères.

Réaliser des études de faisabilité et des évaluations des incidences environnementales en vue de la mise en place de services d'infrastructure intermunicipaux ou régionaux.

## Points saillants en 2009-2010

En 2009-2010, le programme d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées de la Commission a permis d'investir environ 40 M\$ dans une infrastructure durable d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Un projet majeur a été l'extension du réseau régional d'approvisionnement en eau de Cartier dans les municipalités rurales (M.R.) de Rosser, Rockwood et Woodland et dans la partie ouest de St. François Xavier pour limiter les effets d'une source existante d'eau contaminée.

Voici certains grands projets qui ont été en grande partie achevés en 2009-2010 :

- l'installation d'une canalisation d'alimentation en eau d'une valeur de 5,0 M\$ à Flin Flon;
- l'installation d'un émissaire d'évacuation et d'une conduite de refoulement d'une valeur de 6,0 M\$ à Gimli;
- la construction d'une station de traitement d'eau d'une valeur de 4,0 M\$ pour le réseau régional d'alimentation en eau G3 à Gilbert Plains;
- l'expansion du réservoir d'eau d'une valeur de 3,6 M\$ pour la ville de Grandview et Gilbert Plains;
- l'installation de canalisations d'alimentation rurales d'une valeur de 6,0 M\$ dans les M.R. de Grey, North Norfolk, St. François Xavier, Rosser, Stanley, Wallace et Westbourne.

## Volumes de service en 2009-2010

<b>N<sup>bre</sup> total de clients desservis</b>	<b>Subventions provinciales</b>	<b>Notes explicatives</b>
40 municipalités	12 000	1, 2

### Notes explicatives

1. Les subventions provinciales permettent à la Commission de mettre en oeuvre des projets d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées pour un total d'environ 34,5 M\$. Ce total comprend les parts municipales et fédérales pour les projets à frais partagés.
2. En 2009-2010, la Commission a assuré la gestion de projet pour le compte de Conservation Manitoba pour la construction de la lagune de West Hawk Lake et de bassins de stabilisation des eaux usées dans le parc provincial Grindstone. Le coût total des projets s'est élevé à 3,2 M\$.

## 5 Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>
(a) Salaires et avantages sociaux	1 839	1 854	(15)
(b) Autres dépenses	273	275	(2)
(c) Projets d'égout et d'eau	12 000	12 000	
Total des autres dépenses	14 112	14 129	(17)
(d) Moins : Montant recouvrable des Initiatives de développement économique rural	(2 984)	(2 984)	
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>11 128</b>	<b>11 145</b>	<b>(17)</b>

# Ententes Canada-Manitoba

## Objectif ou mandat

Le Manitoba contribue au financement de projets d'infrastructure par le biais des Programmes Infrastructures Canada-Manitoba. Le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba (SICM) offre une mise en oeuvre centrale et un soutien administratif à la prestation d'initiatives de financement intergouvernemental et non gouvernemental du développement économique et des infrastructures. Sans y être limitées, les initiatives comprennent les suivantes :

- Programmes Infrastructures Canada-Manitoba :
  - Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);
  - Programme Infrastructures Canada-Manitoba (PICM);
  - Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS);
- Fiducie pour le développement des collectivités;
- plan Chantiers Canada de l'entente-cadre Canada-Manitoba et Plan d'action économique du Canada :
  - Fonds Chantiers Canada - volet Collectivités;
  - Fonds Chantiers Canada – volet Grandes infrastructures;
  - Financement de base provincial-territorial;
  - Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique;
  - Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers;
- Fonds de stimulation de l'infrastructure;
- supplément du Fonds Chantiers Canada - volet Collectivités;
- Fonds pour l'infrastructure verte (FIV).

Le financement fédéral-provincial renforce l'infrastructure publique communautaire. La participation provinciale aux ententes fédérales-provinciales appuie l'infrastructure locale de manière pluriannuelle, ce qui donne un caractère prévisible et permanent au soutien aux infrastructures municipales.

En 2009, le SICM a été chargé par le Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique et le Conseil du Trésor de l'administration du Programme des infrastructures du savoir au nom d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba.

Le Conseil du Trésor a également chargé le SICM de coordonner les processus d'approbation et de communication pour le programme Infrastructure de loisirs du Canada (ILC) et le Fonds d'adaptation des collectivités (FAC).

La coordination de ces programmes comprend l'offre d'une aide aux ministères pour les documents d'approbation, la liaison avec le personnel de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) au sujet de l'état des projets, des relations avec les médias et des communications, et l'offre de conseils sur la gestion des éléments complexes des programmes fédéraux-provinciaux de stimulation économique.

## Activités

Les Programmes Infrastructures Canada-Manitoba sont mis en oeuvre par un bureau fédéral-provincial appelé le Secrétariat d'Infrastructures Canada-Manitoba (SICM). Comptant des représentants fédéraux et provinciaux, le Secrétariat conjoint limite au minimum les chevauchements dans l'exécution des programmes fédéraux-provinciaux et contribue à des liens de coopération entre les deux administrations.

## Points saillants en 2009-2010

Offre d'un soutien pour les programmes aux ministres fédéral et provincial responsables des infrastructures.

Négociation des ententes-cadres fédérales-provinciales et provinciales-municipales et lancement de nouveaux programmes.

Traitement du processus de réception, d'examen et d'évaluation des demandes, qui comprend la coordination du processus de consultation et d'examen des projets centraux, ainsi que la consultation avec les ministères fédéraux et provinciaux.

Soutien aux processus de sélection des projets par comité de surveillance fédéral-provincial et d'approbation des gouvernements fédéral et provincial.

Supervision par le SICM de l'évaluation environnementale des projets.

Administration des contributions financières provinciales et fédérales aux projets d'infrastructure.

Coordination des activités d'information du public.

#### **6 Ententes Canada-Manitoba**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>	
Autres dépenses	45 617	7,00	40 617	5 000

## 7 Coûts afférents aux immobilisations

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)	Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)
(a) Services aériens			
(1) Amortissement de l'exercice	3 058	4 905	(1 847)
(2) Frais d'intérêt	1 539	1 596	(57)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(4 667)	(4 667)	
<b>Total partiel a)</b>	<b>(70)</b>	<b>1 834</b>	<b>(1 904)</b>
(b) Service d'ordinateurs de bureau - Licences d'utilisation de logiciels	589	1 115	(526)
(c) Actif général			
(1) Amortissement de l'exercice	12 817	14 896	(2 079)
(2) Frais d'intérêt	13 927	17 841	(3 914)
(3) Moins : Montant recouvrable d'autres postes	(838)	(2 341)	1 503
<b>Total partiel c)</b>	<b>25 906</b>	<b>30 396</b>	<b>(4 490)</b>
(d) Infrastructures – Routes provinciales			
(1) Amortissement de l'exercice	92 661	93 486	(825)
(2) Frais d'intérêt	70 673	80 281	(9 608)
<b>Total partiel d)</b>	<b>163 334</b>	<b>173 767</b>	<b>(10 433)</b>
(e) Infrastructures liées à l'eau			
(1) Amortissement de l'exercice	2 157	3 026	(869)
(2) Frais d'intérêt	2 389	2 839	(450)
<b>Total partiel e)</b>	<b>4 546</b>	<b>5 865</b>	<b>(1 319)</b>
<b>Total des coûts afférents aux immobilisations</b>	<b>194,305</b>	<b>212 977</b>	<b>(18 672)</b>

# Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

## Objectif et mandat

Relevant du ministre de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba par l'entremise du sous-ministre des Administrations locales, l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) du Manitoba est chargée de surveiller et de coordonner tous les aspects des préparatifs d'urgence dans la province, et de gérer et de coordonner les mesures que prennent les ministères face à un sinistre ou à une situation d'urgence, à l'exclusion des mesures initiales et de la gestion de l'événement sur les lieux où survient le sinistre ou la situation d'urgence.

## Activités

Mettre en œuvre un système de gestion intégrée des urgences « tous dangers » au Manitoba afin de prévenir ou de limiter les pertes de vie, les situations qui risquent de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être de la population et les dommages aux biens ou à l'environnement.

Offrir gratuitement de la formation en gestion des urgences aux fonctionnaires provinciaux, municipaux et autres responsables dans ce domaine.

Coordonner le programme de planification de la continuité des activités du gouvernement provincial.

Coordonner la planification et la gestion internes des urgences par l'élaboration de plans provinciaux de coordination afin de répondre aux situations d'urgence et aux sinistres de grande ampleur. Cela se fait par une interaction étroite et fréquente avec d'autres ministères.

Évaluer les nouvelles menaces et les nouveaux dangers pour la sécurité publique, et mettre au point des mesures opérationnelles souples et innovantes en réponse à ces défis. Cela est réalisé dans quatre grands domaines d'activités :

1. Atténuation
2. Préparation
3. Intervention
4. Rétablissement

Lorsque ces domaines d'activité sont coordonnés dans le cadre d'une approche stratégique globale de sécurité publique, une approche « tous dangers » est mise en avant en matière de gestion des urgences. À partir de cette orientation stratégique, un système tactique efficace est mis au point de manière à pouvoir gérer un large éventail d'événements possibles – du niveau national à l'échelon local – en s'appuyant sur une structure de gestion souple, adaptable et modulable.

Administrer le Programme d'aide financière aux sinistrés et participer à d'autres activités de rétablissement.

Participer aux discussions fédérales-provinciales-territoriales relatives aux politiques et aux programmes qui favorisent et améliorent un système national complet de gestion des urgences, en plus de promouvoir les priorités du Manitoba en matière de gestion des urgences.

Assumer les fonctions de secrétariat pour le sous-comité du Cabinet chargé de la sécurité, le groupe de travail multipartite sur les questions de sécurité, le comité de sous-ministres sur la gestion des situations d'urgence et la sécurité publique et ses sous-comités.

Assurer la supervision technique et la délivrance des permis des installations de réception des appels au 911 dans la province.

Administrer le programme d'indemnisation relatif au canal de dérivation de la rivière Rouge.

## Points saillants en 2009-2010

### Coordination en cas d'urgence et rétablissement de la situation

#### *Inondations printanières de 2009*

Au printemps de 2009, la rivière Rouge a connu la deuxième inondation la plus grave des 150 dernières années. À cette occasion, la rivière Rouge a recouvert une surface de 1 680 km<sup>2</sup> dans le Sud du Manitoba. À un moment donné, elle a eu une largeur d'environ 16 km à Morris (bien au-delà des 200 mètres habituels). De nombreuses autres rivières, comme les rivières Assiniboine, Souris et Pembina, ont aussi connu des crues importantes et des inondations prolongées.

Des températures anormalement froides ont aggravé et prolongé les inondations, en particulier dans la vallée de la rivière Rouge, en ralentissant l'écoulement des eaux, en gelant les réseaux de drainage et en créant d'énormes embâcles. Ces derniers ont créé une situation difficile particulière dans la ville de Winnipeg et au nord de celle-ci, du fait que les inondations menaçaient de nombreuses propriétés qui auraient été protégées par le canal de dérivation du Manitoba dans des circonstances normales.

Pendant les inondations printanières, dans toute la province, 16 administrations locales (villages, villes et municipalités) ont déclaré un état d'urgence local et 18 administrations locales ont eu en effet un ordre visant à prévenir une situation d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Les inondations de 2009 ont touché davantage d'administrations locales dans toute la province que celles de 1997.

Pendant la durée de cet événement, 2 756 personnes ont été recensées en tant qu'évacués auprès de la Société canadienne de la Croix-Rouge canadienne ou des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Ce chiffre n'englobe pas les personnes qui ont quitté d'elles-mêmes les territoires inondés et qui ne se sont donc pas inscrites.

Afin de répondre efficacement aux inondations, la Province du Manitoba a effectué plusieurs dépenses en capital, dont l'achat d'un système Web commercial de gestion des incidents, WebEOC, ainsi qu'un outil complémentaire fondé sur un système d'information géographique, EmerGeo. EmerGeo fournit une perspective opérationnelle commune par une variété de cartes qui peuvent être partagées et éditées par plusieurs organismes de gestion des urgences. WebEOC permet aux ministères d'être reliés ensemble par voie électronique de manière à partager de l'information en temps réel et des mises à jour directement avec le centre de coordination des situations d'urgence du Manitoba. Ce logiciel a été précieux à l'occasion des inondations printanières de 2009, le centre de coordination étant resté ouvert pendant près d'un mois pour coordonner les ressources et fournir de l'aide aux autorités locales.

#### *Pandémie H1N1 et planification de la continuité des activités*

L'OMU du Manitoba assure la coordination intergouvernementale pour le programme provincial de planification de la continuité des activités. En réponse à la pandémie H1N1, tous les ministères ont travaillé à un rythme accéléré pour effectuer des analyses de carence, réaliser des exercices et actualiser les plans ministériels d'urgence. Tous les ministères ont planifié avec succès leur réponse à une pandémie et ont respecté l'échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2009 imposée par le greffier du Conseil exécutif.

#### *Tremblement de terre à Haïti*

En réponse au tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'OMU du Manitoba a coprésidé avec Services à la famille et Consommation Manitoba le comité chargé des évacuations et a préparé l'évacuation éventuelle de Canadiens et de Canadiennes hors d'Haïti. Les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada ont travaillé ensemble pour faire en sorte que nos concitoyens puissent revenir au Canada le plus vite possible et recevoir les soutiens nécessaires, le cas échéant.

#### *Centre de coordination mobile des urgences*

La Province du Manitoba et le gouvernement du Canada ont financé conjointement l'achat d'un nouveau centre de coordination mobile des urgences, qui permettra à l'OMU du Manitoba de fournir sur place un soutien supplémentaire aux collectivités pendant des sinistres et des situations d'urgence. Le centre de

coordination mobile dispose de tout l'équipement d'un centre opérationnel, avec une génératrice, une capacité de transmission par satellite, des systèmes de communications et des postes de travail.

### Planification et préparation

#### *Plan d'urgence du Manitoba*

L'OMU du Manitoba, en coopération avec d'autres ministères, a achevé une version actualisée du plan d'urgence du Manitoba, qui est le plan provincial de coordination de base « tous dangers » pour les interventions d'urgence non routinières en cas d'événements de toutes sortes dans la province. Le plan d'urgence décrit également le mode de coordination des rôles des organismes fédéraux, des administrations locales et des organisations non gouvernementales avec les ministères provinciaux.

#### *Plan de coordination du Manitoba en cas d'inondations*

En réponse aux enseignements tirés des inondations printanières de 2009 et en préparation de possibles inondations au printemps 2010, l'OMU du Manitoba a dirigé les efforts du comité directeur chargé des inondations pour examiner et remanier complètement le plan de coordination du Manitoba en cas d'inondations, une annexe du plan d'urgence du Manitoba entièrement consacrée à ce danger. Ces efforts ont permis d'incorporer au plan de nouvelles ressources, technologies et responsabilités et de mieux préparer le Manitoba aux inondations futures.

#### *Modèle de plan d'urgence municipal*

L'OMU du Manitoba a participé à l'élaboration du modèle de plan d'urgence municipal, en coopération avec un groupe de travail de coordonnateurs municipaux des mesures d'urgence d'Entre-les-Lacs. La planification municipale des mesures d'urgence sera améliorée et uniformisée à l'échelle du Manitoba grâce à l'introduction du nouveau modèle, plus complet, de plan d'urgence municipal.

#### *Couverture de Radiométéo Canada*

Dans le cadre de l'initiative menée par la Province du Manitoba pour aider la population à se préparer aux conditions atmosphériques extrêmes, l'OMU du Manitoba coordonne l'élargissement de couverture de Radiométéo d'Environnement Canada dans toute la province. L'OMU du Manitoba a conclu des accords de principe avec Hydro-Manitoba et MTS Allstream en vue d'utiliser leurs tours pour installer des transmetteurs supplémentaires de Radiométéo dans le cadre de l'élargissement accéléré du réseau Radiométéo d'Environnement Canada. Grâce à ces ententes, trois nouveaux sites de diffusion installés sur des tours d'Hydro-Manitoba sont entrés en service le 1<sup>er</sup> juillet 2009 à Thompson, Reston et Pointe du Bois.

#### *Gestion des urgences sur les territoires des Premières nations*

Le 19 octobre 2009, le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba ont signé un protocole d'entente décrivant un accord de principe afin que l'OMU du Manitoba fournisse au nom d'AINC des services aux collectivités des Premières nations établies dans la province. Cela a déclenché entre l'OMU du Manitoba et le personnel régional d'AINC un processus de collaboration portant sur les détails d'une éventuelle entente de services.

#### *Conférence sur la gestion des catastrophes*

La conférence sur la gestion des catastrophes a eu lieu du 4 au 6 novembre 2009 à Brandon, au Manitoba. Environ 340 personnes y ont assisté. L'OMU du Manitoba était l'un des nombreux commanditaires de la conférence, qui rassemble des intervenants de tous les domaines touchant la gestion des urgences à des fins de perfectionnement professionnel et de réseautage. Les pratiques exemplaires partagées et les liens établis à la conférence sont souvent des atouts précieux dans les situations d'urgence.

## Volumes de service en 2009-2010

En 2009-2010, l'OMU du Manitoba avait en œuvre deux programmes d'aide financière aux sinistrés, avec au total environ 2 000 particuliers demandeurs et 60 demandes municipales.

De plus, l'OMU du Manitoba a exécuté 21 cours de gestion des urgences, qui ont permis de former 403 personnes supplémentaires en gestion des urgences.

L'OMU du Manitoba a une variété de clients, auxquels elle fournit des conseils et de l'aide en matière de gestion des urgences. Parmi ces groupes clients, mentionnons :

- 19 ministères provinciaux;
- 198 municipalités;
- 49 collectivités relevant des Affaires autochtones et du Nord Manitoba;
- 63 collectivités des Premières nations;
- de nombreux organismes non gouvernementaux, comme la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'Armée du Salut et le Mennonite Disaster Service.

## 8 Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

Dépenses par affectation budgétaire secondaire	Dép. réelles 2009/10	Dép. prévues 2009/10		Écart
	(milliers de \$)	ETP	(milliers de \$)	pos./ (nég.) (milliers de \$)
(1) Salaires et avantages sociaux	1 732	24,00	1 825	(93)
(2) Autres dépenses	663		772	(109)
<b>Total de l'affectation secondaire</b>	<b>2 395</b>	<b>24,00</b>	<b>2 597</b>	<b>(202)</b>

## Programme d'investissement dans l'infrastructure

En 2009-2010, le Programme d'investissement dans l'infrastructure a dépensé 369,4 M\$ dans la construction, la réfection et l'amélioration des routes provinciales à grande circulation (RPGC) et des routes provinciales secondaires (RPS). Les dépenses ont été consacrées à des activités telles que l'acquisition de terres, le nivellement et le gravillonnage, la pose de revêtement, les ouvrages d'art et les améliorations de la circulation.

Le programme soutient l'objectif du Ministère qui vise à assurer un réseau provincial de transport sûr, efficace et durable qui est propice au développement et à la croissance économique à long terme.

Voici certains des principaux projets du Programme d'investissement dans l'infrastructure pour l'exercice :

- reconstruction de la route Transcanadienne, de la RPGC 100 à la RPGC 12 (27,4 km);
- nivellement, pose d'une couche de base et d'un revêtement sur la RPGC 8, de Gimli à Hnausa (28,5 km);
- début de la construction d'un nouveau pont sur la rivière Rouge à Letellier (RPS 201);
- renouvellement de la couche de surface sur 21,9 km de la RPGC 3, à l'est de Melita;
- pose d'un revêtement sur les voies en direction est de la route Transcanadienne, de l'est de Virden à Oak Lake;
- nivellement, pose d'une couche de base et pose d'un revêtement bitumineux sur 25,4 km de la RPGC 83, de la RPGC 57 à la RPGC 49;
- nivellement et pose d'un revêtement sur 31,5 km de la RPGC 2, de Fannystelle à l'est de Springstein;
- renouvellement de la couche de surface sur 40,7 km de la RPGC 10, de la RPGC 60 à Westray;
- poursuite de la construction des ouvrages d'art sur la rivière Assiniboine sur la 18<sup>e</sup> Rue (RPGC 10) à Brandon;
- pose d'un revêtement sur les voies en direction ouest de la route Transcanadienne, y compris un revêtement sur l'accotement, de Griswold à l'est d'Alexander (14,6 km);
- renouvellement de la couche de surface sur 8,6 km de la RPGC 59, au nord de la RPS 213;
- poursuite de la pose d'un revêtement sur la RPGC 6, de la RPS 375 à Thompson (28,7 km);
- poursuite de la pose d'un revêtement sur la RPGC 68, à l'est de la RPGC 6;
- pose d'un revêtement sur 10,7 km de la RPGC 68, à l'est de la RPGC 5;
- nivellement et fondation de matériaux granuleux sur 7,0 km de la RPS 374, au sud du pont Kichi Sipi;
- renouvellement de la couche de surface sur 16 km de la RPGC 6, dans le voisinage de la RPGC 60;
- début de la réfection du pont de Saint-Adolphe sur la rivière Rouge (RPS 210).

Dans le cadre du Programme d'investissement dans l'infrastructure, un montant approximatif de 47,58 M\$ sera recouvré auprès du gouvernement fédéral dans le cadre de divers programmes à frais partagés liés au renouvellement de l'infrastructure routière.

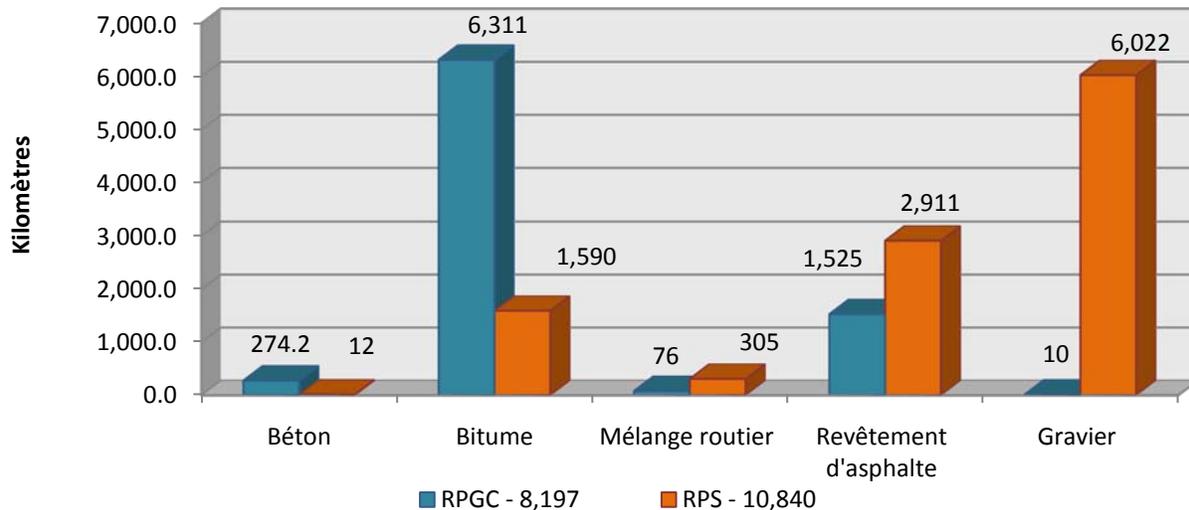
**B15 Investissements en immobilisations**

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)</b>
a) Actif général			
1) Projets d'immobilisations des Services gouvernementaux	95,219	125,000	(29,781)
2) Projets d'immobilisations et d'équipement en transport	12,953	18,000	(5,047)
3) Projets d'immobilisations des services aériens	11,780	14,037	(2,257)
<b>Total partiel a)</b>	<b>119,952</b>	<b>157,037</b>	<b>(37,085)</b>
b) Infrastructures			
1) Infrastructure routière	369,093	366,225	2,868
2) Programme d'immobilisations relatif aux pistes d'aéroport	1,127	500	627
3) Programme d'immobilisations relatif à l'eau	10,344	10,600	(256)
4) Expansion du canal de dérivation du Manitoba	86,618	172,846	(86,228)
<b>Total partiel b)</b>	<b>467,182</b>	<b>550,171</b>	<b>(82,989)</b>
<b>Total des investissements en immobilisations</b>	<b>587,134</b>	<b>707,208</b>	<b>(120,074)</b>

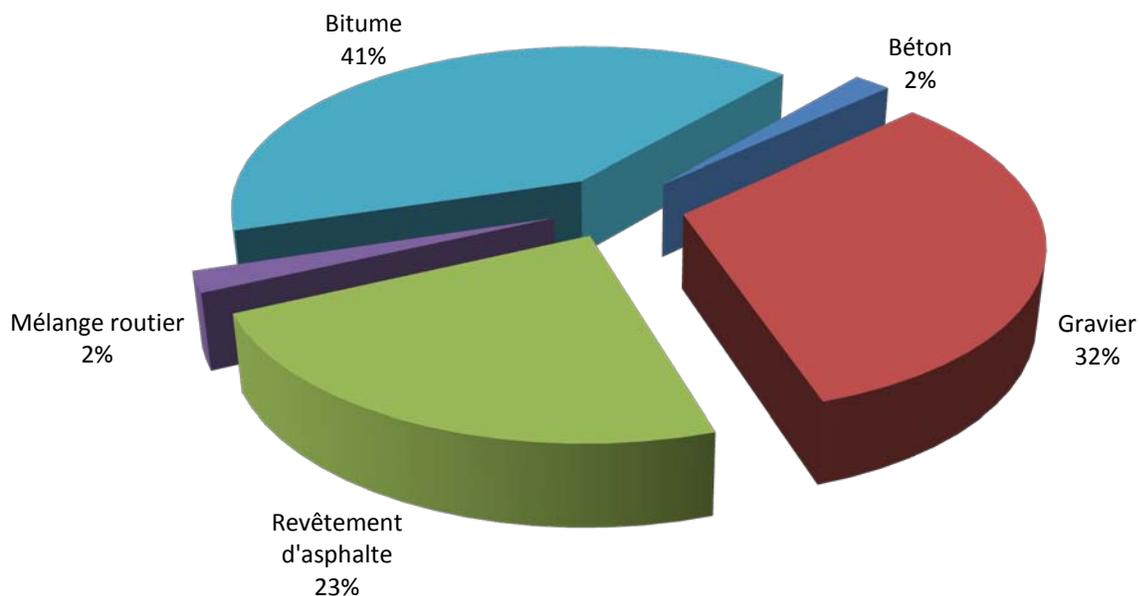
Les graphiques suivants indiquent le nombre de kilomètres parcourus selon les couches de surface de la route et les réseaux routiers de la province, ainsi que le pourcentage des diverses couches de surface dans le réseau routier de la province.

### Couches de surface de la route en 2009-2010

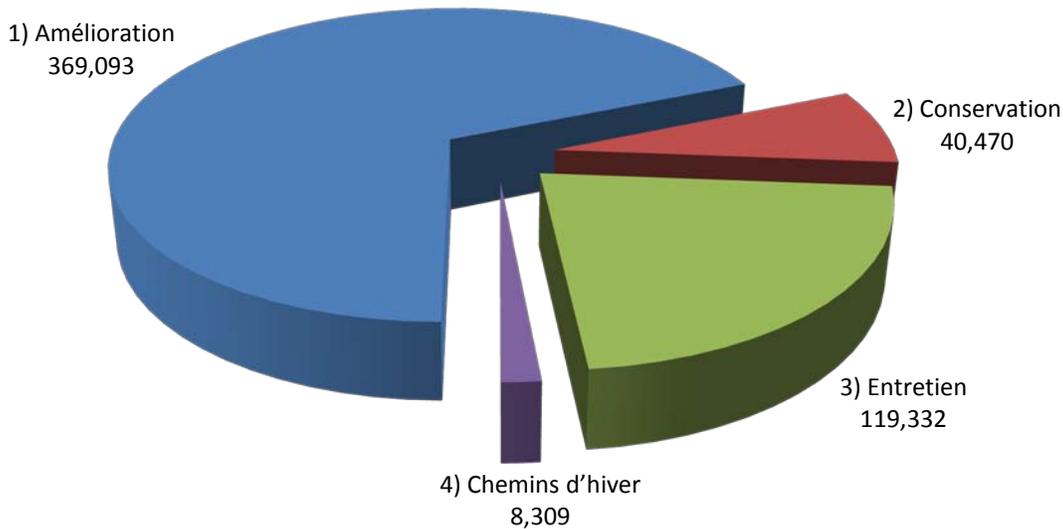
**Routes provinciales à grande circulation et routes provinciales secondaires**



**Pourcentage des couches de surface dans le réseau routier**

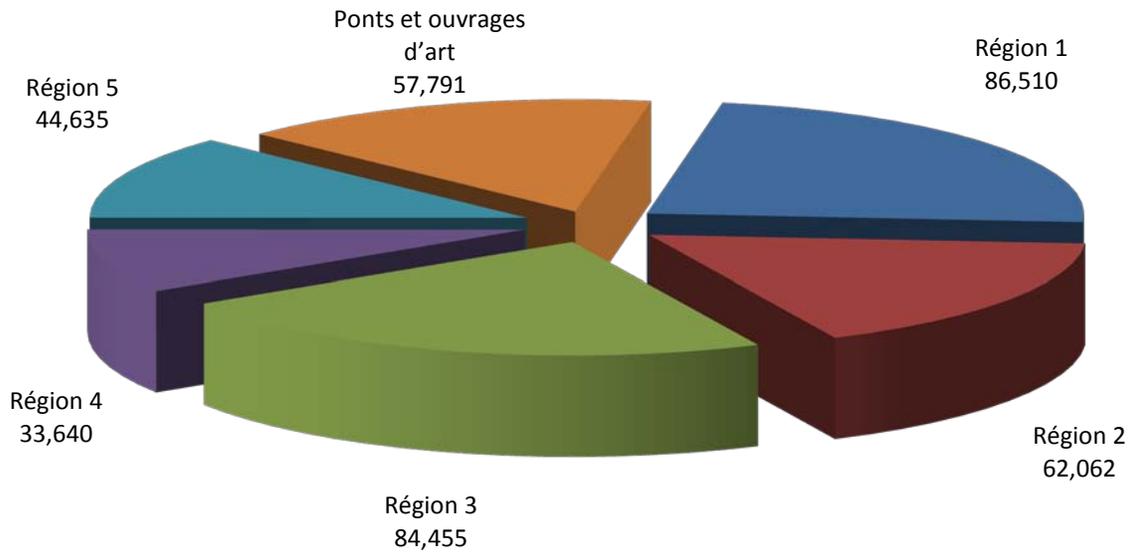


## Dépenses routières — 537 204 \$

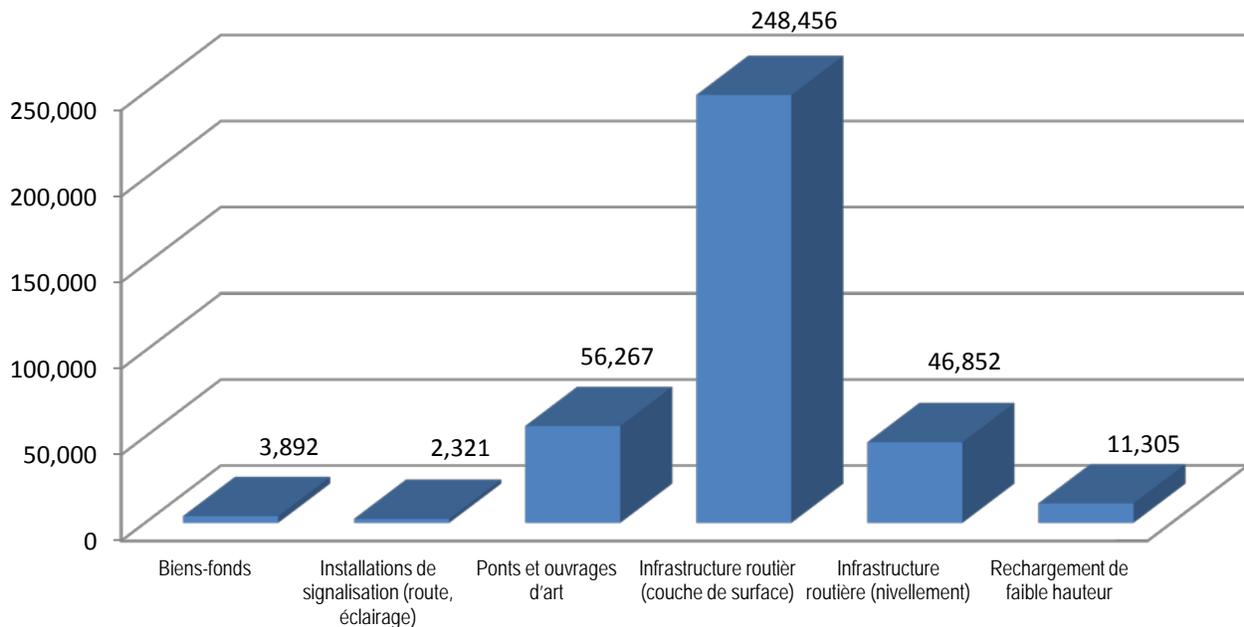


- 1) Les activités d'amélioration comprennent les projets qui ajoutent de la valeur à l'infrastructure routière existante (accroissement de la vie utile comptable de l'élément d'actif) ou qui produisent un nouvel élément d'actif. Il s'agit de projets de nature proactive et ils sont financés aux termes de la partie B (voir page 132).  
Voici des exemples de projets d'amélioration :
  - élargissement et nivellement des routes;
  - pose de gravier sur l'accotement
  - pose d'une fondation de matériaux granuleux
  - acquisition d'un droit de passage
  - construction de nouvelles routes
  - remplacement de ponceaux
  - pose d'un revêtement bitumineux
- 2) Les frais de conservation sont les coûts engagés pour le traitement, la réparation ou le remplacement d'éléments de l'infrastructure routière pour assurer son espérance de vie ou la dépasser sans améliorer la capacité nominale structurale de l'élément d'actif. Les traitements, réparations ou remplacements sont généralement de nature proactive et ils sont financés aux termes de la partie A (voir page 114).  
Voici des exemples de projets d'amélioration :
  - obturation des fissures dans les routes
  - scellement au bitume
  - microsurfaçage
  - nivellement du bitume
- 3) Les frais d'entretien sont les coûts engagés annuellement pour l'entretien, la réparation ou le traitement offert pour assurer l'utilisation efficace et sécuritaire des éléments de l'infrastructure des transports de la province. Les services d'entretien, les réparations ou les traitements sont généralement de nature réactive et ils sont financés aux termes du programme d'entretien annuel (partie A) (voir page 114).  
Voici des exemples de projets d'entretien :
  - déneigement
  - rapiéçage
  - sablage
  - salage et déglçage
  - brossage
  - entretien des routes en gravier
- 4) Le Ministère finance et administre la construction et l'entretien des chemins d'hiver par le biais de contrats avec les Premières nations et d'autres groupes locaux depuis 1979 (voir page 120).

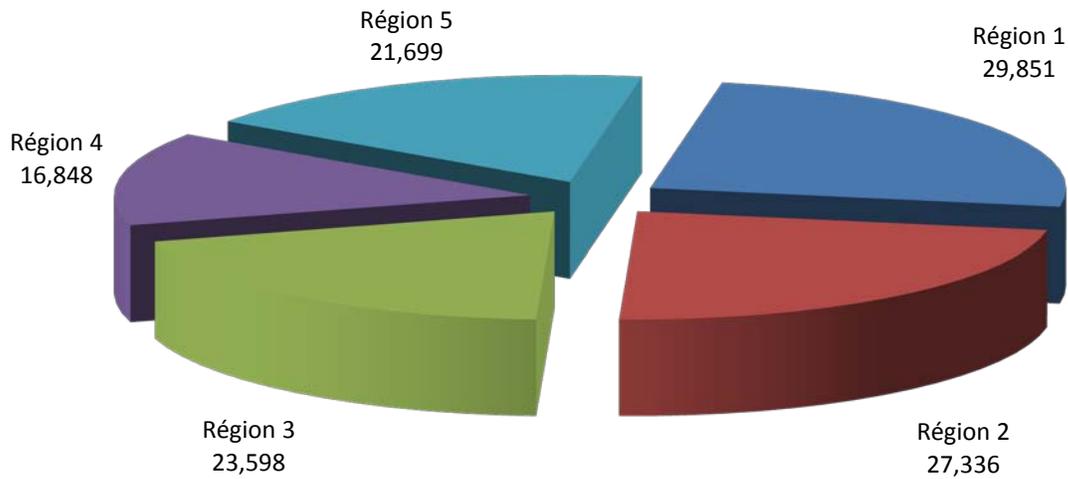
**Dépenses d'amélioration par bureau régional — 369 093 \$  
(Ne comprend pas les dépenses pour les aéroports [1 127 \$]  
et les infrastructures liées à l'eau [10 344 \$])**



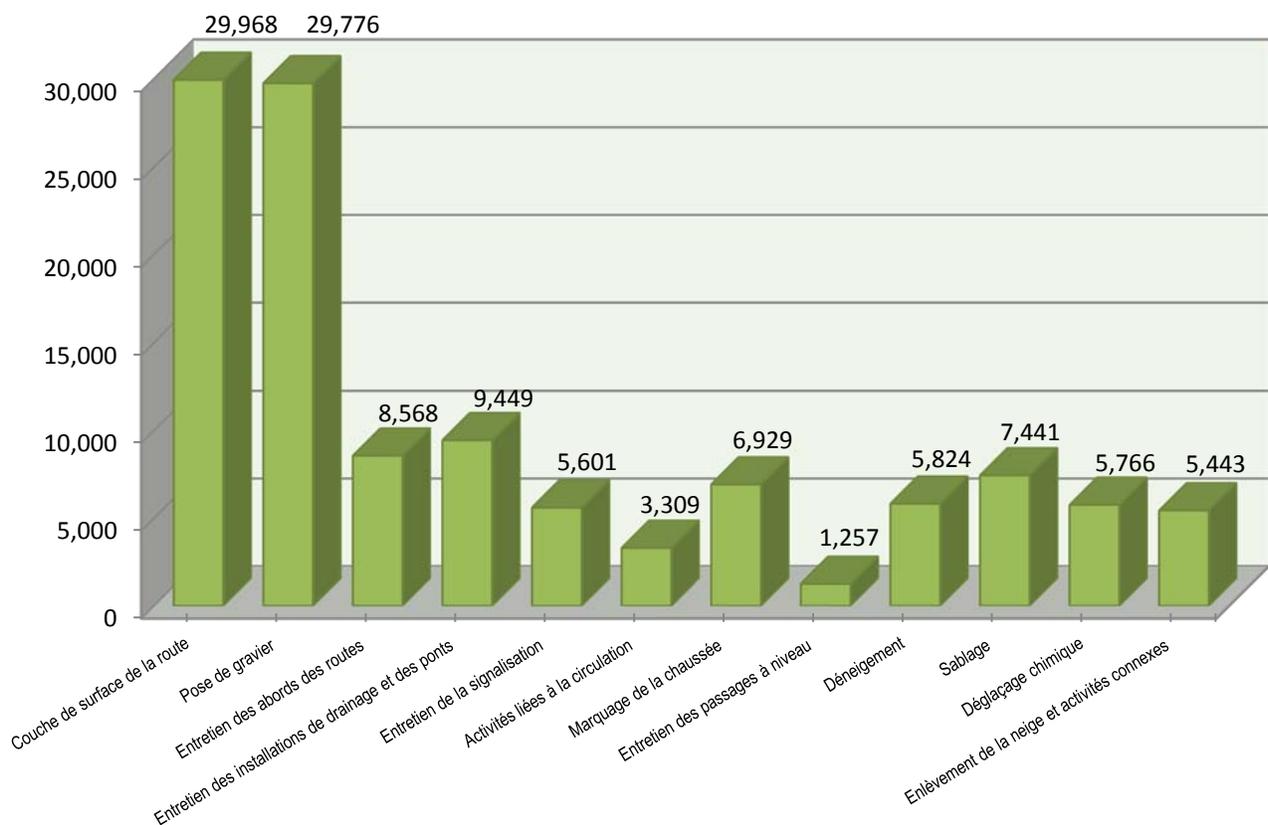
**Dépenses d'amélioration par activité - 369 093 \$**



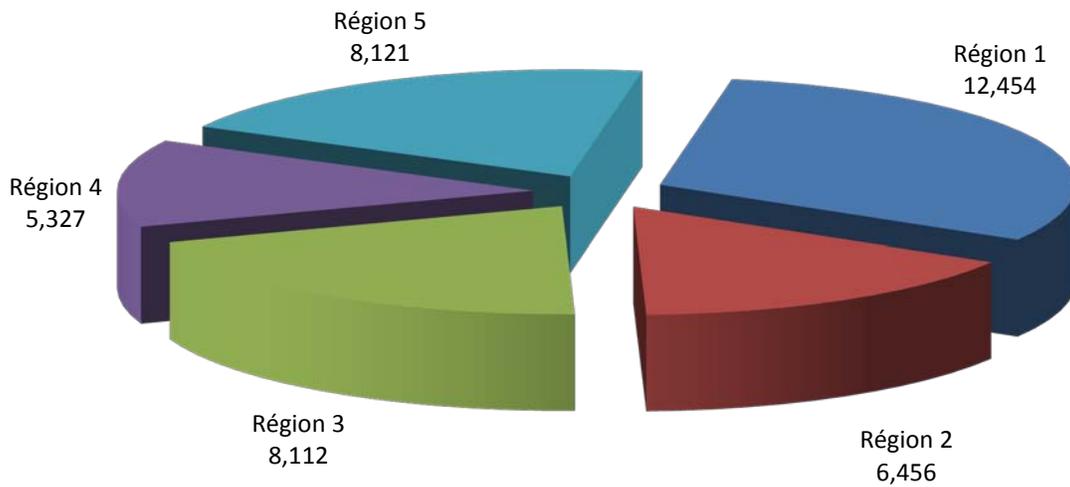
## Dépenses d'entretien par bureau régional — 119 332 \$



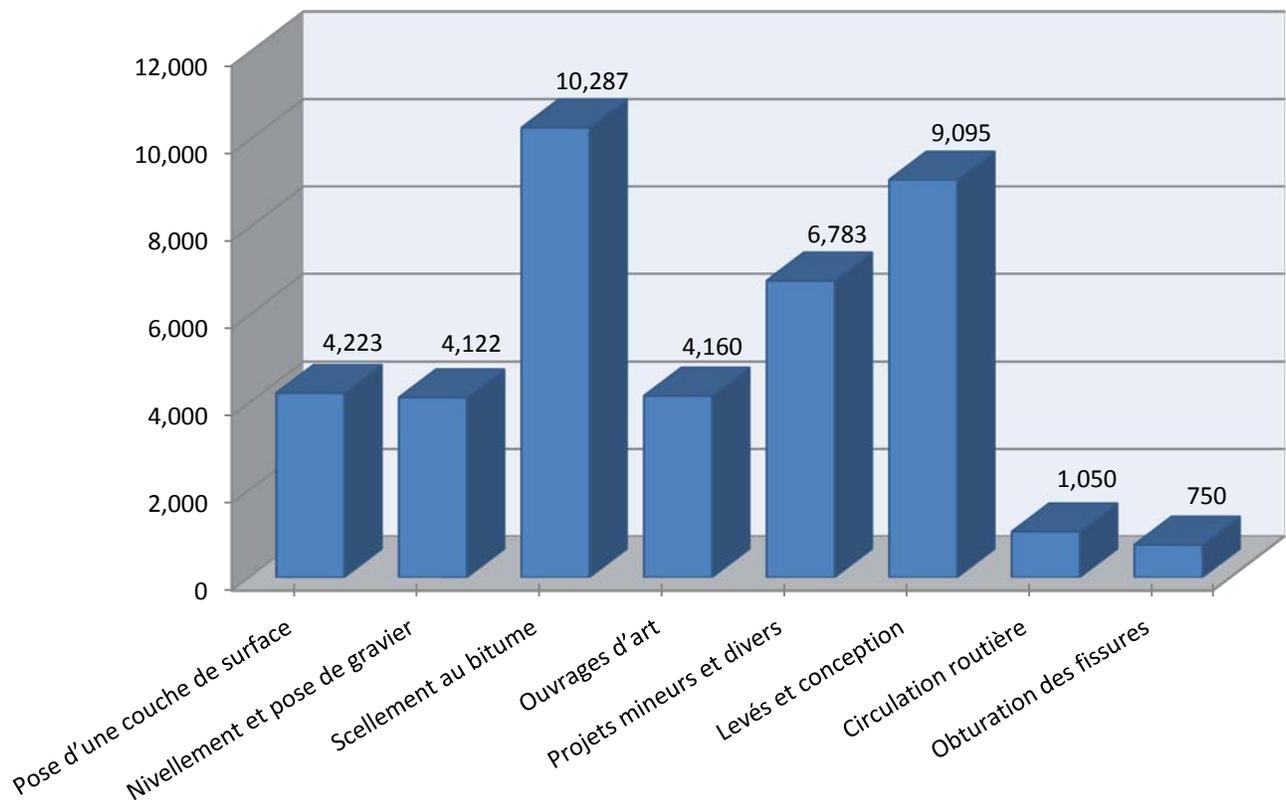
## Dépenses d'entretien par activité - 119 332 \$



### Dépenses de conservation par bureau régional — 40 470 \$



### Dépenses de conservation par activité - 40 470 \$



## Dépenses d'urgence

### Objectif ou mandat

Fournir une source de financement pour les dépenses d'urgence imprévues liées à des catastrophes naturelles telles que des feux de forêt, des inondations et des urgences environnementales.

### Activités

Financer les dépenses liées aux feux de forêt, aux inondations et aux autres catastrophes naturelles, y compris le coût des interventions contre les feux de forêt et autres urgences, l'aide aux sinistrés et d'autres postes relatifs aux urgences.

Aider à rembourser partiellement les ministères des pertes de biens non assurés.

### 27-1 Dépenses d'urgence

<b>Dépenses par affectation budgétaire secondaire</b>	<b>Dép. réelles 2009/10 (milliers de \$)</b>	<b>Dép. prévues 2009/10 ETP (milliers de \$)</b>	<b>Écart pos./(nég.) (milliers de \$)</b>
Autres dépenses	173 284	28 000	145 284

**ADMINISTRATIONS LOCALES MANITOBA**  
**SOMMAIRE DES DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES, PAR PROGRAMME**

Pour les exercices terminés entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2010

**DÉPENSES D'URGENCE 27-1**

	Dépenses réelles et rajustées* (en milliers de \$)									
	2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$	ETP	\$
Aide aux sinistrés		50 083		21 876		4 740		6 118		61 033
Feux de forêt		17 058		32 420		27 860		33 000		134 907
Pandémie H1N1										83 178
Divers						1 402		3 313		16 166
<b>TOTAL</b>		<b>67 141</b>		<b>54 296</b>		<b>34 002</b>		<b>42 431</b>		<b>173 284</b>

## **Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)**

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Cette loi prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis dans la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre les représailles. La *Loi* vient s'ajouter à d'autres mesures de protection déjà en place en vertu d'autres lois ainsi qu'aux droits issus d'une négociation collective, de politiques, de pratiques ou de processus en vigueur dans la fonction publique du Manitoba.

Les actes suivants sont considérés comme répréhensibles en vertu de la *Loi* : infractions aux lois fédérales ou provinciales; actions ou omissions causant un risque pour la sécurité ou la santé du public ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes de fonctionnement ou d'administration.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée une divulgation en vertu de la *Loi*, peu importe si l'objet de la divulgation constitue un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen attentif et approfondi en vue de déterminer si des mesures s'imposent en vertu de la *Loi*, et elles doivent être signalées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des divulgations reçues par le ministère [nom du ministère] et [nom des organismes spéciaux relevant de ce ministère] pour l'exercice 2009-2010:

<b>Renseignements exigés annuellement (selon l'art. 18 de la Loi)</b>	<b>Exercice 2009-2010</b>
Le nombre de divulgations reçues et le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	<b>NÉANT</b>
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite d'une divulgation. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	<b>NÉANT</b>  <b>Remarque : Une divulgation reçue en septembre 2008 par l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux a été traitée en septembre 2008. Toutefois, elle n'a pas entièrement été résolue avant octobre 2009.</b>
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte, ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	<b>Selon une enquête en vertu de la Loi, il a été conclu que les actes répréhensibles suivants ont été commis:</b>  <b>Selon l'enquête, l'Organisme chargé des véhicules gouvernementaux a bien reçu et payé des nouvelles pièces, mais il a déterminé qu'elles n'ont pas été utilisées pour réparer ses véhicules. L'Organisme a pris des mesures disciplinaires appropriées. Il a déterminé qu'il ne serait pas approprié de signaler cette affaire à la police.</b>